

au cœur du social

OPTIONS

**SPÉCIAL
50^e CONGRÈS
DE LA CGT**

Utile Accessible Solidaire

Thierry Lepaon a été élu secrétaire général de la Cgt à l'issue du 50^e Congrès qui s'est tenu à Toulouse du 18 au 22 mars.

**50^e
CONGRÈS
18/22 MARS 2013
TOULOUSE**

la
cgt



VOUS VOULEZ PLUS DE RENOUVELABLES ? NOUS AUSSI.

Les énergies renouvelables, c'est aujourd'hui près de 20% des capacités de production d'EDF.
En 2012, plus de 500 millions euros seront consacrés au développement de l'hydroélectricité,
de l'éolien, du solaire et des énergies marines.

edf.com

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2013



éditorial

Se syndiquer

Colère et frustrations, au regard de la situation sociale, économique et politique, étaient en filigrane derrière les interventions des délégués au 50^e Congrès de la Cgt qui vient de se tenir à Toulouse. Pendant ce temps, la plupart des médias mettaient à la une des affaires version Cahuzac ou version Sarkozy, de quoi jeter un peu plus de discrédit encore sur la politique. Pendant ce temps, la finance internationale mettait au pas le peuple chypriote... au nom de la menace que le 0,2% du Pib européen de cette île ferait régner sur la stabilité de l'Europe tout entière! Le message a été envoyé en guise d'avertissement à tous les peuples d'Europe.

Il est inverse de ce qui s'est passé à Toulouse: mille délégués venant de tous les secteurs d'activité de notre pays, accompagnés d'une centaine de délégations syndicales internationales, ont prôné la revalorisation

du travail comme issue à la crise. Ils ont tracé la feuille de route d'une Cgt utile, accessible et solidaire, bien décidée à poursuivre sa démarche de syndicalisme rassemblé et à organiser syndicalement tout le salariat.

La prochaine journée interprofessionnelle d'action du 9 avril visant à empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'accord du 11 janvier est l'occasion de débattre d'alternatives à la logique financière de baisse du prix du travail.

La proposition de se syndiquer apparaît maintenant comme une invitation à agir et à s'impliquer. Au moment où d'aucuns veulent remplacer des dispositions d'ordre public par des règles maison, inverser la hiérarchie des normes en faisant primer l'accord collectif sur le contrat de travail, se syndiquer devient un acte de légitime défense. Comment agir sur un accord collectif qui percute notre contrat de travail en imposant mobilité, modification du temps de travail ou du salaire, sinon en nous impliquant dans le syndicat, en contribuant à faire grandir le rapport de forces, à l'heure où la loi sur la représentativité nous permet de choisir le syndicat qui doit nous représenter! Les ingénieurs, cadres et professions techniques sont nombreux à vouloir s'exprimer davantage sur leur travail dans l'entreprise, sur les choix opérés par leur hiérarchie ou leur direction. Offrons-leur un cadre syndical, c'est-à-dire collectif, où ils puissent agir pour maîtriser leur situation et leur travail, faire valoir leurs droits et conquérir des droits d'intervention plus conséquents.

Le syndicat peut être le creuset où ils apportent leur contribution, développent leur individualité dans le débat collectif, forment l'espace de liberté et d'humanité si absent aujourd'hui.

A nous de leur faire la proposition!



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Arrco/Agirc**
L'antichambre de la future réforme?
- 8 Allocations familiales**
4 400 euros : trop pour en bénéficier?
- Europe**
15 000 manifestants contre l'austérité
- 9 Stagiaires**
Le chantier rouvert
- Sanofi**
La procédure annulée
- Education nationale**
Peut mieux faire

10 Chypres Le « non »



PATRICK BAZ / AFP IMAGEFORUM

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (8 pages)



12 Rapport de Thierry Lepaon (extraits)

Un syndicalisme porteur d'espoir

- 18 Rapport d'activité**
Unité, mobilisation et solidarité au cœur du débat militant
- 22 Syndicalisme**
Question(s) de responsabilités
- 25 Priorités**
Des ambitions revendicatives... foisonnantes
- 28 Commentaires**
La Cgt, toute en débats
- 29 Inauguration de l'esplanade Georges-Séguy**
« Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager »
- 30 Syndicalisation**
Un objectif de tout premier plan

BULLETIN D'ABONNEMENT

- **Options (mensuel, 10 numéros par an):**
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL



PHOTOSOCIALE

33 En Europe et dans le monde

La démocratie sociale, « un processus toujours à reconstruire »

36 Organisation

Règles de vie et modifications statutaires



PHOTOSOCIALE

37 Bernard Thibault

Allocution de départ

38 Les directions élues

droits

39 Fonction publique territoriale

L'organisation des recrutements réservés donnant accès aux cadres d'emplois (deuxième partie)

40 Droit du travail

Le projet de loi « Sécurité de l'emploi » est contraire au droit international et européen

42 Caen Photographie

Impressions en couleurs sur la côte normande

43 Bordeaux La première rétrospective de Kristin McKirdy

44 Exposition

« L'amour bêtant » d'un poète entre tous miraculeux



© ADAGP, PARIS 2013 / CHAGALL © / © RMN-GRAND PALAIS / GERARD BILOT

platines

47 Bach Une cantate imaginaire Bicentenaire Wagner

bouteilles

47 Fronton Au pays de la folle noire

lire

48 Les polars VENETTA Le pays où l'on perd son ombre

49 Les romans HISTOIRE La nuit des clones vivants

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Du binaire au complot, du complot à l'échec

On ne tient jamais suffisamment compte des contradictions, à commencer par les siennes. Votre serviteur, par exemple, après six jours consécutifs de conclave cégétiste toulousain, reprend l'avion en soufflant d'aise et en se jurant de ne plus parler Cgt pendant au moins longtemps. Et, à peine rentré, le voilà qui repique au truc, qui ressasse que telle ou telle chose n'a pas été suffisamment réfléchi, analysée... L'immortel Marcel Zanini résumait la chose par: «Tu veux ou tu veux pas?» Eh bien, les deux, mon capitaine, et j'assume la contradiction. Tous ne le font pas. Vous avez lu la presse, durant ce congrès? A frémir. On a beau savoir que le métier de journaliste n'est pas une sinécure, on soupire. Faut-il vraiment recourir à ces mises en demeure binaires – genre «réformiste ou radical?», «luttés ou négos?», «moderne ou has-been?» – pour faire comprendre aux lecteurs que la Cgt est en réflexion sur elle-même? Faut-il dramatiser cette réflexion alors que, soit dit en passant, c'est un peu à ça que servent les congrès quand ils servent à quelque chose? Peut-être est-il possible d'expliquer au lecteur avide de sensations fortes que, justement, la Cgt est une combinatoire complexe, articulant luttes et négociations, radicalité et sens des réalités, défense des acquis et syndicalisme de conquête. En tout cas, on pourrait l'envisager dans la mesure où, si l'on prend la peine d'y réfléchir, l'affaire n'est guère plus compliquée que le commentaire pertinent d'un match de foot: deux équipes, deux stratégies, des combinaisons de défense et d'attaque, jeu d'équipe contre choc des ego... Pas de quoi attraper une migraine. Il faut hélas constater que ce culte rendu au noir



ANNIE VANNET / MAXPPP

ou blanc se répand parfois jusque chez ceux qui en sont les premières victimes. Ainsi peut-on entendre des interventions enfiévrées structurées autour d'un «nous» et «eux», ces derniers regroupant pêle-mêle employeurs, syndicalistes d'autres obédiences et tous ceux par qui la victoire n'est pas arrivée car ils – ici cocher la case correspondante – ils ne l'ont pas voulue, en ont eu peur, ont préféré composer avec l'adversaire... A force d'entendre les médias parler en noir et blanc, on en vient à adopter cette vision manichéenne «eux contre nous» qui fige les rapports de forces et condamne inéluctablement les travailleurs à ce fameux «solo funèbre» que déjà stigmatisait Karl Marx en 1851!

Quand le culte des luttes occulte la lutte concrète

Même si je ne me suis pas trop éloigné du congrès, j'y reviens. Le contexte est difficile, la situation sociale est marquée du sceau de l'urgence, et ce très mauvais accord national interprofessionnel s'annonce comme une sorte de tornade. On connaît l'opinion de la Cgt, on sait aussi qu'elle appelle à «tout faire» pour que cet accord ne soit pas transcrit dans la loi. On sait moins que cela signifie qu'elle prend de front le président de la République qui, lui, a jugé utile de se mouiller pour une retranscription littérale. On sait également moins que, d'ores et déjà, l'accord en question a dû être remanié, tant il était incompatible avec le droit international. Donc, lorsque l'on entend des voix répéter en boucle «retrait, retrait», on s'interroge. «Tout faire» pour que ce texte ne devienne pas une loi suppose que l'on ne parte pas du principe qu'il en est déjà devenu une. Logique, non? Mais peut-être un peu trop... compliqué, allez savoir! S'accrocher ainsi à un mot, jusqu'à en faire un point de repère totemique, quasi religieux et résolument binaire, conduit là encore à trier entre bon grain et supposée ivraie, vrais syndicalistes et faux tenants des luttes, y compris en recherchant dans les rangs de ses proches tous ceux par qui la victoire n'est pas arrivée, car ils... – voir plus haut. Evidemment, cela rassure, comme tout

ON N'A PAS LE MÊME "TOUS ENSEMBLE"
C'EST FA LE PROBLÈME.



ce qui est binaire; mais ce confort est trompeur: le désarme face aux réalités qui, elles, sont rarement confortables. Le job, en la matière, consiste moins à avoir une opinion tranchée vis-à-vis des autres qu'à leur faire admettre que l'on puisse en discuter en cherchant par-là à faire force et possiblement victoire. Mais lancer anathèmes et soupçons à ses voisins dans une maison de verre revient à y lancer des pierres. Au risque de se retrouver, après la tornade, confronté au fameux solo – voir plus haut.

On fait rarement la paix avec ses amis

D'où l'intérêt du débat qui s'est déroulé au 50^e Congrès sur le syndicalisme rassemblé, certains avançant l'idée que, puisqu'il n'est pas si rassemblé que ça, il deviendrait inutile, voire nuisible d'utiliser l'expression. Le problème, c'est que cela fonctionne comme le savoureux «*belles oranges pas chères*» de Fernand Raynaud. Plus rapidement, parce qu'il n'y a que deux mots. Si vous enlevez le second, le premier perd son sens. On connaît la situation: en France, le syndicalisme, toutes organisations rassemblées, organise moins de 10% du salariat, ce qui ne le grandit pas aux yeux des autres 90%. Certes, il bénéficie d'estime, de votes, et l'importance de la Cgt est telle que le syndicalisme a une signification aux yeux de l'opinion publique. Mais cette signification ne devient puissance qu'en fonction du sentiment d'unité syndicale qu'éprouvent les salariés. Ils n'ont pas forcément besoin d'un accord en bonne et due forme, d'un contrat; mais ils exigent que les organisations syndicales soient d'accord sur une perspective concrète, nourrissant l'idée d'un «*autrement*» possible. Renoncer à la référence au syndicalisme rassemblé, c'est abandonner la place à une dynamique concurrentielle et polémique, aux retombées ravageuses, pour le plus grand plaisir du patronat. Cela ne signifie pas qu'il faille minorer ou taire les divergences entre organisations syndicales. Il faut simplement garder à l'esprit que plus elles sont majeures et plus elles concernent directement la vie quotidienne des travailleurs. Deux stratégies s'offrent alors, pour le coup assez binaires: soit on se rassemble, c'est-à-dire que l'on regroupe tous ceux qui pensent comme soi, soit on rassemble ceux qui ont les mêmes intérêts, même s'ils pensent différemment. Cela suppose évidemment un détour par le débat, ce qui exclut l'invective, les raccourcis et les amalgames qui ne font progresser que les crispations et les patriotismes d'organisation. Personne n'est prêt à discuter tranquillement après s'être fait copieusement insulter ou avoir eu son drapeau syndical brûlé en public. Autrement dit, et puisque que, comme chaque année, il va y avoir un 1^{er} Mai, l'intelligence syndicale ne consiste pas à faire barrage aux «*autres*», mais à inviter largement à des manifestations unitaires tout en expliquant pourquoi la Cgt n'a pas signé un accord national interprofessionnel qu'elle estime dangereux. Ça fait causer, comme on dit? Tant mieux! Vive le débat, antidote au risque de solo – voir plus haut.

Pierre TARTAKOWSKY

ARRCO/AGIRC L'ANTICHAMBRE DE LA FUTURE RÉFORME?

LE BILAN FINANCIER DE L'ACCORD MONTRE QUE LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS CONTRIBUENT À HAUTEUR DE 80% AU RÉÉQUILIBRAGE DES RÉGIMES.



IP3 / MAXPPP

«*Des avancées insuffisantes et une mesure négative au terme des négociations Arrco et Agirc*»: c'est ainsi que la délégation Cgt a réagi au projet d'accord sur les retraites complémentaires, présenté lors de l'ultime séance de négociation entre partenaires sociaux, le 13 mars dernier. Certes, le front syndical qui s'est dessiné lors de ces sept séances de négociation a permis de faire bouger les lignes. En particulier, le projet contient une augmentation des cotisations contractuelles, modeste, de 0,1 point en 2014 et 2015, signifiant, comme le souligne l'Ugict-Cgt, que «*le Medef a dû renoncer à son objectif politique d'un rééquilibrage des régimes à ressources constantes*». Cela devrait permettre, souligne la Cgt, «*une amélioration de la situation financière des régimes tout en améliorant les droits des futurs cotisants*».

Mais cette avancée reste largement insuffisante, notamment parce qu'elle est bien en deçà des besoins de financement des régimes, dans un contexte d'augmentation du nombre de retraités. Elle met également de côté la proposition de la Cgt de modulation des taux de cotisation pour la part «*patronale*», calculée en fonction de la situation des entreprises. Enfin, elle s'accompagne d'une mesure particulièrement négative: la sous-indexation des valeurs de service des points Arrco et Agirc. Dit autrement, cette valeur de service connaîtra une revalorisation inférieure de un point à l'inflation (un peu moins à l'Arrco la première année), et ce pendant une durée de trois ans. Dès l'ouverture des négociations, la délégation de la Cgt avait mis en garde contre les graves conséquences d'une telle disposition en termes de pouvoir d'achat, tant pour les retraités actuels que pour les retraités futurs. Résultat: le bilan financier de l'accord, que la Cfdt, FO et la Cftc s'approprièrent à signer, montre que la contribution au rééquilibrage des régimes s'établit à 80% du total pour les actifs et les retraités et à 20% pour les employeurs. «*Cela apparaît d'autant plus dangereux*, souligne la Cgt, *que le gouvernement n'a pas caché qu'il reprendrait à son compte, si un tel accord était signé, le même type de mesure*» en l'étendant à tous les régimes de retraite. C.L.

ALLOCATIONS FAMILIALES 4 400 EUROS : TROP POUR EN BÉNÉFICIER ?

Le concours d'idées pour résorber le déficit de la branche « famille » de la Sécurité sociale bat son plein. Après le président de la Cour des comptes qui, à la mi-février, avait proposé la fiscalisation des allocations familiales, Gérard Bapt, député de Haute-Garonne, a proposé il y a quelques jours leur réduction de moitié



NICOLAS BARREAU / MAXPPP

pour les familles « aisées ». Entendez pour les ménages percevant un revenu supérieur à 4 400 euros par mois. Doublée de la suppression du complément « mode de garde » pour ceux dépassant le plafond précédemment cité, cette mesure, a-t-il assuré, permettrait de réaliser 3 milliards d'euros d'économie... Soit. Mais la lutte contre les déficits autorise-t-elle tout et n'importe quoi ? Si déficit de la branche « famille » il y a, c'est d'abord parce que la crise entame ses recettes, ensuite parce que 9 milliards d'euros ont été détournés de la Cnaf vers le régime d'assurance vieillesse, rappelle l'économiste Henri Sterdyniak. Ne faudrait-il donc pas d'abord agir sur ces leviers avant de se précipiter, demande-t-il ? Par ailleurs, cette proposition soulève deux problèmes. Peut-on considérer, tout d'abord, sans entamer la reconnaissance des qualifications, qu'un revenu mensuel de 2 200 euros par parent – soit à peine plus d'une fois et demie le smic – constitue le revenu d'un salarié « aisé » ? Et puis, en proposant de rompre avec le principe d'universalité, le député de Haute-Garonne oublie un peu vite les fondements mêmes de la Sécurité sociale selon lesquels, comme le rappelait il y a peu le sociologue Gilles Séraphin dans les colonnes de *Libération*, « chacun cotise en fonction de ses revenus et bénéficie de la prestation selon ses besoins ». Cette proposition risquerait de « délégitimer et de fragiliser » tout l'édifice sur lequel est basé le système français de protection sociale. Réduire les allocations familiales des familles gagnant plus de 4 400 euros serait donc non seulement injuste mais inefficace. « La politique familiale nous permet en France d'avoir une démographie qui nous place en tête des pays européens, et d'avoir un taux d'activité des femmes avoisinant 50% », rappelle l'Ugict dans un communiqué. S'il faut réduire les déficits et lutter contre les inégalités, il faut le faire par une politique de relance et une réforme de la fiscalité, non par une attaque contre les allocations familiales qui permettent de réduire d'un tiers le taux de pauvreté des enfants. M.H.

EUROPE 15 000 MANIFESTANTS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

« Cette Europe est en train d'appauvrir de manière criminelle et inhumaine tous les peuples. » Voilà ce que, à l'appel de la Ces, sont venus dire haut et fort, jeudi 14 mars à Bruxelles, quelque quinze mille salariés en provenance de toute l'Europe. Ce jour-là, un sommet européen des chefs d'Etat et de gouvernement se tenait. D'importantes délégations avaient fait le déplacement, dont celles remarquées d'ArcelorMittal, de Caterpillar et de Ford. « L'austérité est un échec. Elle n'a pas réussi à réduire les déficits, elle a un effet social et économique dévastateur », a insisté pour sa part Bernadette Ségol, secrétaire générale de l'organisation. « Partout en Europe, le travail se précarise, les licenciements sont facilités, les salaires sont revus à la baisse. » Ce rassemblement, a-t-elle souligné, doit être l'occasion de rappeler les deux exigences du mouvement syndical européen : « la fin de l'austérité et la lutte contre le chômage des jeunes ». Une revendication à laquelle Herman Van Rompuy, le président du Conseil, n'a pas répondu ce jour-là, demandant encore un peu de patience à tous les salariés de l'Union. En marge de cette rencontre, le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, lui, ne cachait pas son inquiétude : « Je n'exclurai pas que nous courions le risque de voir une révolution sociale, une rébellion sociale », a-t-il déclaré. M.H.



OCTAVIAN CARARE / MAXPPP

CHÔMAGE : NOUVEAU RECORD HISTORIQUE...

3 187 700

Le nombre de chômeurs atteint à la fin février un nouveau pic historique, dépassant l'ancien record (3,185 millions) enregistré en 1997 par l'Anpe. Après vingt-deux mois consécutifs de hausse continue (3,169 millions à la fin janvier 2013), le taux historique de 10,8% de chômeurs pourrait être dépassé d'ici à juin. Le gouvernement assure que sa politique pour l'emploi finira par porter ses fruits : il espère notamment 100 000 emplois d'avenir avant la fin de l'année (15 000 pour l'instant) et 500 000 contrats de génération avant celle du quinquennat. Il a également annoncé la création, d'ici à septembre, de 2 000 postes à Pôle emploi (1 800 postes y avaient été supprimés en 2011 par le précédent gouvernement)...

STAGIAIRES

LE CHANTIER ROUVERT



JULIEN MUGUET / MAXPPP

Développer les stages mais en limiter les abus : telle est la volonté affichée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso. Le 13 mars dernier, ses collaborateurs ont présenté à une délégation de l'Ugict les mesures destinées à aller dans ce sens. Parmi elles, l'interdiction des stages de plus de six mois, la mise en place d'un quota maximal de stagiaires par entreprise, l'obligation d'une gratification pour tous les stages de plus de deux mois et l'inscription des stagiaires sur le registre unique du personnel. Depuis 2006, les promesses s'accumulent sans qu'un véritable statut se précise. En pleine mobilisation contre le contrat première embauche, Gérard Larcher, le ministre du Travail de l'époque, avait rendu obligatoire la signature d'une convention de stage des étudiants en entreprise, mais l'outil statistique qu'il avait promis pour mieux cerner la réalité du phénomène n'avait jamais vu le jour. Un an plus tard, son successeur, Xavier Bertrand, avait déçu l'Ugict, et avec elle les associations de défense des stagiaires, en limitant le seuil de leur rémunération à un montant minimum égal seulement à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité sociale, et ce pour les seuls stages de plus de trois mois.

Un million deux cent mille jeunes sont actuellement employés de la sorte, sans véritable protection. A ce jour, aucune disposition n'a permis d'éviter la substitution d'emplois stables par des stages de quelques semaines, voire de quelques mois. Lors de sa rencontre au ministère, l'Ugict a rappelé sa demande : un statut réglementé dans le Code du travail. Un statut fondé sur trois piliers : la garantie d'un contenu pédagogique aux stages et une protection des stagiaires semblable à celle consentie aux apprentis, avec une rémunération minimale à 50 % du smic dès le premier jour du stage, augmentant en fonction de la durée du stage et du niveau de qualification. Des mesures « empêchant que les stagiaires remplacent les salariés par l'interdiction de stages hors cursus et de plus de six mois, la définition juridique de l'abus de stage et la mise en place de pénalités pour les entreprises concernées ». Enfin, la reconnaissance d'un droit de contrôle et de suivi pour les représentants élus des salariés. M.H.

SANOFI LA PROCÉDURE ANNULÉE

Le 11 mars dernier, la cour d'appel de Paris a prononcé l'annulation de la procédure concernant le projet de Sanofi de restructurer son activité de recherche et de développement en France : 914 emplois sont concernés, d'ici à 2015, sur la base de départs volontaires, et 800 autres doivent être « redéployés » par mobilité interne. Si la direction du groupe pharmaceutique a affirmé ne pas remettre en cause le fondement du projet, la « mise en place d'un nouveau modèle de recherche [étant] indispensable », il s'agit bien d'une première victoire pour les syndicats, la cour d'appel de Paris ayant donné raison aux salariés mobilisés depuis juillet dernier, en cassant la décision du tribunal de grande instance d'Evry. La juridiction d'appel ordonne en effet la reprise, depuis le début, des procédures d'information et de consultation du comité central d'entreprise de Sanofi « Recherche et Développement » dans le cadre d'un plan de suppression d'emplois, ainsi que la transmission des documents conformes aux exigences légales, préalablement à la convocation du comité central d'entreprise. C.L.



RICHARD MOULLAUD / MAXPPP

ÉDUCATION NATIONALE PEUT MIEUX FAIRE

Plusieurs mobilisations enseignantes ont eu lieu, à la fin mars (les 25 et 28, en particulier), alors que la loi d'orientation et de refondation pour l'école a été votée le 19. Cette loi laisse néanmoins insatisfaits les personnels de l'Éducation nationale qui, après avoir été maltraités pendant des années par les précédents gouvernements, espéraient être mieux entendus. Certes, le rétablissement promis de soixante mille postes par le candidat Hollande est bien inscrit dans le texte, comme celui d'une formation qu'ils espèrent digne de ce nom, mais dont les modalités de mise en place restent encore relativement floues, rigueur budgétaire oblige. Le règlement de la question des rythmes scolaires a d'ailleurs été différé à la rentrée 2014 par de nombreuses communes, y compris des grandes villes socialistes comme Lyon ou Lille. Quant au Conseil de Paris, le 25 mars, il a adopté l'application de la réforme dès la prochaine rentrée, alors que la moitié des enseignants était encore en grève ce jour-là pour dénoncer une précipitation contre-productive. Les syndicats, notamment la Cgt EducAction, craignent que la « territorialisation » de l'Éducation nationale sur de nombreux aspects contribue en fait à accentuer les inégalités... V.G.

LE "NON" DE CHYPRE

Le Parlement chypriote a voté contre le plan d'austérité exigé par les gouvernements de la zone euro. Les partis de gauche avaient appelé les citoyens à se mobiliser devant la Chambre des représentants, tandis que les autres formations politiques prônaient plus ou moins ouvertement l'abstention.

L'EUROPE POINTÉE DU DOIGT

Chypre, qui vient d'adopter un budget 2013 marqué par une forte baisse des salaires des fonctionnaires et une hausse de nombreuses taxes, négocie un plan de sauvetage de 17 milliards d'euros – l'équivalent de son Pib – avec l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international. Le président Dimitris Christofias a pris acte de l'échec des politiques mises en place à un niveau paneuropéen, qui « *ont relancé et aggravé le cycle de l'injustice économique et sociale* ». L'avenir de l'UE « *ne peut pas être la pauvreté, les privations, le chômage et les sans-logis* », a-t-il déclaré.

WHERE
IS THE
SOLIDARITY?

LE REFUS DU BRAQUAGE

La mesure qui avait le plus braqué l'opinion publique était le *hold-up* en règle sur les avoirs des petits épargnants à travers une taxe de 6,7 % sur les dépôts inférieurs à 100 000 euros. Le gouvernement chypriote avait donc fait machine arrière, espérant sans doute par-là désarmer l'indignation populaire. Mais les gros dépôts – au-dessus de 20 000 euros – seraient taxés de 6,7 %, et de 9,9 % au-delà de 100 000 euros. Seraient ainsi particulièrement affectés les Russes, qui ont placé leur argent dans ce paradis fiscal... D'où la colère manifestée par Dmitri Medvedev, Premier ministre russe, qui a qualifiée la mesure de « *soviétique* ».

MANIFESTATIONS DE COLÈRE

La population chypriote, inquiète de la possibilité de l'effondrement du système bancaire, se scandalise de l'âpreté manifestée par la troïka des bailleurs de fonds qui exigent de Nicosie qu'il trouve 5,8 milliards d'euros, soit l'équivalent d'un tiers de la production nationale annuelle. Des manifestations se tiennent sans discontinuer devant le Parlement.

RAPPORT DE THIERRY LEPAON (EXTRAITS) UN SYNDICALISME

THIERRY LEPAON ANALYSE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET LES TÂCHES QUI EN DÉCOULENT POUR LA CGT. RELEVANT LES DÉFIS QUI LUI SONT POSÉS, IL PLAIDE POUR UN SYNDICALISME EN CAPACITÉ DE PESER SUR LE RÉEL, PUISSANT ET UNITAIRE, FÉDÉRANT DANS LEUR DIVERSITÉ LES ESPÉRANCES DU MONDE DU TRAVAIL.

Avant d'en venir à l'exposé de la démarche de la Cgt, il souligne ce qu'implique sa nature de confédération: «*Notre 50^e Congrès, votre 50^e Congrès, s'ouvre avec une Cgt solidaire, rassemblée, riche de vos diversités et de son histoire plus que centenaire. Une Cgt à la fois interprofessionnelle et ancrée dans les territoires.*» Ce qu'il développe en insistant: «*Nous sommes confédérés pour lutter contre les corporatismes, la division et l'éclatement du salariat et construire l'unité des salariés. La solidarité et la fraternité sont pour nous des valeurs fondatrices. Notre internationalisme, notre engagement dans les luttes européennes sont des réponses à toutes les tentatives de repli identitaire. Nous savons qu'il n'y a pas de fatalité, que les hommes et les femmes font l'histoire, eux et eux seuls construisent leur avenir. C'est cette constance sur le long terme, cette capacité à vivre au rythme de la société, à sentir et à en être le reflet mais aussi à impulser, anticiper, donner le ton et le rythme par l'action, qui a permis notre rayonnement et notre influence, y compris au niveau international. C'est probablement cette constance que les salariés reconnaissent. C'est aussi pour cette raison qu'ils nous font confiance.*»

Evoquant les défis posés par la situation économique, politique et sociale en France, en Europe et dans le monde, il estime urgent de faire grandir le rapport de forces en faveur des salariés, des privés d'emploi et des retraités dans le mouvement social:

Toutes les photos du 50^e Congrès publiées dans ce dossier ainsi que celle de couverture sont de Photosociale.

«*Notre démarche syndicale, appuyée sur les syndiqués, doit permettre l'intervention des salariés à toutes les étapes de construction des revendications, à partir des repères de la Cgt, construits collectivement. L'originalité de la Cgt, c'est d'articuler en permanence contestation, propositions, consultation, mobilisation, négociation. Avec nos syndiqués, nous voulons sortir de la défensive et de la résistance auxquelles le patronat souhaiterait nous acculer. Car, pour s'opposer efficacement aux projets néfastes du patronat, il est indispensable d'élaborer des alternatives concrètes qui mobilisent les salariés parce qu'elles ouvrent de réelles perspectives de progrès.*»

Articuler contestation, propositions, consultation, mobilisation, négociation

«*Autant dire, insiste-t-il, que celles et ceux qui veulent voir une Cgt isolée, archaïque et repliée sur elle-même vont en être pour leurs frais!*» Et d'insister: «*Nous avons une urgence: transformer le travail pour le libérer des entraves qu'il subit et lui redonner toute sa force émancipatrice. Il s'agit pour nous de le transformer dans toutes ses dimensions, avec une autre répartition des richesses et un nouveau mode de production pour un développement humain durable. C'est cela le sens de notre projet syndical de conquête. Entrer par la question du travail dans notre rapport aux salariés et notre construction revendicative est un des axes majeurs des orientations que nous mettons en débat. Notre objectif est à la fois simple et ambitieux: rassembler les salariés, là où ils sont, comme ils sont, avec leurs réalités et leurs aspirations, leurs qualités et leurs défauts. Et c'est à nous de nous adapter pour écouter ce qu'ils ont à*



nous dire et construire avec eux leurs revendications, pour leur permettre d'intervenir sur leur quotidien de travail et participer à la transformation de la société. Nous avons l'ambition que notre Cgt soit utile, accessible, solidaire pour les salariés, les privés d'emploi, disponible pour les retraités, ouverte sur la société, et donc efficace. Ensemble, nous voulons construire un avenir meilleur, et c'est le sens de notre congrès.»

La situation économique et sociale en France, en Europe, dans le monde

Après avoir analysé les données économiques et sociales constitutives de la crise en France, en Europe et dans le monde, Thierry Lepaon rappelle que «*La Cgt a partagé avec la Confédération européenne des syndicats et la Confédération syndicale internationale le souci de faire entendre le mouvement*

PORTEUR D'ESPOIR



syndical européen et international dans le contexte de la crise. A leurs côtés, elle a participé aux mobilisations globales, notamment celles déployées en Europe contre les politiques de rigueur et d'austérité.

» La Cgt entend poursuivre sa participation active dans les forums sociaux, dans le processus du sommet alternatif européen et dans les "contre-sommets" déployés lors des réunions internationales, environnementales ou climatiques. Cela, tout en posant régulièrement la question des débouchés concrets de ce type d'initiatives.

» Enfin, nous sommes et resterons engagés avec détermination dans le soutien aux peuples dans leurs combats libérateurs et émancipateurs. C'est le sens de la récente visite de Bernard Thibault en Palestine.» Revenant en France, il souligne que «les gouvernements Hollande et Sarkozy partagent

la même obsession : l'abaissement du coût du travail et la flexibilité, comme réponse aux problèmes économiques des entreprises. Sous la pression des marchés financiers, du patronat et du traité européen, le gouvernement actuel s'inscrit dans une politique de rigueur et d'austérité, qui constitue la toile de fond de toutes les réformes en cours ou annoncées : l'accord sur la sécurisation de l'emploi, le financement de la protection sociale, les retraites ou l'assurance chômage, la décentralisation.

» Il va falloir que le gouvernement soit à l'écoute des salariés et de leurs organisations syndicales. Il va falloir aussi que les salariés interviennent massivement, et dans la durée. Pour cela, nous avons besoin de discuter avec les syndiqués et l'ensemble des salariés pour nous mettre d'accord sur les contenus revendicatifs, sur le besoin de changement, et quel

est le contenu du changement.» Revenant sur la journée nationale d'action interprofessionnelle du 5 mars dernier à l'appel de la Cgt et de FO avec le soutien de la FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse, qui a marqué une nouvelle étape sociale, il estime qu'il s'agit du début d'un processus de mobilisation à faire grandir. «Le 2 avril va s'ouvrir le débat parlementaire. Il ne peut se tenir sans l'intervention des salariés. La Cgt recherchera la plus grande unité syndicale possible, mais prendra ses responsabilités. Fort du débat que nous avons eu lors de la dernière commission exécutive confédérale, je propose que le congrès décide d'une journée nationale d'action dans la semaine du 2 au 5 avril, avec rassemblements à l'Assemblée nationale et dans les territoires.»

Comme pour le Cpe, l'objectif est de faire basculer l'opinion publique

Il s'agit, avec cette initiative, de peser sur l'opinion publique : «Comme pour la bataille contre le Cpe, notre objectif est de faire basculer l'opinion publique, en faisant percevoir la nocivité du projet de loi issu de l'accord interprofessionnel du 11 janvier. De récents sondages illustrent une réalité contrastée du rapport de forces social. Certes, 62% des Français trouvent l'accord globalement bon, mais ils ne sont que 6% à estimer qu'il profite davantage aux salariés qu'aux employeurs, selon un dernier sondage Bva. Quant aux sympathisants de gauche, ils ne sont que 54% à le considérer comme un bon accord, contre 70% des sympathisants de droite. Selon le baromètre Ifop-Cadremploi, 65% des cadres refusent de changer de contrat de travail pour un Cdi plus flexible, avec temps de travail et rémunérations variables. Mais dans le même temps, ils considèrent à 70% que la souplesse introduite par la flexibilité du contrat de travail permettra de favoriser l'accès à l'emploi.» Replaçant cette question dans le contexte plus large des politiques d'austérité, il s'arrête sur l'enjeu majeur du «coût du travail» : «Le patronat focalise le débat sur le "coût du travail", lequel serait trop élevé en France. D'une richesse, ils en font un coût ! Ce discours vise à culpabiliser les salariés, peser sur leurs revendications et imposer des reculs sociaux. Celui-ci n'est pas propre à la France. La Confédération syndicale internationale a montré qu'il trouvait place même dans les pays à très bas salaires. Contrairement à ce que prétendent le patronat et les libéraux, ce



RAPPORT DE THIERRY LEPAON (EXTRAITS)

UN SYNDICALISME PORTEUR D'ESPOIR

... n'est ni le niveau des salaires, ni la protection sociale qui handicapent la France; ce sont au contraire des atouts. La France souffre particulièrement d'un coût du capital qui ne cesse d'augmenter; elle souffre également de la faiblesse et de l'insuffisance des investissements dans la qualification des travailleurs, dans la recherche-développement et l'innovation.»

Le discours patronal sur le coût du travail démenti par les faits

«La rémunération du travail en France, y compris les cotisations sociales, se situe dans la moyenne des pays qui ont à peu près le même niveau de développement économique et social. En revanche, la France se situe dans le peloton de tête en ce qui concerne la productivité apparente du travail. La part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de dix points au cours de la décennie 1980 et se stabilise depuis, ce qui se traduit par une stagnation, voire une perte de pouvoir d'achat des salariés. En contrepartie, la part de la rémunération du capital dans les richesses créées par les salariés a considérablement augmenté. Ainsi, la part des dividendes versés aux actionnaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières est passée de 5% au milieu des années 1980 à 25% aujourd'hui. En focalisant le débat sur le coût du travail, le patronat veut en fait empêcher le vrai débat, c'est-à-dire le débat sur le coût du capital.»

Transformer le travail et construire un nouveau statut du travail salarié

A l'inverse, l'ambition de la Cgt vise le progrès social permanent, articulé autour de l'amélioration du quotidien de travail et de vie tant des salariés que des retraités et de la transformation sociale: «C'est le travail qui crée les richesses. Il doit servir au progrès de l'humanité. C'est bien comme cela que les salariés l'entendent: ils veulent que leur travail ait un sens pour eux-mêmes et pour les autres. La liberté de choix, la maîtrise de sa vie et l'émancipation reposent sur l'extension et la reconnaissance des potentialités et des capacités humaines. L'éducation, la santé et la culture en sont les conditions. Développer les droits humains contribue au bien-être ensemble, à ce qui fait humanité. Le développement humain durable est le cadre de référence que nous avons choisi pour

nos ambitions revendicatives: nous voulons donner un autre sens au développement, en nous interrogeant sur les besoins humains, aujourd'hui et demain.

» La Cgt a toujours parlé du travail, nous sommes la Confédération générale du travail, mais il s'agit aujourd'hui de franchir un cap, en donnant une réalité concrète à nos ambitions. Pour cela, il nous faut investir en grand le travail avec les salariés, pour le transformer, le libérer des entraves qu'il subit et lui redonner toute sa force émancipatrice. Agir sur le travail, c'est aussi le moyen de retrouver de la solidarité entre les salariés, de jeter des ponts avec les préoccupations des citoyens.

Un socle commun de droits individuels, transférables, garantis collectivement et opposables

» Nous voulons refonder les notions de collectif, de coopération, de solidarité, et la conception même de l'entreprise. Le travail n'est pas simplement un labeur individuel, il met en relation avec le monde. Ainsi, par exemple, lors du Forum de Marseille, le compte rendu d'une expérience syndicale dans une maison de retraite a montré en quoi la mise en place d'un cahier revendicatif autour du "bien travailler" a permis de fédérer les familles, les médecins et les habitants du village. La première des souffrances sociales est d'être exclu(e) du travail. Aller à la rencontre des millions de salariés, pour reconquérir le plein-emploi, la fierté, la dignité au travail et les garanties pour faire du travail de qualité, doit donc devenir une priorité de notre activité.»

Sur cette question des droits, Thierry Lepaon développe ce qui fonde la démarche et les choix de la Cgt: «La logique patronale a conduit à ce que les droits du (de la) salarié(e) dépendent de son emploi: la protection complémentaire, les droits à l'ancienneté, la formation, la prévoyance. En fonction de son employeur, pour une même qualification, on n'a pas la même situation ni les mêmes droits, selon que l'on travaille dans une petite ou une grande entreprise, dans les services, l'agriculture ou l'industrie, chez un donneur d'ordres ou un sous-traitant. Les droits sont également différents selon la nature du contrat de travail, Cdi, Cdd, intérimaire ou portage salarial. Si la ou le salarié(e) perd son emploi par licenciement, démission ou rupture

conventionnelle, les compteurs sont remis à zéro.

» C'est pour ces raisons que nous revendiquons un socle commun de droits individuels, transférables, garantis collectivement et opposables à tout employeur, des droits interprofessionnels et indépendants du contrat de travail. Cela trace la voie d'une transformation de la condition salariale, puisque ce nouveau contrat social vise à élever les droits des salariés, au-dessus de leur lien de subordination à l'employeur.

» La construction de ce nouveau socle de droits, attachés à la personne du salarié et garantis collectivement, va aussi dans le sens des aspirations nouvelles du salariat, où les jeunes, cadres ou non, cherchent à maîtriser leur parcours professionnel, indépendamment de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ainsi, selon une enquête récente de l'institut Bva sur les jeunes et l'entreprise, 53% d'entre eux estiment, malgré la crise et la conjoncture économique, que leur évolution de carrière sera le fruit de véritables choix de leur part. Certaines et certains d'entre vous s'inquiètent du devenir de conventions collectives ou de statuts dont les dispositions protectrices sont liées à l'exercice des métiers, dans des filières professionnelles spécifiques. La question sous-jacente est: n'y a-t-il pas un risque d'absorption des conventions et statuts actuels dans de nouvelles règles collectives qui nivèleraient par le bas les droits existants? Ce n'est pas le sens de notre projet, dans lequel les conventions collectives et les statuts ont vocation à apporter le complément professionnel à un socle consolidé de droits, communs à tous les salariés. L'objectif, c'est que tout salarié ait, du début à la fin de sa carrière professionnelle, un droit à continuité et progressivité de salaire, de carrière, de formation professionnelle continue, même s'il change d'entreprise ou de branche, et quel qu'en soit le motif.

» La sécurité sociale professionnelle vise, elle, à protéger les salarié(e)s des aléas des suppressions d'emplois et des ruptures professionnelles entre deux emplois par le maintien du contrat de travail et du salaire, jusqu'à ce qu'un reclassement soit effectif. Cela concerne tous les salarié(e)s, y compris celles et ceux qui sont en contrat temporaire, précaire, temps partiel et les contrats aidés.»

Concernant l'enjeu essentiel de la santé, il

plaide pour une approche globale couvrant l'ensemble des âges et des dimensions de la vie humaine: «*En cohérence avec la place centrale du travail dans la construction des individus, nous œuvrons à une démarche articulant le travail, la santé au travail et la santé publique. Nous proposons une réforme profonde du système de santé, fondée sur une prise en charge globale du patient, le développement de soins de proximité et un service public de santé performant.*

» *Cela implique une rupture avec les politiques menées depuis un certain nombre d'années, et notamment avec la maîtrise comptable des dépenses de santé. Il faut notamment donner à l'hôpital public les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions, ce qui implique de rompre avec les orientations de la loi "Hôpital, patients, santé et territoires" et avec la tarification à l'activité, la fameuse T2A.*

» *Le droit à la Sécurité sociale, c'est aussi le droit à des prestations familiales permettant de faire face aux charges des familles. Nous refusons qu'elles soient sacrifiées au nom de la nécessité d'équilibrer les comptes sociaux.*

» *La Sécurité sociale n'est pas un coût, c'est un investissement. Nous sommes disponibles pour un vrai débat public sur le financement de la Sécurité sociale, qui n'a jamais véritablement eu lieu jusqu'à présent dans notre pays.*»

A propos de l'avenir des retraites, il souligne que, depuis 1987, toutes les réformes mises en œuvre ainsi que les différents accords Arrco et Agirc ont conduit à une dégradation des droits en cours d'acquisition et à une baisse relative des pensions. Notre système par répartition, qui lie le sort des actifs et des retraités, exige que toutes les générations y retrouvent leur compte. «*On ne peut imaginer que perdre un système qui demanderait aux plus jeunes de contribuer toujours davantage, sans être eux-mêmes assurés de bénéficier à leur tour de droits d'un bon niveau. La confiance des salariés dans la solidarité intergénérationnelle est indispensable à la pérennité de notre système de retraite. Il faut donc œuvrer à ce que le système garantisse à tous de bonnes conditions de retraite, qu'ils soient arrivés au terme de leur vie professionnelle ou qu'ils viennent d'y entrer.*»

La démocratie sociale, de nouveaux droits pour le syndicalisme

Construire un nouveau contrat social nécessite de poser la question de l'exercice de la démocratie sociale et du lien avec la démocratie politique. Pour Thierry Lepaon, «*la démocratie sociale est celle qui permet aux salariés et à leurs représentants d'intervenir dans les choix sociaux qui concernent*



le monde du travail. La démocratie politique est celle qui confère aux élus de la nation la mission de faire la loi qui s'impose à tous et dont la cohérence donne un sens à la société». Ce qu'il illustre en revenant à l'actualité: «*La Cgt revendique qu'on aille jusqu'au bout de la démarche initiée par la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale: pour être applicable aux salariés, toute convention négociée doit reposer sur un accord majoritaire, en audience syndicale.*

» *Deuxièmement, pour clarifier le processus et placer, en toute transparence, chaque acteur devant ses responsabilités, la Cgt propose que la phase de négociation patronat-syndicats devienne une consultation tripartite, impliquant le gouvernement auteur d'un projet de loi. S'il s'agit d'une proposition de loi, la concertation devrait être menée avec la représentation des parlementaires qui en ont l'initiative.*

» *Démocratie sociale et démocratie politique se côtoient et s'articulent, elles sont toutes deux sensibles au rapport de forces. Le travail et le droit du travail sont des éléments structurant de notre société. Et c'est précisément parce que les droits des travailleurs sont malmenés et sans cesse remis en cause que la crise peut se développer. Il revient donc aux élus de la nation de légiférer afin de déterminer le socle commun de notre vivre ensemble et de ses mécanismes. Ainsi, les accords, les contrats, les conventions collectives, qui sont le périmètre de la démocratie sociale, ne peuvent en aucun cas être dérogoatoires à la loi. Ils ne peuvent que l'améliorer ou ajouter certaines clauses plus favorables particulières à certains métiers, certaines situations. C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes et le principe de faveur, qui sont aujourd'hui ouvertement combattus par le patronat et les tenants du libéralisme capitaliste. Hiérarchie des normes et principe de faveur doivent être défendus et reconquis, en tant que principes modernes du droit social et de l'économie.*»

Concernant les institutions représentatives

du personnel (Irp), il note que «*La plupart des grandes entreprises ont mis en place une stratégie, bien trop similaire pour ne pas être concertée, de centralisation extrême des institutions représentatives du personnel, pour les éloigner des salariés et réduire les heures de délégation syndicale. Face à cela, nous proposons la conquête d'un véritable droit syndical à la proximité avec les salariés et des moyens syndicaux nécessaires à cette proximité. Le rôle des instances représentatives du personnel doit être respecté et étendu, avec notamment l'existence d'un droit de veto pour les CE en cas de restructuration de l'entreprise et de licenciements.*

» *Parallèlement, il faut poursuivre le combat que nous avons commencé pour que tous les salariés, y compris ceux des très petites entreprises, puissent bénéficier d'instances de représentation collective, à travers lesquelles de nouveaux droits économiques et sociaux leur seront ouverts.*»

«*L'utilité sociale du syndicalisme confédéré se manifeste à de nombreux niveaux dans la négociation collective des normes sociales: dans les branches, dans les territoires, au niveau national interprofessionnel, dans les multiples instances publiques de concertation et aussi dans l'accueil direct des salariés en difficulté avec leur employeur. Exercer ces missions d'utilité publique implique de disposer de moyens et de droits syndicaux interprofessionnels, et pas seulement attachés à l'entreprise. Nous mettons donc en débat l'instauration légale d'un volume de droit syndical interprofessionnel. Il serait mutualisé au niveau de l'ensemble des entreprises et administrations et financé par une cotisation des employeurs.*

» *Enfin, le respect de la démocratie sociale ne peut se faire sans respect absolu de la liberté syndicale et du droit syndical, à l'entreprise comme dans les territoires. La répression antisyndicale est une réalité insupportable dans notre pays. Il ne suffit pas que le Code du travail prévoie l'indemnisation des syndiqués*

UN SYNDICALISME PORTEUR D'ESPOIR



... discriminés ou licenciés. Les employeurs fauteurs d'actes de discrimination antisyndicale doivent être passibles de sanctions pénales. La délinquance antisyndicale ne doit pas rester impunie!»

Après avoir évoqué les enjeux territoriaux de l'action publique, il aborde la nécessité de revaloriser celle-ci: «Si la Cgt appelle au changement, c'est d'abord parce qu'elle croit résolument à l'action publique. Notre histoire sociale, ou tout au moins ses épisodes les plus progressistes, s'est construite à partir de cette recherche permanente d'identification de l'intérêt général et des moyens de satisfaire les besoins sociaux.

» Oui, le service public structure le développement économique et social; oui, l'industrie comme la culture doivent faire l'objet d'une véritable ambition publique; oui, les politiques publiques déterminent le mode de développement, et à travers lui la répartition des richesses. Oui, l'Etat comme les collectivités locales peuvent agir, au niveau national et territorial: administration, services publics, fonction publique, recherche publique sont les outils au service de cette "action publique". Le statut de la fonction publique permet de sécuriser le cadre d'intervention des agents publics: agir pour le compte de l'Etat, d'une collectivité ou d'une entreprise publique nécessite une indépendance et une autonomie, et donc un statut!

» La Cgt entend réhabiliter le service public! Elle poursuivra sa campagne "politique industrielle" et simultanément sa campagne "services publics, tous gagnants" et les déclinaera au plus près des territoires, en croisant avec les filières professionnelles. Parce que ces campagnes sont centrées sur la recherche d'un développement humain durable, elles sont des points d'appui indispensables pour sortir de la crise, y compris au niveau européen.»

Ce qui l'amène à évoquer le projet de loi portant l'acte III de la décentralisation: «La Cgt porte un regard très critique sur le projet de loi. Sur la forme, car la consultation qui a précédé l'écriture du projet s'est concentrée essentiellement sur le monde des élus, délaissant les acteurs que sont les organisations syndicales. Sur le fond, car le projet consacre une vision élitiste de l'organisation territoriale: les processus de régionalisation et de métropolisation, chacun à leur manière, correspondent à une recherche de spécialisation et de mise en concurrence des territoires: la métropolisation concentre les moyens pour l'excellence, la régionalisation pouvant, elle, déboucher sur une démarche régionaliste, c'est-à-dire remettant en cause l'égalité territoriale.

La décentralisation peut être un outil au service de l'intérêt général, mais cela nécessite quatre conditions:

- » • qu'elle serve un projet économique et social ambitieux,
- » • qu'elle vise et s'appuie sur une conception renforcée de la démocratie,
- » • qu'elle assure un développement équilibré des territoires,
- » • qu'elle repose sur une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité et pôle financier public.
- » Le projet de loi en cours d'élaboration doit d'abord servir un grand projet de développement économique et social. A défaut, il accréditerait l'idée que l'Etat ne réfléchit plus l'action publique qu'en termes comptables, sans autre dessein.
- » Ce n'est pas de moins d'Etat que nous avons besoin, mais au contraire d'un Etat stratégique, avec des moyens d'action. C'est aussi l'avis du Conseil économique, social et environnemental.»

Des moyens d'action publique, c'est aussi agir sur la fiscalité

Revenant sur la crise dont souffrent aujourd'hui l'industrie et les entreprises, il souligne l'importance pour les salariés de disposer de droits d'intervention dans la stratégie des entreprises. Il aborde ensuite la question du débat sur la transition énergétique: «Au terme du débat, un projet de loi doit être déposé au cours du second semestre 2013. C'est une partie de notre bataille pour l'industrie qui se joue là. Les enjeux sont considérables: la réponse aux besoins à échelle mondiale, le prix de l'énergie, le mix énergétique, la maîtrise publique, l'environnement, le développement régional. Nous savons où veulent nous emmener un certain nombre d'acteurs, de groupes de pression, de lobbies: il faudrait augmenter lourdement le prix de l'énergie, continuer la déréglementation, s'engager dans la décroissance. Toutes ces orientations conduisent à des impasses. Pour répondre aux besoins humains en conjuguant respect de l'environnement et démocratie, la Cgt porte très haut sa proposition d'un pôle public de l'énergie.»

«Nous réaffirmons le caractère redistributif de l'impôt: ceux qui ont des moyens financiers suffisants sont appelés à contribuer davantage au financement des dépenses publiques qui profitent à tous. Cette idée justifie un système d'imposition progressif où la contribution des individus

augmente plus que proportionnellement à leurs moyens financiers.

» Ces observations sont à l'origine de la revendication de la Cgt d'une réforme en profondeur de notre système fiscal pour répondre simultanément à plusieurs objectifs : améliorer la justice sociale ; inciter les entreprises à accroître l'investissement dans la formation des salariés, dans la recherche et dans le développement des moyens de production ; préserver l'environnement ; lutter contre la spéculation et les paradis fiscaux.

» Une telle réforme nécessite des coordinations au niveau européen, pour mettre fin à la concurrence fiscale et à la course au moins-disant dans l'espace européen.»

Les trois principaux défis posés à la Cgt

« Le premier des défis à relever est celui de la syndicalisation. Je l'ai dit, nous sommes dans une situation encourageante, avec une progression continue du nombre d'adhérents à la Cgt depuis cinq ans. A ce jour, nous clôturons l'année 2011 à 692 390 Fni. Mais cette progression cache de fortes disparités d'implantation territoriale et de prise en compte de toutes les catégories de salariés, de privés d'emploi et de retraités. Le nombre d'adhérents en activité représente 2,6% des 22 millions de salariés, et les adhérents de l'Ucr représentent 0,9% des 13 millions de retraités. Le pourcentage des chômeuses et chômeurs syndiqués est infime.

» En 2012, 45% des nouveaux adhérents sont des femmes, 18% sont âgés de moins de 30 ans, 20% travaillent dans des entreprises de moins de cinquante salariés. Ce nouveau visage de la Cgt nous oblige aussi à faire évoluer nos méthodes de fonctionnement, pour favoriser l'exercice des responsabilités de toutes et de tous, à tous les niveaux. Les femmes expriment, dans le travail et dans le syndicalisme, des aspirations qui ouvrent vers plus d'universalité. C'est un facteur d'évolution indispensable de nos pratiques et de nos modes de pensée actuels.

» L'évolution démographique portera la population des retraités à environ un tiers de la population totale aux environs de 2020. Sous cet angle, la syndicalisation des actuels et futurs retraités est un enjeu pour la Cgt.

» Les récents résultats aux élections professionnelles, comme par exemple à la Sncf, à France Télécom, dans les chambres d'agriculture ou dans les Tpe, montrent une confiance des salariés vis-à-vis de la Cgt. Plus de 60% des jeunes entre 18 et 34 ans ont une bonne opinion de la Cgt, selon le sondage Ifop de la semaine dernière. Mais, s'ils la jugent utile pour défendre leurs intérêts, cela ne les conduit pas nécessairement à faire le pas de l'engagement.

» Pour franchir une nouvelle étape de syndicalisation, il est indispensable d'identifier

nos difficultés, de déterminer les blocages qui perdurent dans notre organisation et d'accélérer nos transformations.

» Nous avons l'ambition d'être la Cgt de toutes et de tous. Depuis trente ans, les mutations économiques et technologiques, la mondialisation capitaliste, la mise en concurrence des salariés ont bouleversé et éclaté le salariat de notre pays. Le développement du chômage de masse et de la précarité, la désindustrialisation des territoires et les externalisations massives d'activités sont une des facettes de ces mutations, mais pas la seule.

» Mener une politique ambitieuse de syndicalisation, c'est savoir compter avec ces réalités nouvelles, cette diversité du salariat, rendre notre organisation ouverte, accessible, transparente, vivante, adaptable. Mais c'est aussi être en capacité d'accueillir les nouvelles adhérentes et les nouveaux adhérents, dans un syndicat qui fonctionne et où ils trouveront leur place. C'est leur montrer que l'on a besoin d'elles et d'eux dans la Cgt en leur confiant des responsabilités. C'est faire de la démocratie et du travail collectif le moteur de notre organisation.

» Nous avons un problème qu'il nous faut regarder en face : la grande majorité de nos bases syndicales se situe sur un périmètre d'entreprises qui emploient une minorité de salariés. Les périmètres de nos syndicats ne suivent pas l'évolution de la cartographie du salariat. Sur les 2800 salariés qui ont adhéré en ligne sur le site Internet de la Cgt, 1 000 n'ont toujours pas trouvé de base syndicale de proximité!

» Notre deuxième défi consiste à adapter notre organisation, faire dialoguer nos structures et donner une réalité concrète à notre choix d'être confédérés.

» Pour franchir une nouvelle étape de syndicalisation, il s'agit d'être présent là où les salariés se trouvent : dans les Pme et Pmi, dans les fortes concentrations d'ingénieurs, cadres et techniciens, majoritairement regroupées dans les grandes agglomérations, dans le commerce et les services.

» De nouvelles formes d'organisation syndicale se développent : c'est le cas par exemple du syndicat de site sur le chantier de l'Epr à Flamanville, de l'union syndicale des chantiers navals à Saint-Nazaire, ou du syndicat de site du centre commercial de Lyon Part-Dieu. Ces nouvelles formes de structuration syndicale conduisent à ouvrir et faire vivre de nouveaux droits interprofessionnels : des Chsct de site, des comités interentreprises, des locaux syndicaux interprofessionnels, des comités de suivi entre donneurs d'ordres et organisations syndicales. Ces droits doivent maintenant être étendus, pour doter partout les représentants syndicaux de site de réels pouvoirs d'intervention et de moyens syndicaux au niveau interprofessionnel.»

Thierry Lepaon en vient enfin à une question dont il sait qu'elle fait débat dans la Cgt aujourd'hui : « Nous devons affronter la question de l'unité d'action des salariés et du syndicalisme rassemblé. L'affronter entre nous, avec les syndiqués et plus largement avec les salariés. Cette question ne concerne pas seulement les organisations de la Cgt, elle est également posée à l'ensemble du syndicalisme de notre pays.

» La Cgt est née de la prise de conscience que, face aux employeurs, pour être plus forts, tous les salariés, au-delà de leurs différences, devaient être organisés dans un seul syndicat.

» La division du syndicalisme dans notre pays fait partie intégrante de notre histoire sociale. C'est un frein pour la conquête de droits nouveaux et de transformation sociale. Comme nous l'a appris Bernard Thibault, quand les syndicalistes n'arrivent plus à se serrer la main, c'est les patrons qui se frottent les leurs!

» Toutes les grandes périodes de conquêtes sociales ont été marquées par l'intervention massive des salariés et par l'unité de ce mouvement, qui n'est pas pour l'instant à la hauteur des enjeux, que nous devons donc œuvrer.

» La division du mouvement syndical français apparaît d'autant plus anachronique que le syndicalisme européen a fait la démonstration de ses capacités à converger, ce qui a permis de mettre en perspective une Europe sociale.

» En France, nous ne sommes pas condamnés à la division syndicale. D'ailleurs, la dernière période montre que les lignes peuvent bouger. L'unité avec FO paraissait inaccessible il y a six mois. Dans le cadre de la négociation sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les cinq organisations syndicales ont travaillé à une plate-forme revendicative commune.

» La recherche de l'unité syndicale est une constante de la Cgt, car elle est source d'efficacité pour rassembler le plus largement possible. D'ailleurs, les salariés le savent, car l'unité syndicale est toujours un catalyseur de leur mise en mouvement et de leur participation aux luttes sociales.»

Et de conclure : « Partout en France, en Europe et dans le monde, nous avons besoin d'un nouveau modèle de développement social, économique, humain, écologique.

» Un immense chantier nous est ouvert pour élaborer, avec les salarié(e)s de tout statut d'emploi, de toute entreprise, de toute génération, les propositions de conquête de la Cgt. Votre responsabilité est de définir, à travers nos orientations, le chemin que nous allons prendre ensemble.»

P. T.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

UNITÉ, MOBILISATION

ET SOLIDARITÉ AU CŒUR

DU DÉBAT MILITANT

LE DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ A MIS EN LUMIÈRE LA NÉCESSAIRE MOBILISATION DES MILITANTS DANS UN CONTEXTE DIFFICILE OÙ L'UNITÉ SYNDICALE EST UN ENJEU MAJEUR MAIS DISCUTÉ. COMMENT SE MONTRER OFFENSIF DANS LA LUTTE POUR LA DÉFENSE DES SALARIÉS ET LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX DROITS ?

« **J**e fais du syndicalisme pour que les salariés sachent le pouvoir qu'ils ont entre leurs mains et pour changer de société. » Romain Pitelet (cheminots, Paris-Austerlitz) est le premier à prendre la parole, et les applaudissements sont nourris. « *Nous ne devons pas oublier que nous avons en face des patrons qui cassent le droit du travail, mais aussi des organisations syndicales qui ne nous aident pas* », poursuit-il. Le ton est donné. Au cœur de son intervention, des questionnements sur l'emploi, le service public et la santé. Le militant s'arrête également sur le bilan des actions menées contre la « *réforme des retraites* » en 2010 et le rôle moteur de la Cgt dans ce combat qui a duré plusieurs mois. Pourtant, la loi qui a introduit le recul de l'âge de la retraite a été votée. Un résultat décevant, en dépit d'une présence sans faille des militants dans les manifestations. Ceux-ci ont également reçu – entre deux mobilisations – une formation sur ce thème spécifique et ont poursuivi leur travail d'explication sur leur lieu de travail. La Confédération s'est adaptée en urgence en proposant des formations courtes. L'objectif était de faire comprendre aux autres salariés les enjeux de la lutte afin qu'ils refusent d'abandonner une conquête sociale majeure... Ce but a été atteint. « *On peut dire que la Cgt a gagné la bataille idéologique, mais on n'a pas gagné, tout court* », déplore Benjamin Amar (Fédération recherche, culture, Educ'Action 94). « *Nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait*, souligne

un autre intervenant, *nous avons renforcé la Cgt.* » La salle lui donne raison. L'un des participants revient sur cette « *très belle mobilisation* » personnelle et collective qui a permis de resserrer les rangs contre un projet coengagé par le gouvernement de François Fillon et les organisations patronales. La présence systématique des militants, actifs pour convaincre leurs collègues de travail au fil des manifestations, a fait gonfler les cortèges, alors que beaucoup en-dehors de la Cgt s'attendaient à un essoufflement du mouvement. La preuve que la ténacité syndicale a payé.

Le «syndicalisme rassemblé» coûte que coûte ?

Les positions défendues par d'autres organisations syndicales sont dénoncées par certains participants. Ces derniers estiment qu'elles font parfois le jeu du patronat, très organisé lorsqu'il s'agit de contester des avancées sociales durement acquises. Après les retraites, l'accord national interprofessionnel (Ani), signé le 11 janvier dernier par trois syndicats de salariés (Cftc, Cfe-Cgc et Cfdt), pourrait déboucher sur une loi modifiant en profondeur le droit du travail si aucune action n'est menée dans les semaines et les mois qui viennent... Une hypothèse que Delphine Rouxel (santé, action sociale, centre hospitalier Ravenel, Vosges) refuse : « *Le mot d'ordre doit être clair : non à la régression sociale. L'accord minoritaire du 11 janvier ne doit pas se transformer en loi. Le cœur de cet accord, c'est la baisse*

des salaires... Nous devons mobiliser, appeler les salariés à refuser cet accord. » A l'instar de cette militante, plusieurs congressistes manifestent leur mécontentement face à « *un accord scélérat [qui] vise à licencier davantage* ». Pour Ludovic Bouvier (métallurgie, Ustm), « *nous devons exiger le retrait de ce texte ! Il faut fédérer les luttes qui sont engagées. Une mobilisation générale pourrait porter nos revendications et inciter le gouvernement à abroger le texte.* »

Très vite, le débat se déplace vers un thème déjà très présent lors du 49^e Congrès : le syndicalisme rassemblé. Jo Chapuis (organismes sociaux, Haute-Loire) pense que, « *s'il n'est pas question de remettre en cause la boussole de la lutte unitaire, le congrès doit préconiser résolument un syndicalisme, certes rassemblé, mais de conquête.* »

Certains militants font part de leurs réticences. « *Le rassemblement [syndical] oui, mais pas coûte que coûte* », nuance un intervenant. De son côté, Marc Slyper (spectacle, Sdamp, Paris) note que le syndicalisme reste éclaté : « *Le rapport de forces que nous devons construire demande un rassemblement large. Mais comment opérer avec certains – la Cfdt, pour la nommer – qui reviennent sur le fond revendicatif et signent certains accords scélérats ?* » Quant à Benjamin Amar (Fédération recherche, culture, Educ'Action 94), il a déjà pris position : « *Nos divergences avec la Cfdt existent, en termes de conception du syndicalisme d'orientation. Si l'on veut construire un syndicalisme rassemblé, une telle alliance ne peut pas exister. Il ne s'agit pas, pour la Cgt, d'avancer toute seule ni de brandir seule le drapeau rouge, mais plutôt de proposer et de chercher une unité syndicale offensive et rassemblée autour de conceptions et d'orientations convergentes.* » Une position partagée par Fabrice Le Bigot (santé et action sociale, Averpahn, Allier), qui pense qu'« *il faudrait arrêter d'attendre les autres organisations syndicales pour se lancer. La Cgt est tout à fait capable d'initier un mouvement fort. Elle doit continuer à avancer et, si les autres*



ne suivent pas, elle doit le faire seule en s'appuyant sur ses syndiqués».

Pour sa part, Cyril Mauran (ports et docks, port de Bordeaux) pense que «*la Cgt – et la seule Cgt – a été capable de mettre des gens dans la rue*». A ce titre, les militants se disent vigilants face à un gouvernement de gauche qui «*a été élu grâce à la Cgt*». «*Le gouvernement de Hollande est redevable aux salariés qui veulent de vrais progrès sociaux. Toutes les batailles perdues sont celles que l'on n'a pas menées. La Cgt doit désormais imposer sa vision des luttes sociales.*» Et de s'enflammer: «*Nous n'accepterons pas les courbettes faites au patronat. Nous devons continuer à lutter.*»

“Faire avancer davantage encore la vie syndicale...”

L'idée de créer «*des convergences revendicatives*» en s'appuyant sur les militants de la Cgt et en favorisant le syndicalisme de proximité est une piste reprise par quelques intervenants. Elle pourrait permettre de résoudre l'équation parfois compliquée entre l'unité syndicale, nécessaire pour lutter efficacement contre un patronat très organisé, et une syndicalisation qui fait parfois défaut. Les prises de parole révèlent enfin une préoccupation commune: comment faire face aux offensives qui menacent les salariés,

résister à la résignation, poursuivre la lutte pour conserver des droits et en conquérir d'autres, notamment pour les salariés des Tpe? Hervé Gourlin (commerce et services, Securitas) indique que sa fédération représente huit millions de salariés rassemblés dans quatre-vingts branches. «*Les résultats des élections dans les Tpe montrent bien l'intérêt de ces salariés pour notre organisation qui n'était pourtant pas donnée favorite. Dans le commerce, les services et la distribution, nous avons organisé une campagne offensive. Ce pari, c'est tous ensemble que nous l'avons gagné.*» Toutefois, le délégué constate aussi que «*syndicalisation et structuration sont au cœur de nos préoccupations... l'écart entre le nombre de salariés et celui des syndiqués est abyssal*». Jo Chapuis

(organismes sociaux, Haute-Loire) insiste sur le fait que, «*si les salariés font confiance à la Cgt, comme l'ont montré les élections prud'homales ou dans les Tpe, nous ne devons absolument pas les décevoir. Dans cette optique, il faut leur donner des perspectives pour s'engager dans la direction d'un authentique changement*».

Ce qui implique une réflexion prenant en compte la diversité des situations: salariés travaillant dans des structures de petite taille, agents de la fonction publique ou salariés du secteur privé. Des réponses syndicales adaptées sont attendues, les participants au congrès font des propositions. Ainsi, Thierry Lillier (transports, Fnst) demande «*un bilan des comités stratégiques des filières ferroviaires*» en vue d'une conférence industrielle. «*Quelles interventions de la Cgt? Il faut que toutes les fédérations se mobilisent, et ce débat ne doit pas être uniquement un débat de la commission*», souligne-t-il.

Pour Fabienne Rouchy (finances, Banque de France), qui évoque les gigantesques profits dans son secteur d'activité et la perte de nombreux emplois, elle appelle «*les élus, les associations de toutes tendances qui soutiennent notre projet syndical à se battre pour un moratoire sur les suppressions d'emplois. Il faut faciliter le crédit pour des projets précis,*...

Le vote

- Les délégués ayant participé au vote représentent 568 650 voix.
- Les abstentions sont au nombre de 39 942 voix, soit 7,0%.
- Les exprimés sont au nombre de 528 708 voix.
- « Pour » : 462 486 voix, soit 87,5%.
- « Contre » : 6 622 voix, soit 12,5%.

... la création d'entreprises, la formation, les économies d'énergie et des matières premières. Il nous faut des mesures radicales pour favoriser le rapport de forces; nous devons être porteurs d'exigences. Le gouvernement doit changer sa politique et nous, nous sommes porteurs de changements». L'analyse est partagée par Jérôme Beauge (banque et assurances): «Les salles de marchés tournent à plein régime, les actions s'échangent, on spéculé... Le secteur financier doit contribuer à l'économie réelle, véritable créatrice de valeur ajoutée. Un vrai débat est nécessaire entre élus, banques, assurances et salariés. L'économie ne doit pas être sacrifiée pour des objectifs de rentabilité irréels.»

Les enjeux sont différents pour Isabel Faignez (santé, action sociale, Itsra Clermont-Ferrand), qui voit une menace dans la politique gouvernementale actuelle: «[Hollande] poursuit sans vergogne la politique de ses prédécesseurs. Sarkozy rêvait de cette politique... le gouvernement Ayrault est en train de la réaliser. La Cgt doit agir de manière franche, car l'accord Medef-Cfdt vise à licencier davantage... Cet accord n'est ni amendable, ni négociable. Nous devons agir pour qu'il n'y ait aucun licenciement et travailler sur un projet de loi. La nationalisation de certaines entreprises ne doit pas être exclue.» Même analyse de Ghislaine Raoufi (santé-action sociale, Chu de Nice), qui constate «une restructuration douloureuse» dans son établissement, «au détriment des usagers», et appelle «à une mobilisation nationale le 15 juin dans la capitale».

Chacun s'implique au mieux pour améliorer le quotidien professionnel de ses collègues, en dépit des difficultés que connaissent certains militants. Katia Baquet (services publics, Montville, Seine-Maritime) brise même un tabou dont on parle peu et dont beaucoup sont pourtant victimes: la discrimination syndicale qui peut faire des ravages lorsque les délégués sont seuls à défendre les salariés ou qu'ils ne trouvent pas de soutien dans leur milieu professionnel. «Je veux dire ici que c'est très dur de faire du syndicalisme, particulièrement au sein de petites structures ou de petits collectifs de travail comme il en existe dans les collectivités locales et territoriales de petite taille... Malgré les qualifications et les années d'expérience, la mise au placard des militants et des représentants syndicaux a eu lieu sur le



mode "Tu fais du syndicalisme, tu es puni!" Je reste mobilisée et motivée pour dénoncer les inégalités et les discriminations, mais il reste beaucoup à faire pour convaincre les salariés de participer à la vie syndicale et ainsi bâtir un rapport de forces. Mais comment les faire venir alors qu'ils craignent, à tort ou à raison, d'être confrontés à la discrimination? Nous

devrions recevoir de la Confédération les moyens de faire avancer davantage encore la vie syndicale.» Un congressiste lance: «Les choix que nous allons faire sont déterminants.» Une autre participante s'enflamme: «Toutes les luttes ont été des luttes offensives, d'opposition. Nous validons l'ambition de la Cgt de se réapproprier la question du



BERNADETTE SÉGOL CELA S'APPELLE L'AUSTÉRITÉ

Bernadette Ségol, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (Ces), confie en préambule de son intervention: «C'est dans cette région que j'ai mes racines et que j'ai grandi. Mes années bruxelloises n'ont pas réussi à diluer mon accent! Nous sommes ici sur une terre où se sont déroulés des combats syndicaux et politiques.» Le lien entre une terre d'histoire et le présent est tout trouvé: il faut se battre «pour les vingt-huit millions de chômeurs dans l'Union européenne», dont près de six millions sont

des jeunes. Dans tous les pays en crise, des milliers d'entre eux quittent leur pays dans l'espoir d'une vie décente ailleurs. Et en France, le constat n'est guère plus encourageant. «Et qu'ont fait nos dirigeants face à la crise? Ils ont sauvé les banques avec 1 000 milliards d'euros.» Mais cela n'a pas suffi. Le capitalisme financier, un temps menacé d'être régulé, a continué à imposer sa loi. La seule solution pour réduire les déficits et la dette publique a été de «flexibiliser, couper dans les dépenses». La conclusion tombe: «Cela s'appelle l'austérité. C'est pour cette raison que nous sommes opposés au traité fiscal européen.» Mais comment faire pour voir enfin «le bout du tunnel», c'est-à-dire «le plein-emploi, la fin des inégalités et la fin de la précarité»? Une journée d'action de la Ces, le 12 novembre dernier dans quatre pays, a montré la détermination de plusieurs syndicats. «Vous [Cgt] étiez là avec une délégation de mille personnes... Merci!» lance-t-elle. «C'est notre unité européenne face aux effets dévastateurs de la crise et contre l'idéologie la soutenant qui permettra de sauver notre modèle social. Il faut arrêter la concurrence fiscale et la concurrence sociale.» Et même si «la tentation est grande d'être antieuropéen», c'est uniquement à ce niveau que Bernadette Ségol voit la possibilité d'en finir avec l'austérité, la déréglementation et de vaincre les populismes dont le seul but est d'égarer. En juin prochain, un Conseil européen a prévu de discuter de la question sociale européenne. «Nous avons trois mois pour faire entendre notre voix et faire des propositions.» Le compte à rebours a commencé.

travail.» Un troisième décrit son projet: «Il y a aujourd'hui une véritable nécessité à se rapprocher des salariés, dans leurs lieux de vie. C'est un impératif, et c'est même devenu une urgence.»

Le congrès ne répondra pas forcément à toutes ces questions, mais tous les débats ont été ouverts. Et pour dessiner l'avenir, certaines propositions intéressantes sont venues de la salle. Comme celle de Benjamin Amar (Fédération recherche, culture, Educ'Action 94): «Des éléments positifs existent qu'il faut mettre au crédit de l'activité confédérale... Je pense notamment à la place faite à la lutte des travailleurs et des travailleuses sans papiers. Cette lutte, conduite avec l'ensemble des salariés, constitue un combat d'avant-garde que mène la Cgt.» Ou celle de Florent Trinquart (métallurgie, Ustm, Indre), qui souhaiterait que le droit individuel à la formation (Dif) puisse être mobilisé pour la formation syndicale. Une proposition partagée par Céline Ribes (Fapt, Hérault): «Pour nous aider à renforcer nos organisations, il faut investir dans la formation et encourager la participation active des jeunes et des femmes!»

◀ Claire PADDYCH



DAN CUNNIAH L'OIT, UN REMPART PROTECTEUR

Dan Cunniah, directeur du Bureau d'activités pour les travailleurs (Actrav) du Bureau international du travail (Bit), salue la présence des «camarades de soixante-dix pays au moins» qui ont rejoint le 50^e Congrès de la Cgt afin d'échanger sur des sujets majeurs. Figurent au premier rang cette crise, débutée il y a cinq ans «et que les travailleurs n'ont pas provoquée» mais dont ils doivent subir les conséquences: pertes d'emplois, absence de perspectives pour les jeunes,

détricotage des droits, qui accompagnent les politiques d'austérité. Dan Cunniah estime que la mondialisation sans dimension sociale entraîne un chômage de masse. «Le bilan de ce modèle est pour le moins sombre: un quart de la population humaine est sous le seuil de pauvreté, le chômage des jeunes atteint des proportions énormes...» Dans le même temps, les besoins en main-d'œuvre existent, puisque «le travail des enfants persiste ainsi que le travail forcé. De nombreuses personnes sont piégées dans des formes modernes d'esclavage». Et que dire des femmes si souvent discriminées? Et comment parler des discriminations antisyndicales qui peuvent conduire à des «crimes commis dans une impunité quasi totale»? Dan Cunniah souligne que l'Oit «constitue un rempart protecteur» qui gêne à la fois les gouvernements et un «certain patronat», celui «pour lequel un travailleur ne représente pas un visage mais un coût à réduire à tout prix». La situation est à ce point tendue que le Groupe des employeurs à Genève a, pour la première fois, bloqué les discussions avec le Bit, la semaine précédant le congrès. Cette attitude fragilise le dialogue social et le modèle européen. Pour stimuler la croissance par la demande, l'UE devrait aider les Etats membres à «instaurer des garanties pour les jeunes». Elle devrait mobiliser tous les leviers politiques contre la précarisation croissante. Mais Dan Cunniah plaide pour une politique de justice sociale «avec les syndicats». Et leur donne une mission supplémentaire: réfléchir au contenu et à la qualité du travail.



SHARAN BURROW NOUS UNIR POUR NOS DROITS

Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (Sci), constate devant une assemblée attentive: «Nous traversons une crise sociale provoquée par la cupidité du capitalisme.» Quarante-vingt-quatre pour cent des hommes et des femmes dans le monde n'ont aucune protection sociale. Elle évoque les conséquences d'un capitalisme sauvage qui aurait dû être combattu par les gouvernements lorsque la crise financière a frappé. Mais ceux-ci n'ont pas saisi cette opportunité et, aujourd'hui, «on licencie les pères et les mères pour recruter les fils et les filles à des salaires inférieurs! fustige la numéro un de la Sci. Ce cancer s'étend partout, il faut mettre fin à ces pratiques. C'est dans ce cadre qu'il y a une perte de foi et d'espoir dans les gouvernements». Sharan Burrow redoute les tentations xénophobes. Ses rencontres avec des travailleurs du monde entier sont riches d'enseignements: 79% d'entre eux ne peuvent mettre de côté le moindre euro. Dans les pays où la protection sociale

n'existe pas, ils sont donc à la merci de tous les risques sanitaires. Dans un contexte où le monde du travail est détricoté par la mondialisation, Sharan Burrow revendique «des emplois, des emplois et encore des emplois». Elle se dit prête à discuter avec les dirigeants politiques et les institutions internationales comme le G20 du formidable potentiel de l'économie verte. A ses yeux, celle-ci représenterait un gisement de quarante-huit millions d'emplois. Elle souhaite également lutter contre le travail illégal qui représenterait 40% de recettes perdues pour les Etats. Enfin, l'éducation reste une priorité, tout comme la protection sociale à l'échelle mondiale. Sharan Burrow conclut sous les applaudissements: «Nous voulons créer le pouvoir de la classe travailleuse dans tous les pays, nous devons nous organiser. Nous devons former nos responsables et construire de nouveaux outils... Il faut que nous nous unissions pour récupérer nos droits et reconstruire un meilleur avenir pour nos enfants.»



SYNDICALISME

QUESTION(S) DE RESPONSABILITÉS

C'EST UN TEXTE LARGEMENT RÉÉCRIT PAR LA PRISE EN COMPTE DE NOMBREUX AMENDEMENTS QUI A ÉTÉ SOUMIS AU VOTE DES DÉLÉGUÉS. AU CENTRE DES DÉBATS DE CETTE PARTIE I DU DOCUMENT D'ORIENTATION : LA NATURE DE LA CRISE ET SES CONSÉQUENCES, L'APPRÉCIATION DE LA SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE, LA QUESTION DU "SYNDICALISME RASSEMBLÉ"...

Parce que la Cgt « *est la première organisation syndicale par l'influence qu'elle a auprès des salariés, le niveau de confiance qu'elle recueille et sa participation aux luttes sociales* », que des responsabilités particulières lui incombent, en tant que syndicat de masse et de classe, pour « *créer l'immense élan émancipateur dont les salarié-e-s ont tant besoin aujourd'hui* ». C'est ainsi que débute le préambule du document d'orientation, suivi de la partie I du document intitulé justement : « Les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui. » Plusieurs sujets y sont traités : la nature de la crise, la revalorisation du travail et la répartition des richesses, le changement politique, la convergence et la coordination des luttes, la question du « *syndicalisme rassemblé* », la dimension européenne des enjeux et des luttes syndicales... En introduction du débat, Francine Blanche a rappelé l'importance du texte : à l'issue de l'intégration des amendements et du vote, il constituera en effet la feuille de route de la Cgt pour les trois ans à venir. Les amendements, justement : ils ont été 3010 au total, dont 71 concernent le préambule du document et 81 la partie I, avec la volonté, exprimée par Francine Blanche au nom de la commission, de prendre en compte le maximum d'entre eux. Ils ont tout d'abord fait état de deux demandes fortes : la féminisation du texte et la prise en compte, partout où cela est possible, de la question des retraités, ce qui a été fait. D'autres ont insisté sur la nécessité de réaffirmer fortement « *le caractère de masse et de classe de notre syndicalisme* », a souligné Francine Blanche (paragraphe 1 du préambule) quand d'autres ont porté sur des précisions de vocabulaire, qui soulèvent souvent des questions de fond. Par exemple, l'utilisation de l'expression « *coût du travail* » ou « *prétendu coût du travail* » alors que la Cgt parle de « *rémunération du travail* » et de « *coût du capital* ». Les amendements ont fait par ailleurs

émerger plusieurs sujets de discussion ou de débat. D'abord sur l'appréciation de la situation politique. Si, comme l'a rappelé Francine Blanche, le document a été validé au début décembre, les décisions prises depuis ont « *rendu la Cgt beaucoup plus critique* », ce qui a été pris en compte, en particulier, dans la rédaction du préambule. Cela fait notamment référence à l'accord national interprofessionnel sur la « *sécurisation de l'emploi* » et ses conséquences. Ainsi la commission a-t-elle proposé l'ajout d'un paragraphe à ce sujet. En affirmant : « *La volonté du gouvernement de faire avaliser par le Parlement l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 est lourde de menaces quant au rôle d'élaboration de la loi dévolu au Parlement : assujettir l'évolution du droit social aux termes d'un accord serait, de fait, octroyer un droit de veto au Medef.* » D'autres amendements ont fait apparaître une divergence d'interprétation sur la question du « *syndicalisme rassemblé* », qui fait débat. Faut-il conserver ce terme ? Faut-il en préciser le sens ? C'est cette dernière proposition, a souligné Francine Blanche, qui a été retenue par la commission. Dans la résolution I, elle propose ainsi : « *Malgré les difficultés rencontrées, la Cgt réaffirme sa volonté de travailler à un syndicalisme rassemblé. Cette démarche vise à favoriser les convergences d'actions, du local à l'international, chaque fois que cela est possible. Elle nécessite que la Cgt déploie ses propres capacités d'initiative et de propositions...* » D'autres séries d'amendements ont porté sur la caractérisation de la crise, « *une crise systémique du capitalisme dont la violence s'aggrave depuis 2007* », mais aussi sur les enjeux territoriaux, à l'heure où la mise en concurrence des territoires provoque des dégâts, tant pour les usagers que pour les salariés du service public. Enfin, des paragraphes qui n'existaient pas dans le document d'origine ont été rajoutés : ils portent sur la question de la répression syndicale, mais aussi sur la réaffirmation du soutien



à la presse syndicale et au combat, avec les valeurs de la Cgt, contre le Front national. C'est ce que dit la résolution I: «*La Cgt agit sur le lieu de travail et dans le territoire contre l'extrême droite et les idées qu'elle véhicule, armes de division du salariat...*» C'est donc un texte largement remanié et réécrit qui a été soumis au débat.

Des salariés en lutte pour l'emploi

Un débat qui, dans un premier temps, a été marqué par les interventions des salariés en lutte au cours de la dernière période. Si certains ont regretté que le document d'orientation ne fasse pas mention des multiples luttes menées tout au long de l'année 2012, à l'image de Stéphane Roy (banques et assurance, collectif Crédit agricole), Eric Hirson (Ustm, Haute-Garonne) a témoigné du combat que les salariés de Freescale (ex-Motorola) ont mené à Toulouse pour sauver leurs emplois. Tout en regrettant que la question des suppressions d'emplois, «*un des effets les plus violents du système capitaliste*», soit à ses yeux insuffisamment traitée, le représentant Cgt de l'entreprise a rappelé que le plan de la direction mis en œuvre à partir de 2009 a concerné plus de mille salariés. En resituant l'histoire de l'entreprise dans l'actualité des dernières

semaines et, notamment, la signature de l'accord national interprofessionnel (Ani). La flexibilité pour sauver les emplois? «*Chez Freescale, nous avons connu toute la panoplie de ce type de mesures depuis 2006: gel des salaires, accords de méthode, chômage partiel... pour voir aujourd'hui notre usine être transférée en Chine!*» a-t-il dénoncé, tout en regrettant le manque de soutien de la Cgt. Une Cgt dont le rôle est de «*structurer, fédérer, faire converger les luttes et dire stop aux licenciements*».

Autre moment fort du débat, l'intervention d'Olivier Leberquier (agroalimentaire) pour les Fralib, une intervention ovationnée par les congressistes. En rappelant que les salariés de Fralib sont en lutte depuis trois ans, il a témoigné des nombreux soutiens reçus et des actions communes menées avec d'autres salariés issus de multiples secteurs d'activité: Continental, Goodyear,

Arcelor, Sanofi, 3 Suisses... En soulignant: «*Nous voulons que notre Cgt partage cette démarche de coordination des luttes*» avec les moyens associés. Il a insisté sur la nécessité d'imposer la réappropriation, par les travailleurs, des moyens de production et sur la question de la nationalisation des entreprises, avant de revenir plus spécifiquement sur Fralib: «*Les experts du comité d'entreprise ont confirmé que le projet alternatif que nous proposons est viable. Avec ce projet, nous pouvons relever le défi du maintien de l'outil industriel et de nos emplois.*»

Le débat s'est en outre en grande partie focalisé sur la question du «*syndicalisme rassemblé*», orientation de la Cgt depuis quinze ans, en dépit de la réécriture du texte déjà opérée sur ce thème. Il faut dire que la signature de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 a laissé des traces. Certains s'interrogent: l'unité, oui, mais par à n'importe quel prix. C'est le sens de l'intervention de Béatrix Leaudais (organismes sociaux, Cnam des Bouches-du-Rhône), qui a souligné le refus d'un «*partenariat social régressif*», parlé de la recherche d'une «*unité de tous*», mais pour «*déboucher sur une dynamique de lutte*». Alors qu'aujourd'hui, «*politiques et syndicats réformistes prennent la modernité comme excuse pour nous faire accepter des mesures antisociales*». Clarisse ...

Le vote

Les délégués ayant participé au vote sur «*les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui*» ont représenté 568 198 voix. Il a totalisé 83,5% des voix pour (soient un total de 453 406 voix), 16,5% contre (89 353) et 4,5% d'abstentions (25 439).

... Delalandre (Edf, fédération mines-énergie) est allée plus loin en proposant un vote séparé sur l'utilisation de l'expression «*syndicalisme rassemblé*». Un sujet essentiel, a-t-elle souligné en substance, car l'expression renvoie «*implicitement à une alliance avec la Cfdt*», signataire de l'accord du 11 janvier. Parce qu'elle se dit d'accord avec la recherche d'une «*unité de revendication dans une lutte commune*», elle propose de remplacer «*syndicalisme rassemblé*» par «*unité de revendications*». Enfin, toujours au sujet de l'Ani et de la mobilisation du 5 mars, «*pas mal pour une première manifestation*», Christine Poupin (Fédération de la chimie, Gpn Total Grand-Quevilly) a souligné qu'«*il faudra bien autre chose pour faire reculer le gouvernement*», appelé «*à une véritable mobilisation nationale interprofessionnelle*» pour, en particulier, demander le retrait pur et simple du texte: «*Il n'y a pas d'arrangement possible.*»

Questions autour de l'unité syndicale

Face au nombre d'interventions, c'est par un débat interactif que la discussion s'est poursuivie autour de cinq grands thèmes proposés par la commission, à partir du texte amendé: le préambule, la crise et ses conséquences, la question du syndicalisme rassemblé, la situation européenne et internationale, le contenu de la résolution n° I. Certains délégués, comme l'Union syndicale Cgt des services publics parisiens, sont ainsi revenus sur la critique de la politique gouvernementale et ont dénoncé notamment une convergence gouvernement/patronat sur l'Ani pour «*détruire nos acquis sociaux*»; un accord contre lequel «*il faut amplifier la mobilisation pour obtenir son retrait*», a souligné la représentante du syndicat des privés d'emploi et précaires du Rhône, en rappelant la gravité du chômage, à raison de mille cinq cents demandeurs d'emploi supplémentaires tous les jours. Il faut «*pointer plus fort la responsabilité du gouvernement*» pour caractériser la gravité de la crise et ses conséquences pour les salariés, a pointé un autre délégué, en donnant deux exemples: les accords compétitivité-emploi de Nicolas Sarkozy, réapparus avec l'Ani et que le gouvernement s'apprête à retranscrire; le crédit d'impôt de 20 milliards d'euros accordé aux entreprises au nom de la compétitivité, une autre manière de marquer le retour de la «*Tva antisociale*»,



il y a peu rejetée par la majorité actuelle. D'autres, enfin, ont insisté sur l'urgence d'augmenter les salaires pour sortir de la crise. A ce sujet, la commission a rappelé que cette question était traitée dans la partie II du document d'orientation sur les ambitions revendicatives, tout en la situant dans un contexte plus global: celui de la revalorisation du travail et d'une autre répartition des richesses. Mais c'est surtout le «*syndicalisme rassemblé*» qui a fait l'objet de nombreuses interventions. Si les retraités ont témoigné de leur lutte commune menée avec tous les syndicats, certains ont fait part de leurs doutes, voire de leur opposition à cette démarche, en réitérant la demande d'un vote séparé sur cette question, en proposant de travailler, comme l'a fait la déléguée d'Edf, à «*l'unité sur des revendications claires et précises*». A condition, pour d'autres, de s'entendre sur le mot «*unité*». «*D'accord pour l'unité. Mais de quelle unité parle-t-on? s'est interrogé un délégué. D'une unité d'appareil et d'apparence? En tout cas, il ne faut pas la faire au prix de nos revendications et de*

notre histoire sociale», a-t-il ajouté, demandant «*un syndicalisme plus combatif et plus revendicatif*».

Au centre, toujours, de toutes les tensions: l'accord du 11 janvier, le rôle de la Cfdt, mais aussi – plus en arrière – les précédentes batailles, en particulier celle sur les retraites. C'est «*là qu'il faut chercher les raisons de la mobilisation du 5 mars, pas à la hauteur de l'enjeu*», selon un délégué de Saint-Gobain (Fédération de la chimie), pour qui «*la recherche d'un consensus intersyndical nous a alors freinés dans notre action. Alors que trois millions de personnes étaient dans la rue pour refuser la réforme, nous subissons encore les conséquences de cet échec*». «*Ce n'est pas parce qu'en face ils sont en train de mettre à mal ce que nous construisons depuis quinze ans que nous allons y renoncer*», a répondu Francine Blanche, pour qui il est plus que jamais nécessaire de rassembler le salariat. En précisant, en forme de conclusion: «*Rechercher l'unité des salariés sur la base de revendications qu'ils ont construites: pour nous, c'est ça le syndicalisme rassemblé.*»

Christine LABBE

PRIORITÉS DES AMBITIONS REVENDICATIVES... FOISONNANTES

LA RÉOLUTION II A FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES PASSIONNÉS. MALGRÉ UNE RALLONGE DU TEMPS DE DÉBAT, "SEULEMENT" SOIXANTE-QUINZE DÉLÉGUÉS ONT PU INTERVENIR, DEMANDANT DES REVENDICATIVES PLUS CLAIRES ET PLUS MUSCLÉES SUR LES THÈMES LES PLUS URGENTS, COMME LA PROTECTION SOCIALE OU LA PRÉCARITÉ.

À l'offensive toute, mais avec quelles priorités ? Colette Duynslaeger, secrétaire générale de la Fédération des activités postales et de télécommunications, le souligne au nom de la commission qui a examiné les 1861 amendements portant sur la partie II du document d'orientation : les débats ont été vifs et souvent contradictoires sur la place à donner à chaque revendication. *« Nous avons donné suite à 60 % des demandes d'amendements déposées par trois cent vingt-deux syndicats, ce qui nous a permis de compléter et d'enrichir notre document d'orientation. Dans un contexte qui se traduit par une guerre contre le monde du travail, la vivacité des échanges traduit aussi notre détermination à mobiliser l'ensemble des organisations autour d'un certain nombre de valeurs fortes. Parmi elles, la reconnaissance de la centralité du travail, la mise en œuvre de politiques publiques progressistes et créatrices d'emplois et la prise en compte des enjeux environnementaux. Au cœur de notre démarche revendicative, nous voulons également œuvrer au développement de droits collectifs attachés à chaque salarié et à celui de la démocratie sociale dans l'entreprise, de sorte que la place des salariés et du syndicalisme soient reconnus et renforcés. »* Le document recense l'ensemble des domaines d'intervention dans lesquels la Cgt compte avoir son mot à dire. Cela implique entre autres de dénoncer le récent accord national interprofessionnel (Ani), la persistance des réformes « sarkoziennes » dans l'esprit comme dans la forme – Rgpp et nouvelle modernisation de l'action publique, loi Hpst (Hôpital, patients, santé et territoires), réforme de la recherche – ou certains projets comme l'Acte III de la décentralisation, ainsi que les réorientations à craindre concernant la protection

sociale. Mais cela passe également par la nécessité de construire et de proposer, par exemple en matière de politique industrielle, en réfléchissant aussi aux moyens de la financer, notamment par la création d'un livret d'épargne industriel. Ou encore par la mise en place d'un pôle public énergétique ambitieux face aux enjeux du développement durable. Al'instar de la commission, Michel Martinez (secrétaire général de la Fédération de la métallurgie) tente donc de donner un cadre à la discussion, en essayant de l'organiser autour de trois thèmes : la place centrale du travail, garant du développement des richesses et de la condition humaine ; la protection sociale et les politiques publiques pour répondre à la demande sociale sur tous les plans (retraite, santé, famille, dépen-

dance, solidarité) ; la nécessité d'une politique industrielle ambitieuse, permettant également de promouvoir et de construire les droits des salariés, y compris plus de citoyenneté à l'entreprise. Un cadre qui s'avère impossible à tenir : de nombreux délégués restent encore insatisfaits du document remodelé par la commission et souhaitent réitérer leurs propositions sur les thèmes qui leur tiennent à cœur. Compte tenu des demandes, le débat est prolongé, permettant à soixante-quinze d'entre eux de s'exprimer dans un temps limité à deux minutes et à la Commission d'apporter des précisions qui conforteront une bonne partie des demandes.

Pas d'ambiguïté sur la défense de la protection sociale

Ainsi, sur la question de l'hôpital et de la réforme Hpst, qui revient à maintes reprises dans les interventions avant que la commission dissipe tout malentendu et réaffirme plus clairement la position de la Cgt. Annick Désiré (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) explique que la loi Hpst est *« une machine de guerre contre la santé et la santé au travail, qu'elle tend à faire disparaître la notion même d'hôpital, de patient, de soins. Face à la marchandisation de la santé, il nous faut préciser les articles 109 et 110, et pas seulement exiger la "remise en cause" de la loi Hpst, mais bien son abrogation »*. Applaudie debout par le congrès après avoir également rappelé la lutte, depuis l'automne, de ses salariés contre la fermeture de l'Hôtel-Dieu, son intervention est complétée par de multiples autres. Celle de Nicole Barnabé (Chru Lille), par exemple, sur les articles 91, 115 et 122, qui dénonce la place croissante prise par les complémentaires



... santé du fait de l'affaiblissement des taux de remboursement de la Sécurité sociale et des appétits voraces du privé sur ce secteur : *«Le salaire socialisé a garanti un haut niveau de protection à tous les âges de la vie. Nous devons dénoncer plus fermement les transferts de financement sur les complémentaires et les assurés et demander un retour à une couverture par la Sécurité sociale à 100% de la naissance à la mort. Quant à l'expression "tarifs abordables" pour les personnes ayant besoin d'aide à l'autonomie, on ne peut pas la laisser en l'état.»* Ou encore l'urgentiste Christophe Prud'homme (hôpital Avicenne, Bobigny), qui souligne que l'emploi – donc les cotisations sociales – et le financement de la Sécurité sociale sont intimement liés et ne doivent pas être dissociés dans le corpus revendicatif et les actions de la Confédération.

Garantir un cadre national de droits et de qualifications

Plusieurs intervenants, parmi lesquels des retraités, reviennent sur la formulation «tarifs abordables», jugée floue et inacceptable pour les plus modestes – la commission la supprime –, ainsi que sur les questions d'autonomie (article 220) et de dépendance. L'un d'entre eux propose par exemple que la Cgt travaille à la constitution d'un «droit à compensation à la perte d'autonomie». Nadine Prigent (secrétaire générale de la Fédération santé-action sociale et membre de la commission) intervient pour rassurer les délégués : *«Il n'y a pas de doute, la Cgt a déjà demandé l'abrogation de la loi Hpst lors de son 49^e Congrès et n'a cessé de se mobiliser contre sa logique comptable et ses effets néfastes. L'article 213 rappelle notre position sur le périmètre de prise en charge de la Sécu, sur l'augmentation des taux de remboursement, notamment pour la dépendance. Le rapport en cours sur le financement de la protection sociale sera rendu fin juin, et une bataille d'ampleur va devoir être menée pour trouver d'autres solutions, car*

nous ne voulons pas d'une répartition de la misère mais bien d'une meilleure répartition des richesses.»

Le travail et les qualifications, leur reconnaissance – en particulier dans les conventions collectives – et leur valorisation par la formation font également l'objet de nombreuses interventions. Pour un délégué de l'Oise, il faut inverser le rapport de forces sur la protection des conventions collectives, car l'objectif du Medef reste de faire table rase sur ces référents nationaux, et le rapport Poisson laisse entendre que le gouvernement pourrait se montrer ouvert à un recul des acquis. L'idée de sécurité sociale professionnelle est également abordée comme un point de repère, mais avec le souci que le Code du travail devienne le principal socle commun à tous les salariés... A ce propos, Florent Lecoq (commerce et services) rappelle que, dans ces secteurs, les employeurs y dérogent très largement : *«Le nombre de salariés en Cdi a drastiquement chuté. Une grande partie des salariés travaille en sous-traitance et en intérim et ne bénéficie d'aucun droit au reclassement ou à l'internalisation. Par exemple, pour un agent de sécurité malade ou blessé ne pouvant plus assurer le même type de travail, il n'y a plus d'autre issue que la fin de contrat.»* Laurence Danet (Airbus Nantes) souligne que, dans les entreprises de Loire-Atlantiques aussi, l'emploi intérimaire est plébiscité comme «palliatif» pour passer

les périodes de creux d'activité. *«Depuis 2004, nous avons mené plusieurs luttes qui ont permis des embauches en Cdi. En 2012, sur notre site, où cent cinquante embauches étaient prévues, on s'est mobilisé et on en a obtenu cent de plus, dont une quinzaine de jeunes qui se sont d'emblée syndiqués à la Cgt! Les intérimaires, nous leur transmettons notre savoir, ils travaillent pendant des mois avec nous, le plus souvent sur des périodes de dix-huit mois, c'est un énorme gâchis de devoir ensuite se séparer d'eux.»* De même, un délégué souligne qu'il faut protéger les jeunes précaires et les apprentis, et combattre la «régionalisation des diplômes», qui les fragilise sur le marché du travail. Colette Duynslaeger rappelle pour la commission qu'il existe sept cents branches professionnelles et mille cent conventions collectives, ce qui ne facilite pas la tâche, mais que la Cgt se doit en effet de lutter pour garantir aux salariés les droits les plus élevés, pour améliorer le Code du travail et pour assurer des droits transférables aux salariés. Cela passe aussi par un service public de formation fort, comme le souligne un délégué de l'afpa, alors que l'organisme est actuellement en danger. Plusieurs intervenants insistent sur le rôle promoteur et émancipateur de la formation professionnelle et souhaitent que la Cgt se mobilise plus pour défendre ce droit très attaqué. Catherine Prinz (Ferc) rappelle que la formation initiale et la formation profession-



Le vote

Le texte est adopté à 81,8 %.
Les délégués ayant participé au vote représentent 553 334 voix.

- Exprimés : 522 690 voix.
- Pour : 427 709 voix (81,8 %).
- Contre : 94 981 (18,2 %).
- Abstentions : 34 644 voix (5,5 %).



nelle continue sont des enjeux essentiels pour la revalorisation et la qualité du travail, pour l'emploi des jeunes, et qu'elles doivent rester accessibles et reconnues au niveau national: «Une réforme est en préparation pour l'automne, et nous devons être vigilants pour qu'une fois encore la formation ne soit pas simplement envisagée comme une manne financière par certains acteurs du secteur.» La commission propose de clarifier les articles 54 à 58, pour rendre à la fois distinctes et complémentaires les revendications concernant la formation initiale et la formation professionnelle: défense d'un «service public national de formation continue»; le droit d'accès à la formation transférable – y compris pour les précaires et privés d'emploi – est ainsi réaffirmé avec plus de précision, ainsi que la défense du service public de l'emploi, après qu'Aurélié Rakic (Pôle emploi) eut décrit la situation alarmante qui y règne: l'impossibilité de mener les missions à bien et la souffrance des agents autant que des privés d'emploi. «Pôle emploi ne se place pas à la hauteur de l'urgence sociale. Une partie des agents qui reçoivent les privés d'emploi sont des sous-traitants mal formés, mal préparés, mal payés. Quant aux chômeurs, ils sont aussi privés du droit à décider de leur vie professionnelle. Pendant ce temps, la politique de l'emploi continue d'exonérer les entreprises qui pratiquent des bas salaires, même si elles font des bénéfices, alors que certaines Tpe

...

CGT RAPPORT FINANCIER

Au cours des exercices qui se sont déroulés depuis le dernier congrès, le rapport financier a fait état de la poursuite du «rétablissement de la situation financière de la Cgt» dans le prolongement du mouvement de retour à l'équilibre opéré lors du mandat précédent. Deux facteurs y ont contribué: la politique de maîtrise des dépenses et la progression de la syndicalisation. Celle-ci, continue depuis 2007, se traduit par une progression des recettes de cotisations. En quatre ans, le nombre de syndiqués actifs à la Cgt a progressé de plus de 40 000, a souligné Michel Doneddu. Et, malgré une érosion de la syndicalisation des retraités, le nombre total de syndiqués a crû de 38 000. Au total, sur le périmètre net consolidé, les recettes en provenance des syndiqués et des organisations de la Cgt représentent 60 % des recettes totales. Le rapport financier a souligné enfin la réduction des subventions publiques, une réduction qui s'est élevée à 15 % sur la période 2010-2012. Le rapport financier a été voté à l'unanimité, moins trois voix contre et seize abstentions.

HISTOIRE SOCIALE CINQUANTE CONGRÈS

«Cinquante Congrès pour bâtir la Cgt»: tel est le titre du documentaire réalisé par l'Institut d'histoire sociale et présenté lors du dernier congrès. Un documentaire riche d'images d'époque, à la fois didactique et chargé d'émotion. Alors que la périodicité des congrès a diminué au fil du temps, ce film rappelle notamment qu'un congrès a toujours été un temps fort de la vie syndicale, un temps de partage, d'échanges, d'expression, puis d'élection à partir de 1969, mais aussi de solidarité internationale avec la présence de délégations étrangères. C'est en 1963 que les retraités sont représentés, et c'est à partir de 1985 que les délégués se retrouvent entre trois tiers équilibrés: ouvriers, employés et cadres. Le film retrace enfin quelques congrès phares, du XIX^e siècle à nos jours: le congrès constitutif de la Cgt à Limoges, en 1895, l'adoption de la Charte d'Amiens au congrès de 1906, mais aussi, plus récemment, la relance de l'Ugic en 1963, qui deviendra Ugict six ans plus tard au congrès de 1969.

STADE TOULOUSAIN VALEURS COLLECTIVES

Le Stade toulousain a tenu boutique sur le lieu du congrès, mais pas seulement: le fameux bouclier de Brennus, remis chaque année au champion de France de rugby et entre les mains du club depuis deux ans, a pour l'occasion quitté le magasin du centre-ville, avenue d'Alsace-Lorraine, pour séjourner parmi les congressistes. Un responsable du club dix neuf fois vainqueur depuis la création de la compétition en 1892 (un record!) a également offert des maillots à l'effigie du Stade à Thierry Lepaon et à Bernard Thibault. Un équipement de plus pour assurer dans la mêlée sociale et défendre avec force les valeurs collectives!

RETRAITÉS JOURNÉE D'ACTION

Le syndicalisme rassemblé a fait l'objet de débats: pour les retraités, c'est une nécessité et une force. Délégué de l'Ucr, François Thiery-Cherrier a ainsi transmis aux congressistes le texte d'une lettre ouverte des organisations syndicales de retraités Cgt, FO, Fsu et Solidaires au président de la République. Elles refusent la désindexation des pensions et des retraites et demandent au contraire un rattrapage pour tous des pertes cumulées, conséquences des différentes réformes des retraites. Elles attendent également la suppression des mesures fiscales qui obèrent leur pouvoir d'achat, en particulier la contribution additionnelle à la solidarité de 0,3 %. Elles souhaitent également «l'ouverture rapide d'une véritable concertation sur la prise en charge de la perte d'autonomie par un service public, dans le cadre de la Sécurité sociale». Dans ce contexte incertain, elles appellent à une journée d'action le 28 mars prochain, avec rassemblements et manifestations partout en France, dans les professions et les territoires.

... *prêtes à créer des emplois doivent assumer de lourdes charges.*»

Plusieurs autres thèmes, loin d'être marginaux mais pas forcément mis en avant face à l'urgence ou à l'actualité, sont abordés dans le débat et feront l'objet de modifications dans le document revendicatif. La culture, notamment, qui, dans un contexte difficile, n'est pas vécue comme une priorité mais reste une dimension indissociable de l'histoire de la Cgt. Particulièrement fragilisée par ces temps de restriction budgétaire, elle pose aussi la question du statut des intermittents du spectacle. Elisa Drago (Rfi, Syndicat national des journalistes) souligne également que l'information aussi doit être défendue comme une mission d'intérêt général et que la Cgt doit réaffirmer son attachement au pluralisme des médias, alors qu'une grande partie d'entre eux sont désormais entre les mains de grands groupes multinationaux ou industriels.

Culture, communication, recherche... encore du travail !

Daniel Steinmetz (Sntrs-Cgt) tient à ce que le document d'orientation se détache d'une vision trop utilitariste de la recherche : «*La recherche œuvre aussi à l'accroissement et au partage des connaissances, à la construction d'une autre vision du monde. Les conditions d'emploi et de travail faites aux cinquante mille précaires qui travaillent dans l'enseignement supérieur ou dans les labos ne leur permettent malheureusement pas de pouvoir y contribuer.*» Plusieurs intervenants regrettent également que les enjeux posés par une industrie et un secteur énergétique «*décarbonés*» ne soient pas plus débattus. Denis Durand (Banque de France) demande quant à lui que soit condamné avec plus de précision (articles 190 à 194) le rôle néfaste joué par la Banque centrale européenne dans la mise en faillite des pays et les politiques en cours : «*Elle a le pouvoir de ruiner ou de revitaliser le système. N'accréditons pas l'idée que, pour la Cgt, ces questions seraient taboues.*»

«*Il nous faut des syndiqués convaincus pour être en mesure de convaincre sur nos revendications, en particulier les nouveaux syndiqués*», insiste fort à propos une déléguée, rappelant également la nécessité d'organiser des formations syndicales solides pour les nouveaux adhérents. Colette Duynslaeger confirme : «*Nos orientations sont ambitieuses et cohérentes, à nous de travailler à les faire connaître pour convaincre ! Contester, proposer, négocier, lutter, recommencer : on va tous s'y mettre, ensemble !*»

Valérie GÉRAUD

COMMENTAIRES **LA CGT, TOUTE EN DÉBATS**

La France est en état de souffrance sociale ; une large partie de cette souffrance individuelle et collective s'enracine, pour les Français, dans un sentiment de dépossession de leur avenir, voire de leur présent. Les forces sociales qui travaillent à abolir cet état de choses traversent, elles, une phase de souffrance stratégique, au sens où elles sont conduites, du fait de l'âpreté de la crise, à revisiter leur agenda, leurs modes d'action, leurs capacités à convaincre, rassembler et gagner.

Le 50^e Congrès aura porté, du début à la fin, le poids de ce double fardeau et aura fonctionné comme caisse de résonance d'un monde de mutations et de changements où l'inquiétude le dispute aux espérances. Cette toile de fond est bien plus vaste que le seul monde du syndicalisme, mais elle le surplombe. D'où questionnements, colères et acerbes retours sur bilan qui ont émaillé les débats – riches jusqu'à être touffus – du 50^e Congrès. Des délégués, dont c'était à 80 % le premier congrès, enracinés dans le quotidien du travail des entreprises privées ou des fonctions publiques, ont fait souffler les vents de l'exaspération et de la confrontation. Et l'actualité récente, dans ces interventions, aura souvent supplanté la réflexion sur le moyen terme. Plus que stratégique, le 50^e Congrès a témoigné d'une volonté d'action, d'une vocation opérationnelle.

C'est à la fois complètement légitime et un peu court, mais l'urgence sociale prime, et il était sans doute inévitable que sa voix se fasse entendre avec des accents pressants. Pour autant, les votes qui ont porté tant sur le bilan d'activité que sur l'orientation valident à de très fortes majorités, souvent plus importantes que celles du 49^e Congrès, les choix opérés d'un syndicalisme rassemblé, d'un syndicalisme de conquête qui ne s'enferme pas dans le *statu quo ante* et veut aller de l'avant.

Les questions posées ont bien été celles qui préoccupent l'ensemble de celles et ceux qui travaillent et vivent en France : comment dégager des issues à la crise, peser sur le cours de la mondialisation, desserrer l'étau de la finance, construire des rassemblements revendicatifs pérennes, assurer les transitions indispensables à un avenir humain durable... ?

Le travail du congrès consistait à en permettre une compréhension collective afin de dégager des pistes de solutions. Pour une confédération, c'est un travail lent, minutieux, aux allures répétitives, mais c'est un processus indispensable. Il en a été ainsi s'agissant des questions internationales. La Cgt a contribué à apporter des réponses qui, souvent, ont inquiété en remettant en cause habitudes et *statu quo*. Et puis le temps et l'expérience ont fait leur œuvre. Il faut se souvenir par exemple des doutes, voire des préventions qui ont marqué le processus d'adhésion à la Confédération européenne des syndicats, le choix de participation à la création de la Confédération syndicale internationale... Les débats se sont tenus, l'expérience collective a pris le relais, et le 50^e Congrès a acclamé avec émotion défenseurs des droits, démocrates et syndicalistes du monde entier, en accueillant leur diversité, leurs singularités, l'esprit de mise en convergences.

Aujourd'hui, les enjeux se sont déplacés, et ce sont l'unité à domicile, la capacité collective à inventer des alternatives articulées avec un rapport de forces favorable au travail, la nécessité de faire pédagogie sur la place stratégique du travail dans le processus de sortie de crise qui font débat et vont sans doute nécessiter, à nouveau, un lent travail de digestion collective et d'appropriation. Le processus, d'ores et déjà, est à l'œuvre : il n'est que de considérer le nombre de conflits en cours – sous des formes très diverses – pour s'en persuader.

Les prochaines semaines, marquées par les décisions d'action du congrès, devraient permettre de mettre au diapason sa résolution d'actualité et l'engagement revendicatif des salariés. Cela passe par la mise en débat, avec les salariés, de ce qu'il faut combattre et de ce qu'il est souhaitable de construire. Il y faut une Cgt rassembleuse, efficace et toujours plus accessible pour être au cœur des solidarités à construire. P.T.

INAUGURATION DE L'ESPLANADE GEORGES-SÉGUY

“IL NE SUFFIT PAS DE S'INDIGNER, IL FAUT S'ENGAGER”

Le congrès a rendu un hommage chaleureux et émouvant à Georges Séguy. Le lundi soir, un rassemblement a eu lieu dans l'enceinte du Stadium de Toulouse pour une cérémonie d'inauguration d'une esplanade qui porte désormais son nom. Double hommage, en fait, pour celui qui a succédé, à l'âge de quarante ans, à Benoît Frachon à la tête de la Cgt, en 1967.

D'une part, l'inauguration. De retour de Mauthausen le 5 mai 1945, il refusa d'être compté parmi les martyrs de la déportation, mais comme le seul rescapé de l'imprimerie clandestine où il travaillait pour la Résistance. Fidèle au serment fait dans le camp d'extermination, il continua son engagement en adhérant et en ayant les responsabilités que l'on sait à la Cgt et au parti communiste français. D'autre part, dans la grande halle Jean-Mermoz, là même où le congrès de la réunification des deux Cgt s'est tenu en 1936, a été dévoilée la plaque commémorant l'événement, qui marquera durablement le syndicalisme français et le mouvement social. Georges Séguy a rappelé avec force que «*c'est dans ce lieu que l'histoire du syndicalisme a basculé. Une réunification intervenant au carrefour de trois événements: les secousses de la grande déflagration économique de 1929; les luttes conjointes contre les coups de force des ligues fascistes d'extrême droite; l'alliance entre la Sfio et les communistes dans la perspective du Front populaire*».

Le député-maire de Toulouse, Pierre Cohen, rappela que, comme Lyon, Toulouse avait été une autre capitale de la résistance contre le régime de Vichy et le nazisme. Après avoir



souligné les racines familiales toulousaines de Georges Séguy, Pierre Cohen dira son admiration envers le dirigeant syndical lors du mouvement social de mai-juin 1968.

Puis Bernard Thibault rappellera combien les acquis du programme du Conseil national de la Résistance, que le Medef veut aujourd'hui mettre en pièces, auront été le fil rouge de la vie et de l'engagement de Georges Séguy. Après avoir évoqué un parcours syndical similaire au sien, de la Fédération Cgt des cheminots au secrétariat général, Bernard Thibault soulignera le travail de Georges pour faire en sorte que les jeunes «*envahissent la Cgt*», sa grande lucidité lors des événements de mai 1968 et sur les évolutions de la Cgt.

Très attendu et très applaudi, c'est tout en pudeur et retenue, mais avec une grande détermination, que Georges rappela que c'est dans cette salle qu'il prit la parole à son

retour des camps, à l'âge de dix-huit ans. Puis il expliquera que l'hommage qui lui était rendu ce soir marquait certes soixante-dix ans de vie militante, mais qu'il se répercutait sur tous ceux avec qui il avait partagé ses engagements et de qui il a tant appris. «*Je pense notamment à mon père, à Pierre Sépard et à Benoît Frachon. Des personnages qui m'ont appris à toujours réfléchir à ce que nous ferons demain et qui ont forgé ma conviction qu'il nous fallait une Cgt indépendante, démocratique et unitaire.*»

Etaient notamment présents le maire de Toulouse, Pierre Cohen, le président du conseil régional, Martin Malvy, Bernard Thibault et Thierry Lepaon, Gisèle Vidalet, secrétaire générale de l'UD-Cgt de Haute-Garonne, des délégués au 50^e Congrès, entourés de nombreux militants et dirigeants de la Cgt, du parti communiste français et du Front de gauche. L.S.



SYNDICALISATION

UN OBJECTIF DE TOUT PREMIER PLAN

DANS UN CONTEXTE DE PROFONDE TRANSFORMATION DU SALARIAT, LE CONGRÈS DÉCIDE DE FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA SYNDICALISATION À LA CGT : UNE CGT DE TOUT LE SALARIAT.

« Pour une politique ambitieuse de syndicalisation » : la problématique de la résolution III n'est pas nouvelle mais demeure majeure, comme le souligne Marie-Laurence Bertrand, qui rapporte pour la commission en charge des amendements sur la résolution III. En rappelant les chiffres : « Avec 8% de syndiqués dans le public, 3% dans le privé, le taux de syndicalisation en France est faible. » Comment les représenter tels qu'ils sont et construire avec eux ? Depuis le 47^e Congrès, « nous essayons de nous donner de nouveaux outils, adaptés aux territoires, aux professions, aux nouveaux cadres de travail. Cela n'est pas sans résultats, puisque nos forces sont en progression constante depuis cinq ans et que les élections nous placent comme première organisation syndicale, mais nous avons du mal à profiter de cette audience et de cette confiance pour faire progresser nos forces et mieux peser dans les rapports de forces », a souligné Marie-Laurence Bertrand.

Aucune forme d'organisation n'est exclue...

Si bien qu'il est désormais nécessaire de « nous donner encore plus de moyens pour franchir une autre étape, mieux nous adapter à toutes les situations et convaincre les salariés de passer du temps à l'activité syndicale, à travailler les uns avec les autres autour de projets concrets ». La partie III du document d'orientation affirme ainsi que « relever le

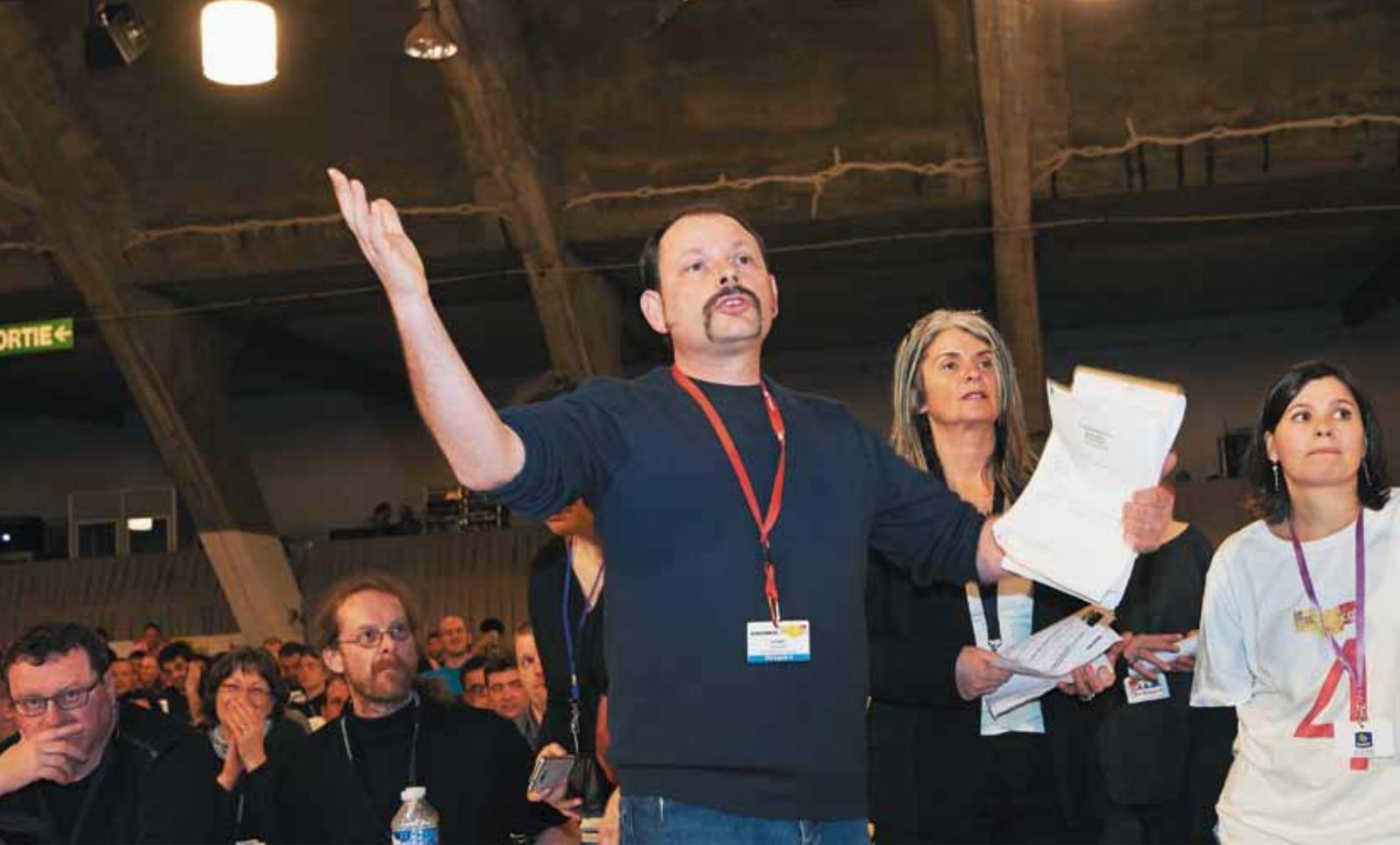
défi de la syndicalisation est à mettre au tout premier plan des objectifs de toutes nos organisations. C'est tout simplement nos capacités de résistance et de conquête qui en dépendent ». Elle fixe deux axes de travail : renforcer la Cgt là où elle est présente, en s'appuyant notamment, indique la résolution, sur « les voix obtenues par la Cgt aux élections professionnelles » ; s'implanter et s'organiser là où elle ne l'est pas, « dans les lieux de travail sans syndicat Cgt, dans les catégories et collèges sans syndiqués ». Pour cela : « Il nous faudra innover, inventer, en particulier pour impliquer dans notre activité les quatre-vingt mille syndiqués toujours isolés. »

La commission s'est réunie à deux reprises et a examiné avec attention l'ensemble des trois cent soixante amendements proposés par un total de cent cinquante syndicats. Elle se satisfait que les propositions aient toujours été avancées dans un esprit constructif, visant à améliorer le texte : cent quarante-quatre amendements ont été acceptés dans leur intégralité ou utilisés dans cet objectif d'amélioration ou de clarification. « Les amendements qui demandaient la suppression totale d'articles ont été rejetés », précise Marie-Laurence Bertrand. Plusieurs points ont en revanche fait l'objet de plus longs débats. L'article 121 sur les jeunes, par exemple, mais aussi ceux portant sur les très petites entreprises, les nouvelles technologies, le croisement des organisations professionnelles, interprofessionnelles. « Nous avons essayé de valoriser les démarches par projet, sur le long terme, avec l'ensemble des organisations, plutôt que les campagnes ponctuelles. Nous n'avons pas voulu retenir les amendements qui remettaient en cause la structuration professionnelle, le lieu de vie, le métier, le syndicat de site : aucune forme d'organisation ne doit être exclue. Dans cet esprit, nous avons préféré conserver le terme d'animateur de la vie syndicale plutôt que de responsable ; nous avons par ailleurs retenu l'amendement soulignant l'importance de la presse syndicale pour informer

les adhérents et animer cette vie syndicale. » La parole est ensuite donnée à la salle. Pour les travailleurs de l'Etat, Laurent Hébert témoigne de l'expérience vécue autour de la création d'un syndicat de site sur l'arsenal de Cherbourg : « Notre syndicat existe depuis 1899, il faut croire qu'il a réussi à s'adapter sans se travestir. Notre fil rouge, ces dernières années, a été de permettre à tous les salariés présents sur le site d'y adhérer et d'y participer : tous statuts confondus, ouvriers d'Etat, prestataires, sous-traitants, fonctionnaires, salariés du gardiennage, retraités participent à trois types de commissions exécutives distinctes et parfois transversales, et versent des cotisations à cinq fédérations différentes ! »

La Cgt de tout le salariat

André Fadda, pour les intérimaires, évoque pour sa part la difficulté à impliquer les salariés précaires, intérimaires, voire travailleurs sans papiers : « Les organiser, c'est se donner les moyens d'apporter des réponses immédiates et urgentes. Nous avons essayé d'assouplir nos structures pour être plus réactifs à des attentes revendicatives urgentes, sur les chantiers de Saint-Nazaire par exemple. Il nous a été ainsi possible de faire avancer et mettre en œuvre une certaine solidarité, mais cela reste difficile car il faut à la fois agir sur les sous-traitants et sur les entreprises utilisatrices. » Laurence Schmidt souligne pour sa part que les articles 124 et 129 de la résolution, qui insistent sur les coopérations entre structures de la Cgt, doivent être particulièrement mis en avant : dans le département du Val-d'Oise, c'est en allant dans ce sens que la Cgt a gagné mille cinq cents adhérents en dix-huit mois. Jacques Perrot pose, quant à lui, la question des retraités. En rappelant que la France compte quinze millions de citoyens de plus de soixante ans (0,9% sont syndiqués à la Cgt, rappelle le document) et que, dans les années à venir, des dizaines de milliers de syndiqués vont rejoindre les rangs des retraités, il souligne qu'ils sont nombreux à souhaiter continuer à s'impliquer dans la vie sociale et syndicale :



«Ils peuvent eux aussi contribuer à construire le syndicalisme, par exemple en participant à l'accueil et à la formation des nouveaux syndiqués ou en aidant à la mutualisation des moyens.»

Cette question des retraités fait d'ailleurs l'objet de plusieurs interventions lors du débat interactif. C'est le cas de Maryse Delcasso (retraités, Fapt de Haute-Garonne), qui souligne: «Si notre organisation doit s'ouvrir à la jeunesse, il ne faut pas pour autant faire l'impasse sur le syndicalisme retraité.» Rappelant que mille cinq cents syndiqués de la fédération sont partis à la retraite depuis cinq ans, elle poursuit: «S'agissant la spécificité de notre syndicalisme retraité, tous ne sont pas convaincus de son utilité, ce qui pose des problèmes de continuité syndicale. Il nous faut travailler à des revendications intergénérationnelles.» Il est vrai que, dans bien des cas, l'érosion syndicale est certaine au moment du passage à la retraite: le document d'orientation précise ainsi que seulement trois syndiqués sur dix le restent à ce moment-là. C'est le sens de l'intervention d'Alain Gerbeaud (Fédération de la chimie), qui indique: «Le syndicalisme retraité est de la responsabilité des syndiqués et de la Cgt, avec la nécessaire participation des retraités à la vie des syndicats.» Cette question, insiste un autre délégué, «impose une prise de conscience à tous les niveaux de la Cgt, en lien avec les actifs». C'est ce que dit le document d'orientation qui, tout en parlant des «lieux de vie» où doivent se construire et s'élaborer les revendications territoriales spécifiques aux

retraités, a ajouté après amendement: «La question de la continuité syndicale doit être prise en charge par tous les syndicats d'actifs. Des dispositions d'organisation et de suivi doivent être mises en œuvre.» La continuité syndicale doit par ailleurs être permise dans chaque syndicat, quel que soit le changement de situation.

Rester en lien avec tous les actifs, et notamment les jeunes, pour qui l'ambition de syndicalisation implique de «s'adresser en particulier [à eux] en prenant en compte les évolutions de leur rapport au travail et de leur mode de vie, en veillant à ce qu'ils s'intègrent à la vie syndicale et y assument des responsabilités» (article 121 de la résolution). Un délégué de la Fédération des organismes sociaux, qui travaille avec un collectif «jeunes», souligne qu'«il est de la responsabilité de la Cgt d'aller à leur rencontre et de leur faire une place, un enjeu majeur du renouvellement de la Cgt». Leur faire une place, c'est «leur faire confiance, leur laisser l'initiative, même si cela doit bousculer l'organisation». Un délégué de Safran témoigne du fait que sa fédération a fait de la syndicalisation des jeunes un objectif prioritaire en organisant notamment un tour de France à la rencontre des jeunes dans les territoires.

Plus largement, le débat affirme fortement la nécessité du lien entre retraités et actifs, certes, mais aussi entre privés d'emploi «qui relèvent la tête et se battent» et ceux qui travaillent, entre sous-traitants et salariés des donneurs d'ordres, avec la possibilité de s'organiser dans un syndicat de site. Comme

le souligne Malika Achoub, sous-traitante de Gdf-Grdf (Fédération mines-énergie), chargée du relevé des compteurs, qui témoigne à la fois de ses conditions de travail très dégradées et des liens qui se sont noués avec les syndicats Cgt du donneur d'ordres, sur fond notamment de bataille visant à la «réinternalisation des activités».

Des démarches syndicales innovantes

Dans ce document, la Cgt se donne ainsi l'ambition «d'être la Cgt de tout le salariat», salariat en profonde transformation, en s'appuyant, pour chacune de ses composantes, sur son rôle et sa place dans le processus de travail. A ce titre, elle affirme dans le document que son déploiement «parmi les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise [Ictam – Ndlr] pour gagner la mobilisation de l'encadrement est un des défis du rapport de forces» (article III-82). Ajoutant (article III-87): «La Cgt s'est dotée d'un outil de déploiement et de convergence, l'Ugict, pour couvrir tout le champ Ictam et permettre l'implication dans le mouvement social de ces catégories. Il est de la responsabilité de toutes les organisations de la Cgt de poursuivre la réflexion sur les conditions à réunir aujourd'hui pour répondre aux besoins de son déploiement.» C'est d'ailleurs à ce moment du congrès, lors du débat interactif de la troisième résolution, que le syndicalisme spécifique Ictam s'est exprimé, en posant la question de l'unité indispensable entre les différentes catégories de salariés, avec les valeurs de la Cgt, de la nécessité



... de mieux faire connaître l'Ugict dans certains territoires ou du rôle et de la place des Ufict (unions fédérales des ingénieurs, cadres et techniciens), non mentionnées dans le document. Pour le représentant de la commission, ce dernier point relève plutôt «des documents des structures concernées». Accueil des nouveaux syndiqués, formation (animateurs à la vie syndicale, notamment), mutualisation des moyens financiers «indispensable à une politique de déploiement», expériences innovantes de démarches syndicales... sont d'autres thèmes abordés lors de ce débat interactif. Un ingénieur recherche de la Fédération de la métallurgie, salarié du Technocentre (plus de dix mille salariés dont une majorité d'ingénieurs, cadres et techniciens), décrit ainsi le sens de la recherche-action qui a été proposée à l'ensemble des syndicats Cgt des établissements de Renault. Elle s'appuie, notamment après les cas de suicides qui ont endeuillé le groupe, sur le questionnement d'une autre approche syndicale pour renforcer le lien avec les salariés: écoute des salariés qui parlent du leur travail, relai de cette parole, renforcement de la communication quotidienne, propositions d'actions collectives sur cette base... Une démarche qui vise à la fois le développement de la syndicalisation et celui de l'action collective. Avec des résultats, souligne-t-il: «Sur l'établissement de Maubeuge, les syndiqués sont passés de vingt à deux cents en appliquant la démarche.» Une intervention qui fait écho à d'autres propositions visant à l'efficacité de cette ambition de syndicalisation: établir des priorités, définir des cibles de syndicalisation, «en particulier là où nous ne sommes pas», fixer des objectifs de progression et des stratégies pour y parvenir. Ce que résume d'une phrase Khalida Badji, (Fédération de la construction): «Il faut mettre en œuvre des plans de travail dans toutes les structures en fixant des objectifs ambitieux et en se donnant les moyens de les atteindre.»

Valérie GÉRAUD et Christine LABBE

Le vote

Pour la résolution III, les délégués ayant participé au vote représentent 567 975 voix. La résolution a été adoptée avec:

- 92,2% des voix pour;
- 7,8% des voix contre;
- et 4,1% d'abstentions.

TRAVAILLEURS SANS PAPIERS MAIS EN PHOTOS

Le mouvement des travailleurs sans papiers était présenté au 50^e Congrès sous forme d'une série de photos couleurs, comme un clin d'œil aux luttes qui ont mobilisé beaucoup d'énergie au sein de la Cgt. Le célèbre slogan «On bosse ici, on vit ici, on reste ici» est mis en images à travers des situations de solidarité ou de confrontations avec les forces de l'ordre qui se succèdent au rythme du reportage. Parfois, au détour d'un cliché, une note explicative: «29 novembre 2009, 10 000 personnes à Paris défilent avec les sans-papiers.» Cette plongée dans ce qui est déjà de l'histoire sociale permet de se remémorer une lutte popularisée par ses acteurs, mais qui n'est pas terminée. Cette exposition à dimension pédagogique a le mérite de mettre enfin en lumière les visages et les regards de ceux qui travaillent dans tous les secteurs professionnels.

EXPO QUAND LES BULLES BOSSENT

Le monde du travail vu par des artistes de BD, il fallait y penser. Et voilà, en cinquante planches, des auteurs qui croquent leur vision de l'entreprise, de l'apprentissage ou de la course délirante au progrès avec un homme devenu machine. L'imagination, un témoignage syndical ou tout simplement les histoires vécues façonnent le trait qui se fait grinçant. Laurent Galandon a construit son travail autour des salariés de l'horloger Lip qui, en 1973, s'approprient les chaînes de production pour «fabriquer, vendre et se payer» sans patron. Cette grande grève est devenue mythique. Et que dire du «noir destin des métaux du Nord», dessiné par Jean-Luc Noyer? D'un «stagiaire corvéable et (surtout) invisible» de Yatu? Ou encore d'une «vie de bureau, vie de bourreau» qu'imagine James? Toutes ces œuvres renvoient les congressistes à leur propre parcours et au sens qu'ils trouvent dans leur engagement.

FEMMES UN BEAU PLURIEL

«Au féminin singulier» est une série de portraits de femmes qui exercent des métiers souvent considérés comme «masculins». La photographe Lily Franey a réalisé ce travail le 8 mars 2005, à la demande du conseil régional du Val-de-Marne. Elle a joué avec la douceur et la féminité des modèles dont le nom et le métier font partie intégrante de chaque cliché, dans un univers souvent réservé aux hommes. De la mécanicienne à la «chirurgien» en passant par la contrôleur de sécurité des chantiers, toutes ces femmes sont figées par l'objectif dans l'instantanéité de leur vie professionnelle en dehors des normes habituelles. Les plans rapprochés permettent de découvrir l'intimité entre ces femmes et le métier qu'elles exercent. Le choix du noir et blanc donne à ces photos une réalité intemporelle et une dimension esthétique qui complètent la démarche sociale de l'artiste.

ÉCHECS UN COUP D'AVANCE

Ouverte le 18 février dernier sur le site du congrès de la Cgt, la partie d'échecs avec Anatoly Karpov s'est terminée le 20 mars à Toulouse, en présence du champion du monde. Ouverte à tous, cette partie d'échecs a tenu la cadence d'un coup par jour, celui qui a été le plus proposé par les internautes contre Karpov. Cette initiative a été le fruit d'un partenariat entre la Cgt et Europe Echecs (www.europeechecs.com), une petite entreprise de Besançon qui diffuse le jeu d'échecs depuis 1959, présente d'ailleurs au congrès de la Cgt grâce à un stand dans le Parc des Expositions proposant animations et découverte du jeu d'échecs.

EN EUROPE ET DANS LE MONDE **LA DÉMOCRATIE SOCIALE, "UN PROCESSUS TOUJOURS À RECONSTRUIRE"**

EN AVANT-PROPOS DE SON 50^e CONGRÈS, LA CGT AVAIT INVITÉ LES SYNDICATS DU MONDE ENTIER À CROISER LEURS PRÉOCCUPATIONS ET LEURS PRIORITÉS. UN FORT MOMENT D'ÉMOTION ET DE MISE EN CONVERGENCE AUTOUR DE LA NOTION DE SOLIDARITÉ ET DE SON COROLLAIRE : LES DROITS.



C'est l'économiste Jean-Marie Pernot qui devait ouvrir les travaux en présentant une étude de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) sur «La démocratie sociale à l'épreuve de la crise en Europe et dans le monde»⁽¹⁾. S'attachant à définir cette notion souvent employée de façon floue, il développe l'idée selon laquelle il s'agit davantage d'un idéal que d'un modèle acquis, davantage d'un processus – toujours à reconstruire – plutôt que d'un état. D'autant que le respect des «*clauses formelles*» qui la constituent ne suffit pas. «*Par exemple, une concertation débouchant sur la non-prise en compte du point de vue syndical ou ignorant les termes d'un accord existant entre les employeurs et les syndicats de travailleurs doit-elle être rangée dans le répertoire de la démocratie sociale ou n'en*

est-elle qu'un simulacre ?» interroge Jean-Marie Pernot. Une question qui n'est pas de pure forme. Sur l'initiative du Bureau international du travail et de la Banque mondiale, «*un état des consultations sociales dans la crise a pu être établi pour trente-neuf pays ; il n'est pas très précis, mais on y trouve de nombreux cas de consultations formelles de ce type, qui vont de la Pologne, la Serbie, la Lettonie, le Monténégro jusqu'à la Fédération de Russie, l'Indonésie ou, plus près de nous, l'Espagne.*» Mais il est aussi «*des cas complexes comme ceux de pays qui ne connaissent aucun échange au niveau national entre les trois pôles classiques des relations industrielles "Etat-employeurs-salariés" mais qui connaissent des échanges intenses au niveau des secteurs ou des provinces.*» Bref, la démocratie sociale se définit aussi dans un contexte local. De même, poursuit Jean-Marie Pernot «*un accord conclu sans la ou les principale(s) centrale(s) syndicale(s) vaut-il "pacte social" ?*» Certes, cette question résonne chez nous avec la signature par des syndicats minoritaires, le 11 janvier, de

l'Ani (accord national interprofessionnel), mais «*ce n'est pas qu'une question française, elle se pose en Europe dans de nombreux pays (Italie, Portugal), mais aussi au-delà, en Europe centrale et orientale ou en Corée du Sud, par exemple. Mais, dans ce dernier pays, le problème est ailleurs, car la liberté syndicale et la liberté de négociation collective sont bien loin d'être effectives, parler de démocratie sociale dans ce cas est un leurre.*»

La démocratie sociale au laminoir de la crise financière de 2008

Abordant la «*crise de 2008*» et ses effets, Jean-Marie Pernot souligne que «*les réformes du marché du travail ont été un domaine d'intervention massive des Etats au cours des trois dernières années, un peu partout dans le monde.*» Or, «*en période de stagnation ou de recul de l'activité, simplifier les licenciements crée du chômage sans création parallèle d'emplois. Et pourtant, les trois quarts des pays industrialisés ont eu recours à de telles mesures, l'Europe y contribuant largement, puisque dix-neuf Etats membres sur vingt-sept y ont recouru.*» Et de développer longuement le cas de la Grèce, qui a enregistré un recul «*de plusieurs décennies en matière de droit social.*» Mais cela vaut pour le monde, puisqu'une étude du Bit couvrant 131 pays montre que 40 d'entre eux avaient réduit les protections du travail à durée indéterminée, 25 avaient allégé les contraintes exercées sur les employeurs pour les licenciements dits économiques – cette tendance étant particulièrement marquée dans les pays avancés – et, dans 26 des 40 pays pour lesquels les données sont disponibles, la proportion de travailleurs couverts par une convention collective avait décliné entre 2000 et 2009.

Après cette introduction liminaire, trois thèmes sont abordés et commentés par les syndicalistes étrangers présents. La première, portant sur les «*politiques de solidarité et de relance contre les politiques de rigueur et d'austérité*» place au cœur de la réflexion l'hypothèse d'un «*nouveau paradigme*» européen, alliant le besoin d'unité syndicale et la nécessité de liens étroits avec la société civile pour formuler, soutenir et gagner sur des scénarios économiques alternatifs. Susanna Camusso, ...

(1) Conduite par la Cgt, cette étude a été réalisée par Frédéric Lerais, Jean-Marie Pernot, Udo Rehfeldt et Catherine Vincent. *Options* y reviendra plus longuement dans une prochaine livraison.

... secrétaire générale de la Cgil (Italie), indique ainsi que sa centrale a apporté sa pierre à la réflexion, en proposant un «*plan du travail 2013*» qui «*pourrait mobiliser 50 milliards de ressources dans les trois prochaines années*». Susanna Camusso identifie, parmi les ressources potentielles, une «*taxation plus progressive et plus équitable*» ou des mesures pour «*combattre plus efficacement la fraude fiscale et l'évasion des cotisations, mais aussi l'économie souterraine*». C'est d'un «*nouveau paradigme*» que l'Europe a besoin, avec «*une Confédération européenne des syndicats plus active et efficace*», «*plus ancrée dans les réalités nationales et dans les lieux de travail et moins dans les bureaux de Bruxelles*», conclut-elle.

Austérité, précarité, libertés : le syndicalisme au défi

Bazié Bassolma, secrétaire général adjoint de la Cgth (Bénin), face à la répression politique, culturelle et économique menée au nom de la «*conquête de nouveaux marchés et l'exploitation d'immenses richesses*», insiste sur les liens nécessaires entre syndicats et société civile. Il cite l'exemple de la Coalition contre la vie chère (Ccvc), qui lutte également contre la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés, composée de six centrales syndicales, de syndicats indépendants, d'associations de jeunes, de femmes, de défense des droits de l'homme...

La deuxième table ronde porte plus spécifiquement sur le travail informel qui, dans le contexte de la flexibilisation du mar-



ché du travail, est devenu un défi posé à l'échelle planétaire pour tous les systèmes sociaux et pour le mouvement syndical. Annelie Buntenbach, dirigeante de la Dgb (Confédération des syndicats allemands), rappelle que, dans le contexte du fameux «*modèle allemand*», la dérégulation du marché du travail a favorisé la multiplication des bas salaires, concernant de sept à huit millions de salariés, les contraignant à des «*minijobs*» sans protection sociale, à des emplois précaires entraînant l'accroissement des inégalités sociales. Cette flexibilisation du travail n'est d'ailleurs pas économiquement rentable, puisqu'il a fallu subventionner les patrons. Si Angela Meckel, poursuit Annelie Buntenbach, parvenait à imposer ses méthodes au reste de l'Europe, il en résulterait la menace d'une

division de l'Union. «*La dérégulation du marché du travail, affirme-t-elle, n'est pas la solution mais le problème.*» Contre les mesures d'austérité qui enferment les pays dans la crise, la pauvreté, la récession et le chômage, elle propose de relancer l'Europe sociale avec un plan Marshall pour l'Union. Il consisterait en un investissement dans l'énergie durable, dans la formation, qui fait pour l'instant défaut à une jeunesse sacrifiée, dans la perspective d'un avenir plus juste et plus démocratique. Adrien Akouete, secrétaire général adjoint de la Csi (Confédération syndicale internationale), indique que, en Afrique, 90% des travailleurs évoluent dans l'économie informelle. «*Les politiques, dénonce-t-il, cherchent avant tout à s'enrichir, tout comme les multinationales qui exploitent la main-d'œuvre sans aucun état d'âme. La concurrence constitue le socle réel des codes du travail locaux. Il n'y a pas de protection sociale: se soigner ou aller à l'école demeure problématique, voire impossible. Les fruits de la croissance sont réservés au service de la dette.*» Comment, dans ces conditions, définir une vision à long terme? «*Il s'agit de se démarquer de la Banque mondiale et de revenir sur les programmes d'ajustement structurel mis en place dans les années 1980. Les Africains doivent bénéficier de structures éducatives et informatives, pouvoir créer eux-mêmes leurs entreprises. On pourra alors réellement parler d'indépendance. Les forces syndicales sont essentielles dans cette conquête, estime-t-il. Les synergies qu'il faut créer pour y parvenir passent par l'implication indispensable dans l'économie dite informelle.*»

La troisième table ronde, axée sur le renforcement de la place du mouvement syndical européen et international et de ses interventions face à la crise, met en lumière

ORGANISATIONS PRÉSENTES

Une centaine de délégués étrangers, représentant plus de quatre-vingts organisations syndicales issues de plus de soixante-dix pays ont pris part à cette journée de débats. Ils représentaient les organisations suivantes: Cgil (Italie), Fyt (Belgique), Ugt (Espagne), Ftq (Québec), Gtuc (Géorgie), Ktr (Russie), Bkdp (Biélorus), Tub (Birmanie), Zenroren (Japon), Cgtr (Réunion), Cgtg (Guadeloupe), Cgtm (Martinique), Csi Amériques, Csi Afrique, Tuac (comité consultatif syndical auprès de l'Ocde), Confédération syndicale internationale, Confédération européenne des syndicats, Ugth (Tunisie), Cartel Alfa (Roumanie), Cosatu (Afrique du Sud), Pgftu (Palestine), Dgb (Allemagne), Commissions ouvrières (Espagne), Cgtp (Portugal), Mszosz (Hongrie), Adedu (Grèce), Uil (Italie), Uss (Suisse), Ela (Pays basque), Citub et Podkrepa (Bulgarie), Solidarnosc (Pologne), Koz (Slovaquie), Cnsm (Moldavie), LO (Norvège, Suède et Danemark), Zss (Slovénie), Uatuc (Croatie), Ahik (Azerbaïdjan), Disk (Turquie), Oglb (Luxembourg), Usm (Monaco), Ogb (Autriche), Fnp (Russie), Fpu (Ukraine), Fisema et Fisemare (Madagascar), Dignité (Côte d'Ivoire), Csa et Cnts (Sénégal), Csa et Cstb (Burkina), Cgtm (Mauritanie), Cgtm (Mayotte), Utg (Guyane), Cgtm-Fsm (Martinique), Ustke (Nouvelle-Calédonie), O oe To oe rima (Polynésie française), Ugta (Algérie), Ctc (Comores), Ust (Tchad), Cstt (Togo), Udt (Djibouti), Untc (Congo), Acftu (Chine), Vgcl (Vietnam), Nstui (Inde), Kctu (Corée), Csn (Québec), Ctc (Cuba), Cut (Brésil), Cta (Argentine).



une vieille valeur éternellement à rajeunir: la solidarité. Comment être plus forts, plus efficaces, plus solidaires? En réponse à cette triple interrogation, Anne Demelenne, secrétaire générale de la Fgtb (Belgique), part du constat d'une dégradation forte de la valeur de dialogue social, balayé par le gouvernement et les entreprises. «*Chez nous, on dit: "Négocier quand c'est possible, se battre lorsque c'est nécessaire." En fait, nous sommes de plus en plus souvent amenés à nous battre. En Belgique, pourtant, les dividendes des entreprises sont revenus à un niveau d'avant-crise, tandis que les salaires, eux, restent gelés. Tout le monde ne connaît pas la crise de la même façon. Aucun scrupule, donc, à porter la revendication salariale. Nous avons un modèle social à défendre, l'europpéen, ce qui est peut-être le meilleur moyen d'accompagner tous ceux qui luttent dans leur pays pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Nous pensons que tout ce qui anémie les salaires affaiblit les perspectives de croissance. Il convient donc de nous coordonner par rapport à nos revendications salariales. En Belgique, par exemple, notre système d'indexation des salaires est sous pression et dénoncé comme une rigidité alors qu'il conviendrait justement de généraliser ce type de système. Pourquoi ne pas en faire un enjeu de solidarité internationale?*»

Les prises de parole qui suivent dans la salle, au diapason des interventions liminaires, mettent en valeur à la fois l'ampleur des défis et la valeur sûre qu'est la solidarité. Kivanç Eliaçik, de la Disk turque, Ghislaine Joachim-Arnaud, de la Cgt de Martinique, Giorgios Charisis, du comité exécutif de la centrale des fonctionnaires grecque (Adedy), Mir Montserrat, secrétaire internationale des Commissions ouvrières

“Nous avons un modèle social à défendre, l'europpéen, ce qui est peut-être le meilleur moyen d'accompagner tous ceux qui luttent dans leur pays pour le respect de leurs droits et de leur dignité.”

(Espagne), Basile Mahan Gahé, de la Côte d'Ivoire, illustreront chacun, à partir de leurs situations nationales respectives, l'importance cruciale d'un «*un pour tous, tous pour un*» à l'échelle planétaire, singulièrement au regard du thème de la quatrième table ronde: la défense des libertés.

En effet, on voit, sur fond de crise, se multiplier les attaques contre les droits des travailleurs. Elles se multiplient dans l'Union européenne et ailleurs, remettant en cause leurs droits fondamentaux. La Commission européenne ne cache ainsi pas, pour sa part, que cet affaiblissement des organisations syndicales sert les intérêts d'une Europe vouée à la libre concurrence. Mais cela vaut partout, ce que rappelle Gautham

Mody, dirigeant du Ntui (Nouvelle initiative syndicale, Inde), inquiet de la disproportion des forces face à des employeurs décidés à casser les conventions collectives. Universitaire hongrois, Andreas Toth voit dans le récent passé de son pays un avertissement pour tous: «*Le gouvernement a profité de la crise de 2006 pour revenir sur le Code du travail, instaurer la flexibilisation afin de faciliter les licenciements, privatiser, rogner l'influence des syndicats. Il a également augmenté les impôts des plus pauvres pour diminuer ceux des couches supérieures, il a réformé les retraites... Le tout sans s'attirer de réelle impopularité. Il mise sur un nationalisme économique qui fait jouer la concurrence avec des législations sélectives entre entreprises locales ou sociétés étrangères qui s'installent dans le pays. Les syndicats ont à faire face à des défis majeurs. Organisationnel, d'abord, puisqu'il s'agit de coordonner les actions de six confédérations pour mieux concentrer les efforts. Ensuite, il faudrait mettre en place en parallèle des associations de travailleurs pour y faire venir les inorganisés. Enfin, il faut trouver des moyens solidaires pour ne pas diviser les travailleurs et parvenir à tirer les bénéfices de la prospérité passée en préservant l'Etat-providence.*»

Dans son intervention de clôture, Bernard Thibault a salué la qualité et la diversité des points de vue; il en a retenu la richesse que constitue l'apport de ces différences, l'appréciation partagée du diagnostic du libéralisme, dont les rythmes ne sont pas simultanés dans tous les pays. Il devait enfin souligner l'importance de la réalisation de la démocratie sociale, vrai marqueur de la sortie de crise. «*La démocratie, conclut-il, doit s'inviter dans les lieux du travail.*»

Louis SALLAY

ORGANISATION

RÈGLES DE VIE ET MODIFICATIONS STATUTAIRES



Philippe Lattaud introduit le débat sur les règles de vie et les modifications statutaires en rappelant qu'il s'agit de «faire le point sur les résolutions prises lors du congrès de 2009. La situation en 2013 confirme-t-elle les décisions que nous avons prises? Les conflits entre les travailleurs et les entreprises se sont durcis, et nous sommes face à des difficultés nouvelles pour notre syndicat. Le contexte nécessite le renforcement de la syndicalisation pour que l'ensemble des hommes et des femmes, dans toute leur diversité, puissent pleinement trouver leur place dans notre organisation.

FORMATION DES NOUVEAUX SYNDIQUÉS, ACTIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE, INTÉGRATION DES RÈGLES DE VIE DE LA CGT AUX STATUTS... LES MODIFICATIONS PROPOSÉES ONT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT TRÈS RICHE.

Cela n'est pas spontané, et l'on doit s'organiser. Plus de trois cents amendements nous sont parvenus, mais tous n'ont pas pu être retenus, soit parce qu'ils étaient redondants avec les propositions de la commission, soit parce qu'ils étaient contraires aux valeurs de la Cgt.
» Un certain nombre de modifications sont nécessaires en raison d'évolutions en matière de règles financières. D'autres sont des précisions juridiques suite à des confrontations

entre adhérents. Nous avons reçu beaucoup d'amendements de nos camarades retraités, mais nous rappelons que la défense des salariés, actifs et inactifs, est indivisible.

Nous suggérons à la prochaine direction de se pencher avec attention sur ce sujet.

» D'autres amendements évoquaient la notion de "périmètre". Nous voulons éviter la mise en concurrence des syndicats au sein d'un même territoire. Nous invitons les syndiqués à entrer en débat avec leurs différentes fédérations pour trouver des solutions.

» Concernant les amendements qui sont parvenus sur la presse confédérale, nous signa-

lons que le Cnn a mis en place un groupe de travail à ce sujet et que celui-ci devrait rendre ses conclusions à la mi-juin.»

Débat sur les modifications statutaires

Le débat sur les modifications statutaires a principalement tourné autour de l'article 34, qui évoque la cotisation syndicale généralisée au principe de 1% au lieu 0,50% pour les retraités, comme écrit initialement. Plusieurs amendements émanant de syndicats de retraités allaient dans ce sens. De nombreux délégués sont intervenus concernant l'article 27-6 qui évoque la différence entre actifs et retraités au sujet de la valeur des votes. André Allégret, retraité Ufr Montpellier (Ferc), l'explique : « C'est une anomalie de dissocier les actifs et les retraités par rapport à notre document d'orientation. Les retraités ne sont pas des demi-militants, des demi-manifestants ou des demi-organiseurs ! A la prochaine direction confédérale, je recommande l'égalité entre actifs et retraités. » En fin d'après midi, Bernard Thibault a souhaité intervenir concernant la question des retraités et soumettre au vote une résolution : « Tous les syndicats n'ont pas eu les moyens de débattre sur l'article 34. C'est pour cela que je propose d'engager un débat sur la modification des taux de cotisation et de représentation des retraités au sein de la Cgt. Le but de cette concertation serait de proposer une modification des statuts sur ce sujet à l'occasion du prochain 51^e Congrès. »

Comme plusieurs délégués, Mehdi Kemoune (transports, Air France) a tenu à aborder le lien entre la Confédération et les syndicats : « Certains articles sont antistatutaires, notamment quand il est stipulé que nous devons nous organiser en "concertation" avec la Confédération. Je ne suis pas d'accord, nous ne voulons pas de tutelle, c'est au syndicat de s'organiser. On peut parler de lien avec la Confédération, mais la question se pose de savoir si nous allons vers un système pyramidal ou un système qui fonctionne avec sa base. » Sur ce point, Christine Carlier, membre de la commission statuts et règles de vie, a répondu que le mot « concertation » serait remplacé par le mot « lien ».

Autre point fréquemment abordé, l'article 14 et la notion de « périmètre », qui suscite la crainte de plusieurs délégués de voir les syndicats d'un même territoire entrer en concurrence. Christine Carlier s'en explique : « La réalité, c'est que l'on est en prise avec différents procès de Cgt à Cgt. Malheureusement, ça existe et, dans ces cas, on souhaite éviter que les juges décident de questions internes à l'organisation. Il nous faut des règles, dans les statuts nous n'en n'avions pas avant. »

Louis SALLAY



SALUT BERNARD, ET MERCI !

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SORTANT A SALUÉ LES DÉLÉGUÉS ET PARTAGÉ AVEC EUX SES IMPRESSIONS, SES ÉMOTIONS, SA FRATERNITÉ. EXTRAITS POUR MÉMOIRE.

« Le train est arrivé en gare, ça n'est pas un terminus, mais il faut laisser les manettes et descendre de la loco. Ça s'appelle la relève. » C'est par ce rappel fort cheminot que Bernard Thibault a pris congé. Exprimant sa reconnaissance pour le travail d'équipe auquel il a été associé, il souligne : *« Nous avons avancé ensemble. Je rappelle que la Cgt est une œuvre collective et est dirigée par un collectif, et non par un "patron", comme je l'ai lu encore récemment. »*

Adressant ses remerciements au congrès pour *« avoir approuvé à plus de 87% le rapport d'activité »*, il note, non sans malice : *« Encore une fois, cela démontre qu'il faut se méfier des clichés diffusés à longueur d'antenne. Pour une direction syndicale que d'aucuns considèrent comme coupée de sa base, avouez que ce n'est pas si mal. Vous avez également fait la démonstration qu'on ne prend pas les décisions en fonction des décibels mais après un débat et des procédures démocratiques. La direction confédérale a été renouvelée par le congrès : une nouvelle commission exécutive, un nouveau bureau confédéral et Thierry comme secrétaire général. Je m'en réjouis. »*

Après avoir salué le personnel de la Confédération, *« toujours rendu disponible et professionnel »*, il s'autorise quelques messages personnels à sa famille et à ses collaborateurs qui, souvent dans l'ombre, ont partagé cette période d'engagement qui a eu des répercussions sur leur propre vie. Soulignant que l'on peut *« être utile de mille manières à la Cgt »*, il déplore l'état des libertés syndicales en France pour s'insurger : *« Disons-le franchement, voter rapidement une loi d'amnistie pour les militants syndicaux n'est que justice rendue à ceux qui combattent courageusement l'arbitraire et pour le progrès social. Nous sommes légitimes à attendre d'un gouvernement de gauche qu'il mette fin aux entraves à la liberté syndicale. »*

Il rappelle les responsabilités propres de la Cgt en matière de syndicalisation : *« Au moment où d'autres peuvent s'interroger sur le nombre d'adhérents qu'ils sont susceptibles de perdre, nous, nous nous interrogeons sur comment accueillir des hommes et des femmes qui reconnaissent en la Cgt l'arme pour changer leur quotidien et qui trouvent porte close. Je vous le dis comme je le pense, je nous trouve trop hésitants, trop frileux, trop lents, trop craintifs. Ouvrir en grand les portes de la Cgt, ce n'est pas porter atteinte à son identité, bien au contraire, c'est consolider son caractère de classe en étant un syndicat de masse [...], ce n'est pas aux salariés de s'adapter à la Cgt, c'est à la Cgt de prendre les mesures pour coller à la réalité du salariat et des revendications. »*



LES DIRECTIONS ÉLUES

COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE

Allal Meïssa, UD Val-d'Oise (95)
Alphon-Layre Alain, UD Gard (30)
Angei Fabrice, FD services publics
Aubin Eric, FD construction, bois et ameublement (Fnsca)
Bertrand Marie-Laurence, FD finances
Binet Sophie, Ugict
Blanche Francine, FD métallurgie
Blanco Manu, FD industries chimiques (Fnic)
Bouvier Pascal, UD Maine-et-Loire
Carlier Christine, UD Nord (59)
Chay Michèle, FD commerce et services
Cru-Montblanc Fabienne, Ferc
Debay Pascal, UD Meurthe-et-Moselle (54)
Dumousseau Samantha, UD Charente (16)
Duynslaeger Colette, Fapt
Fournel Gilles, UD Vaucluse (84)
Fournet Pascal, UD Côtes-d'Armor (22)
Gaffie Yolande, Fapt
Gamiochipi Nathalie, FD santé-action sociale
Gensel-Imbrecht Virginie, FD mines-énergie (Fnme)
Gevaudan Simon, UD Gard (30)
Imbrecht Frédéric, FD mines-énergie (Fnme)
Joly Pascal, UD Yvelines (78)
Kotlicki Marie-José, Ugict
Lafont Eric, UD Allier (03)
Lagha Amar, UD Rhône (69)
Lalys Denis, FD organismes sociaux (Fnpos)
Lattaud Philippe, UD Val-d'Oise (95)
Le Bot Agnès, UD Nord (59)
Lepaon Thierry, UD Calvados (14)
Lesage Valérie, UD Seine-et-Marne (77)
Malenfant Yannick, FD travailleurs de l'Etat
Martinez Philippe, FD métallurgie
Metche-Nickles Nathalie, FD services publics
Miguet Catherine, FD banques et assurances (Fspba)
Mougin Elsa, UD Alpes-de-Haute-Provence (04)
Naton Agnès, UD Haute-Savoie (74)
Ossant Hervé, UD Seine-Saint-Denis (93)
Oussedik Mohammed, FD verre et céramique
Pastre Lionel, UD Tarn (81)
Perret Catherine, Ferc
Pettavino Thierry, UD Bouches-du-Rhône (13)

Plazzi Coris, FD métallurgie
Prigent Nadine, FD santé-action sociale
Revault Servane, UD Ille-et-Vilaine (35)
Roux Grégory, FD cheminots
Saavedra Marie, UD Vaucluse (84)
Salhi Nadia, UD Isère (38)
Sanchez Daniel, FD métallurgie
Texier Philippe, UD Côte-d'Or (21)
Thierry-Cherrier François, Ucr
Verdeil Nathalie, UD Eure (27)
Verité Jérôme, FD transports
Verzeletti Céline, Ugff
Vidallet Gisèle, UD Haute-Garonne (31)
Zdunek Esther, UD Charente-Maritime (17)

COMITÉ DE GESTION COGÉTISE

Ait-Idir Jamil, UD Paris
Auvinet Jean-Pierre, syndicat Jeanneau (85)
Baillier Pascal, syndicat Mas (79)
Baudequin Denis, syndicat Unsen

Blanche Michel, syndicat Dga Saclay (91)
Dassonville Charles, UL Sarcelles (95)
Foure Eric, UD Ille-et-Vilaine (35)
Gillet-Colart Claude, FD Fnic
Homon-Ruer Marilyn, FD Fapt
Lamachia Martial, syndicat Manpower
Larquier Michel, syndicat Erdff Pau/énergie
Lecomte Maurice, Ucr
Léveillé Christine, FD finances
Mouhat Monique, UD Vosges (88)
Pons-Métois Anne, UL Pessac (33)
Rodillat François, UD Savoie (73)-

COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE

Bron Huguette, Ucr
Chebout Hamid, UD Nord (59)
Faivre-Picon Michel, UD Jura (39)
Godec Laura, UD Finistère (29)
Haenel Manuela, FD organismes sociaux
Vialle Laurent, UD Corrèze (19)
Vivenza Jérôme, UD Rhône (69) ◀

INVITÉS AU 50^e CONGRÈS

Georges Séguy et **Louis Viannet**, anciens secrétaires généraux.

Anciens membres du bureau confédéral

Gérard Alezard, **Lydia Brovelli**, **Françoise Daphnis**, **André Deluchat**, **Maryse Dumas**, **François Duteil**, **Jean-Christophe Le Duigou**, **Jacqueline Garcia**, **Gérard Gaume**, **Alain Guinot**, **Jacqueline Lazarre**, **Jean-Louis Moynot**, **Didier Niel**, **Jean-François Perraud**, **Pierre-Jean Rozet**, **Michel Warcholak**.

Pour les organisations syndicales

François Branchu, Cfdt; **Bernadette Groison**, conduisant une délégation de la Fsu; **Annick Coupé**, conduisant une délégation de Solidaires; **Jean-Jacques Gandini**, pour le Syndicat des avocats de France; **Ivan Dementhon**, conduisant une délégation de l'Union nationale lycéenne.

Pour les partis politiques

Jean-Marc Germain, conduisant une délégation du parti socialiste; **Marie-George Buffet**, conduisant une délégation du parti communiste; **Pierre Laurent**, conduisant une délégation du parti communiste; **Jean-Luc Mélenchon**, conduisant une délégation du Parti de gauche; **Nathalie Arthaud**, conduisant une délégation de Lutte ouvrière; **Robert Pelletier**, conduisant une délégation du Npa; **Christian Picquet**, conduisant une délégation de Gauche unitaire; **Robert Pelletier**, conduisant une délégation du Npa.

De nombreux autres invités, dont :

Renée Courtiade, Amnesty International; **Jean-François Mignard**, Ligue des droits de l'homme; **Christine Rosenberg**, Mouvement de la paix; **Eddie Jacquemart**, Confédération nationale du logement; **René Mouriaux**, **Michel Pigenet**, invités de l'Institut Cgt d'histoire sociale; **Jean-Claude Gay** et **Elyane Bressol**, Institut Cgt d'histoire sociale.

Fonction publique territoriale

L'organisation des recrutements réservés donnant accès aux cadres d'emplois (deuxième partie)

Les dispositions du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 fixent les modalités d'organisation des sessions de sélection professionnelle organisées pour le recrutement dans les grades des

cadres d'emplois et corps prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Les sessions de sélection professionnelle constituent un mode de recrutement permettant de valoriser les acquis professionnels. Elles sont organisées :

- soit par les collectivités territoriales et les établissements publics pour leurs agents ;
- soit par un centre de gestion, lorsqu'une collectivité ou un établissement décide d'en confier l'organisation par une convention.

1. – L'ÉLABORATION DU PLAN PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI

Dans un délai de trois mois suivant la publication du décret n° 2012-1293 précité, soit le 24 février 2013 (mais, compte tenu de la tardiveté des dispositions réglementaire, ce délai est purement théorique et sa non-observation est sans influence sur le déroulé de la procédure), l'autorité territoriale présente au comité technique compétent un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions pour bénéficier du dispositif de titularisation ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi public. Ce rapport précise :

- le nombre d'agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la loi du 12 mars 2012 ;
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées ainsi que l'ancienneté acquise en tant qu'agent contractuel de droit public dans la collectivité ou l'établissement au 31 mars 2011.

La collectivité territoriale ou l'établissement public définit, en fonction de ses besoins et de ses objectifs en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, son programme pluriannuel d'accès à l'emploi public. Ce programme détermine les grades des cadres d'emplois ouverts

La première partie de cette chronique (*cf.* Options n° 584, février 2013) traitait de la détermination de l'employeur auprès duquel chaque agent éligible peut candidater et des cadres d'emplois accessibles.

Edoardo MARQUÈS

aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire sont soumis à l'avis du comité technique compétent. La présentation du rapport et du programme donne lieu à un avis du comité technique dans les conditions fixées à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire est ensuite soumis à approbation de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, puis mis en œuvre par les décisions de l'autorité compétente.

A la suite de l'approbation par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public concerné du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, l'autorité territoriale procède à l'information individualisée des agents contractuels qu'elle emploie, sur le contenu de ce programme et les conditions générales de la titularisation.

2. – LE DÉLAI D'OUVERTURE DES SESSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE

Au plus tard un mois avant le commencement des auditions prévues à l'article 20 de la loi du 12 mars 2012, l'autorité territoriale ouvre par arrêté les sessions de sélection professionnelle.

Lorsque l'organisation de la sélection professionnelle est confiée à un centre de gestion, le président de ce centre ouvre par arrêté les sessions de sélection professionnelle pour le recrutement dans les grades des cadres d'emplois prévus par les programmes pluriannuels d'accès à l'emploi titulaire des collectivités et établissements avec lesquels il a passé la convention mentionnée à l'article 19 de la loi du 12 mars 2012.

3. – LA COMMISSION D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

La sélection professionnelle est confiée à une commission d'évaluation professionnelle. La composition de

la commission est affichée dans les locaux de la collectivité ou de l'établissement organisateur de cette sélection et publiée, lorsqu'il existe, sur son site Internet.

Lorsqu'une collectivité ou un établissement a confié l'organisation du recrutement au centre de gestion, celui-ci constitue une commission. Elle est présidée par le président du centre de gestion ou par la personne qu'il désigne, qui ne peut être l'autorité territoriale d'emploi. La commission se compose, en outre :

- d'une personnalité qualifiée désignée par le président du centre de gestion ;
- et d'un fonctionnaire de la collectivité ou de l'établissement appartenant au moins à la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

Ce dernier membre de la commission peut changer si la commission se prononce sur l'accès à des cadres d'emplois différents.

4. – L'ORGANISATION DES SÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La commission d'évaluation professionnelle apprécie l'aptitude des candidats à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès. Elle procède à l'audition des candidats dont le dossier a été déclaré recevable.

Le dossier comporte une lettre de candidature et un *curriculum vitae*. Tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tel que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres, peut être joint au dossier. L'audition consiste en un entretien à partir d'un dossier remis par le candidat au moment de son inscription et ayant pour point de départ un exposé de l'intéressé sur les acquis de son expérience professionnelle. ◀

Le projet de loi « Sécurité de l'emploi » est contraire au droit international et européen

Le projet de loi du 11 janvier 2013, destiné à assurer la réforme de la législation – notamment du Code du travail – pour permettre la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel (Ani) pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés, a été présenté le 6 mars au conseil des ministres. Ce projet de loi relatif à la "sécurité de l'emploi" améliore ponctuellement le texte de l'accord national interprofessionnel, notamment pour tenir compte des engagements internationaux et européens de la France. Cependant, sur plusieurs points essentiels, ce projet de loi est contraire au droit international et européen.

Michel CHAPUIS

Voici une illustration des principales évolutions du texte, entre l'Ani et le projet de loi, et une illustration des principales contradictions qui demeurent entre le projet de loi et le droit international et européen.

Travail à temps partiel (selon le projet de loi : art. 8)

En ce qui concerne l'instauration de la durée minimale hebdomadaire de vingt-quatre heures pour encadrer les temps partiels, le projet de loi précise la période transitoire pour les salariés déjà à temps partiel au 1^{er} janvier 2014. Pendant deux années, ils peuvent demander à passer à cette durée minimale de vingt-quatre heures, et l'employeur ne peut s'y opposer que s'il justifie que l'activité économique ne le permet pas.

Selon le projet de loi (art. 8, sous-section 8), un accord collectif peut prévoir la possibilité par avenant d'augmenter temporairement la durée du travail contractuelle. L'accord « peut » prévoir la majoration des heures effectuées. Par conséquent, l'accord collectif peut ne pas prévoir de majoration. Imagine-t-on de faire signer à des salariés à temps complet des avenants prévoyant l'augmentation temporaire de leur temps de travail sans majoration pour heures supplémentaires ? Cette disposition, si elle entrait en vigueur, constituerait une discrimination indirecte à l'égard des femmes ⁽¹⁾, la majorité des salariés à temps partiel étant des femmes et une telle disposition n'ayant pas de justification (la volonté de certaines entreprises, notamment dans le secteur de la convention collective nationale de la propreté, d'augmenter leurs marges bénéficiaires ne constituant pas une justification). Une remarque de même nature peut concerner la disposition sur le contrat de travail

intermittent. Ces dispositions sont également contraires à l'objet de la négociation collective, qui doit porter sur « l'amélioration des conditions de travail » ⁽²⁾.

Mobilité interne (selon le projet de loi : art. 10)

L'accord national interprofessionnel prévoyait que les salariés refusant de se voir appliquer un accord de mobilité interne négocié dans le cadre de la Gpec (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) devaient être licenciés pour motif personnel. Pour se mettre en conformité avec la Convention n° 158 de l'Organisation internationale du travail, ce licenciement pour motif personnel a été transformé en licenciement pour motif économique qui « ouvre droit à des mesures d'accompagnement que doit prévoir l'accord » de mobilité interne.

L'écriture de l'article est calquée sur celle de l'article sur les accords de maintien dans l'emploi, laissant entendre que les modalités de ces licenciements économiques pourraient être dérogoratoires par rapport aux dispositions légales, et notamment vis-à-vis de l'obligation de mise en place d'un Pse (plan de sauvegarde de l'emploi) s'il y a plus de dix licenciements. Le projet de loi ne respecte pas le droit international en matière de rupture du contrat de travail par licenciement ⁽³⁾.

Et le projet de loi (art. 10, sous-section 2, « Mobilité interne » et art. 13, § 4, « Mobilité interne ») ne respecte pas non plus le droit de mener une vie familiale normale ⁽⁴⁾.

« Accord de maintien dans l'emploi » (selon le projet de loi : art. 12)

Le projet de loi réécrit le passage de l'accord national interprofessionnel sur le licenciement des salariés refusant de se voir appliquer l'accord

Bibliographie

M. Miné, C. Boudineau, A. Le Nouvel, M. Mercat-Bruno, D. Roux-Rossi, B. Silhol, *Le Droit social international et européen en pratique*, Ed. d'Organisation-Eyrolles, Paris, 2^e éd., 2013, 402 p., 35 euros.

collectif: « *lorsqu'un ou plusieurs salariés refusent l'application de l'accord à leur contrat de travail, leur licenciement repose sur un motif économique, est prononcé selon les modalités d'un licenciement individuel pour motif économique et ouvre droit aux mesures d'accompagnement que doit prévoir l'accord* ».

Le projet limite le pouvoir du juge judiciaire, en supprimant son contrôle sur le motif du licenciement, et écarte le juge judiciaire au profit des « *partenaires sociaux* » en cas de violation de l'accord (art. 12, « *Accords de maintien de l'emploi* », art. L.5125-2). Ces dispositions reprennent celles de l'accord national interprofessionnel alors que les partenaires sociaux ne peuvent circonscrire les pouvoirs du juge, notamment du juge judiciaire. De telles dispositions apparaissent constitutives d'une atteinte au droit au juge⁽⁵⁾. Le projet de loi ne respecte pas le droit international en matière de rupture du contrat de travail par licenciement⁽⁶⁾.

Ces dispositions sont contraires à l'objet de la négociation collective, qui doit porter sur « *l'amélioration des conditions de travail* »⁽⁷⁾.

Par ailleurs, le projet de loi indique que les accords de maintien dans l'emploi ne peuvent prévoir des baisses de rémunération en dessous du taux horaire du Smic majoré de 20 %. L'avant-projet de loi prévoyait uniquement que ce type d'accord ne pouvait avoir pour effet de diminuer les salaires compris entre 1 et 1,2 smic.

Procédures de licenciement économique (selon le projet de loi: art. 13)

Le projet de loi apporte quelques précisions sur les nouvelles procédures de licenciement collectif se faisant soit par accord collectif majoritaire (plus de 50 % des voix), soit par plan unilatéral homologué par l'administration. Il est précisé notamment que le document unilatéral de l'employeur doit couvrir exactement le même champ que l'accord collectif. De plus, les délais dans lesquels le comité d'entreprise doit se prononcer courent à compter de la date à laquelle celui-ci est consulté à la fois sur le projet de restructuration et sur le projet de licenciement collectif.

Le projet écarte le juge judiciaire au profit du seul juge administratif pour le contentieux des licenciements économiques (art. 13, sous-section 1, « *Délais de contestation et voies de recours* », art. L.1235-7-1). Là encore, de telles dispositions apparaissent constitutives d'une atteinte au droit au juge⁽⁸⁾. Le projet de loi ne respecte pas le droit international en matière de rupture du contrat de travail par licenciement⁽⁹⁾.

Ces dispositions sont aussi contraires à l'objet

de la négociation collective, qui doit porter sur « *l'amélioration des conditions de travail* »⁽¹⁰⁾, et contraires aux obligations de l'employeur en matière de licenciements économiques⁽¹¹⁾.

Action en justice (selon le projet de loi: art. 16, titre VII, « Prescription des actions en justice »)

Toute action portant sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail se prescrit par « *deux ans* » (à de rares exceptions près). Depuis la réforme de la procédure civile (loi du 17 juin 2008), la durée de prescription de droit commun est de cinq ans. Les salariés connaîtraient, pour saisir le juge, des délais plus réduits que les autres justiciables. Cette atteinte au principe d'égalité devant la loi n'a aucune justification alors que, dans la grande majorité des cas, les salariés, liés à leur employeur par un lien juridique de subordination, saisissent le juge après leur licenciement, pour éviter des mesures de rétorsion tant qu'ils sont dans l'entreprise.

Le projet de loi, après son passage devant les diverses instances de consultation (notamment la Commission nationale de la négociation collective) et devant le conseil d'Etat, doit désormais être transmis à l'Assemblée nationale, pour un examen en commission des affaires sociales les 26 et 27 mars.

Le législateur doit ne pas ignorer les engagements internationaux et européens de la France, et il lui appartient, au-delà, d'élaborer des textes législatifs qui rendent effectifs les droits fondamentaux prévus dans ces engagements, ces engagements s'imposant dans l'ordre juridique interne⁽¹²⁾.

A défaut, des affaires judiciaires de type contrat nouvelles embauches (Cne) se multiplieront (rappel: le juge judiciaire a écarté la législation sur le Cne comme contraire à une convention de l'Oit; depuis, des employeurs condamnés pour avoir appliqué la législation obtiennent la condamnation de l'Etat et le remboursement des dommages-intérêts qu'ils avaient dû verser aux salariés licenciés sans justification... remboursement versé par les contribuables).

(1) Directive n° 2006/54, Cjce, 6 décembre 2007.

(2) Charte sociale européenne, protocole du 5 mai 1988.

(3) Convention de l'Organisation internationale du travail n° 158, spéc. art. 4, 8, 9 et 13.

(4) Convention de l'Organisation internationale du travail n° 156. Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, art. 8.

(5) Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, art. 6, et jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Art. 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

(6) Convention de l'Organisation internationale du travail, n° 158, spéc. art. 4, 8, 9 et 13.

(7) Charte sociale européenne, protocole du 5 mai 1988.

(8) Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, art. 6, et jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Art. 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

(9) Convention de l'Organisation internationale du travail, n° 158, spéc. art. 4, 8, 9 et 13.

(10) Charte sociale européenne, protocole du 5 mai 1988.

(11) Directive n° 98/59.

(12) Articles 55 et 88 de la Constitution française.

CAEN/ PHOTOGRAPHIE

IMPRESSIONS EN COULEURS SUR LA CÔTE NORMANDE



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

Gustave Gain, « Plage de Diélette », Flamanville (Manche), vers 1920 (détail).

En 1903, les frères Lumière déposent le brevet de l'autochrome, diapositive en couleurs sur plaque de verre. L'invention constitue le premier procédé photographique couleurs accessible au grand public. Depuis la révélation du daguerréotype, en 1839, la couleur, élément manquant de la pratique photographique, était l'objet de toutes les recherches. Dès 1907, la production industrielle d'autochrome et sa commercialisation vont stimuler une façon neuve de figurer le monde et d'en composer les images. C'est que l'apparition de la couleur implique inéluctablement, pour les photographes, une rééducation du regard car, dès lors, les rapports chromatiques viennent s'ajouter aux contrastes de lumière. L'autochrome, en faisant vibrer les bleus et les verts autour des rouges et des oranges, pousse les contrastes de manière saisissante. Désormais, le photographe doit apprendre à disposer ces ponctuations colorées et à jouer des transparences et de la délicatesse des lumières propres au procédé. Ainsi se tissent à nouveau des liens avec la peinture, *a fortiori* celle des impressionnistes. La Normandie, terre élue des artistes pour ses ciels changeants, a été largement explorée par les photographes, professionnels et amateurs. L'exposition « En couleurs et en lumière », portant en sous-titre la mention « Dans le sillage de l'Impressionnisme, la photographie autochrome 1903-1931 », propose une sélection inédite de ces plaques, issues de plusieurs collections publiques et privées (musée d'Orsay, Société française de photographie, cinémathèque Robert-Lynen, musée Albert-Kahn, Archives départementales de la Manche).

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE 2013, AU MUSÉE DE NORMANDIE, CHÂTEAU – 14000 CAEN – TÉL. : 02 31 30 47 60.

CUBA/ AUDIOVISUEL LA MÉMOIRE DIGITALISÉE

L'Institut national de l'audiovisuel (Ina) s'est vu confier, à la demande de l'Institut cubain du cinéma, la restauration, la digitalisation et la commercialisation d'un ensemble homogène de 1 490 films noir et blanc en 35 mm, de dix à quinze minutes chacun, couvrant trente ans d'actualités latino-américaines (de juin 1960 à juillet 1990). On estime qu'il s'agit là d'un véritable trésor culturel, classé par l'Unesco au chapitre « Mémoire de l'humanité ». Le processus doit durer trois ans. Les pellicules sont d'abord restaurées à Cuba avec le support technique de l'Ina. Un premier lot a été remis – lors du 34^e Festival du cinéma latino-américain de La Havane – à Mathieu Gallet, Pdg de l'Ina, par son homologue cubain Omar Gonzalès. Viendra par la suite le processus de commercialisation. L'important consiste, pour Mathieu Gallet, « à partager cet héritage culturel avec le monde entier ». Ces archives sont réputées pour leur valeur journalistique, politique, artistique.

SORTIES FILMS

Spring Breakers

HARMONY KORINE (E.U.)

Aux Etats-Unis, le « Spring Break », c'est la semaine de loisir au soleil que s'octroient les jeunes. Quatre beautés paumées braquent un *fast-food*. Arrêtées lors d'une nuit de saoulerie en Floride, elles évitent la prison grâce à un truand tatoué... En couleurs fluo et rose bonbon, un film qui ne manque pas de style.

No

PABLO LARRAIN (CHILI)

En 1988, Pinochet se voit obligé, sous la pression internationale, d'organiser un référendum. L'opposition s'adresse à un jeune publicitaire (Gael Garcia Bernal) pour élaborer la campagne du « No ». Par le biais de la fiction, soutenue par des images de l'époque, Pablo Larrain explore le destin tragique de son pays.

Au bout du conte

AGNÈS JAOUÏ (FR.)

Une bonne fée, un homme aux yeux de loup, un roi de l'industrie, un prince musicien, une princesse rousse... Voilà quelques-unes des figures de ce film, dont le scénario est dû au couple Jaoui-Bacri et qui met l'amour sous toutes ses formes au poste de commande.

Jappeloup

CHRISTIAN DUGUAY (FR.)

Guillaume Canet tient le rôle de Pierre Durand, parfait cavalier sacré en 1988 en saut d'obstacles aux Jeux olympiques de Séoul, grâce à sa rencontre avec le petit cheval qui donne son nom au film.

BORDEAUX/ CÉRAMIQUE LA PREMIÈRE RÉTROSPECTIVE DE KRISTIN MCKIRDY



Kristin McKirdy à Sèvres.

Née en 1958 au Canada de parents américains, vivant en France depuis son plus jeune âge, la céramiste Kristin McKirdy a été en résidence à Sèvres de 2008 à 2012. Elle a été invitée à proposer une exposition qui mette en évidence un rapprochement – historique et esthétique – entre son œuvre et certaines pièces des fameuses collections de Sèvres, cité de la céramique. Cette première rétrospective de son œuvre y a eu lieu du 12 septembre 2012 au 14 janvier dernier. Elle est actuellement au musée des Arts décoratifs de Bordeaux, avant la Piscine à Roubaix. Elle a une prédilection pour les formes organiques, les courbes, les modules où l'angle aigu sert de contrepoint à la mise en valeur de la rondeur, son contraire. On peut déceler dans son travail un hommage à ses lointains prédécesseurs. En témoignent ses « corps » polis, évoquant l'art mobilier des premiers âges.

Stéphane HARCOURT

• BORDEAUX JUSQU'AU 27 MAI, PUIS ROUBAIX DE LA MI-OCTOBRE 2014 JUSQU'À JANVIER 2015.

DIJON/ FESTIVAL VERS "THÉÂTRE EN MAI"

La vingt-quatrième édition du festival Théâtre en mai, intimement lié à l'histoire du Théâtre Dijon-Bourgogne, Centre dramatique national, actuellement dirigé par Benoît Lambert, se prépare activement. Onze compagnies sont programmées : une grecque, une franco-allemande, neuf françaises. « *Nous les avons choisies*, dit Benoît Lambert, *parce qu'elles témoignent de la vitalité et de l'inventivité du théâtre en ce début du XXI^e siècle.* » « *Nous les avons choisies*, insiste-t-il, *parce qu'elles ne se ressemblent pas et que leur confrontation rappelle que le travail des jeunes compagnies, bien loin de se réduire à un style unique, recouvre en réalité une variété de formes remarquable.* » « *Tous ces spectacles, conclut-il, sont autant de façons de pratiquer le théâtre, autant de regards singuliers jetés sur le monde, sur ce qui nous arrive et ce que l'on attend.* »

• DU 17 AU 26 MAI.

GRENOBLE/ EXPOSITION « ESPACE TÊTE FIGURE »

Sous l'égide la Fondation Alberto et Annette Giacometti, le musée de Grenoble propose, du grand artiste dont Jean Genet disait que « *chaque jour il enregistrerait la dernière image du monde* », une rare exposition intitulée « Espace tête figure ».

• JUSQU'AU 9 JUIN, MUSÉE DE GRENOBLE, 5, PLACE DE LAVALETTE, 38000 GRENOBLE, TÉL. : 04 76 63 44 44.

Alberto Giacometti,
« Tête d'homme sur socle »,
fragment, vers 1949-1951.
Plâtre peint,
22,3 x 7,5 x 9,5 cm.
Collection Fondation
Giacometti.



© SUCCESSION GIACOMETTI (FONDATION GIACOMETTI, PARIS, ET ADAGP, PARIS), 2012

GUIMET/ TRÉSORS BRONZES DE CHINE

Quelque cent bronzes archaïques chinois des deuxième et troisième millénaires avant notre ère, issus de la prestigieuse collection « Meiyintang », jamais encore montrés au public, sont actuellement exposés au musée des Arts asiatiques Guimet. A l'inverse des pièces des autres civilisations du bronze, celles-ci n'ont pas de vocation utilitaire. Dès l'origine, leur fonction est propitiatoire ou magique. Dès le XIX^e siècle avant Jésus-Christ, ces bronzes ont donc été les instruments privilégiés des rites offerts aux mânes des ancêtres, afin de solliciter leur puissance, notamment sur le champ de bataille. Masquant les hésitations et la faiblesse d'une métallurgie qui cherche alors sa maîtrise, l'art du décor et l'audace des formes ont atteint d'emblée la perfection.

• JUSQU'AU 10 JUIN — 6, PLACE D'IÉNA, 75116 PARIS, TÉL. : 01 56 52 53 00, <WWW.GUIMET.FR>.

EXPOSITION

“L'AMOUR BÊLANT” D'UN POÈTE ENTRE TOUS MIRACULEUX

AU MUSÉE DU LUXEMBOURG, PLUS D'UNE CENTAINE D'ŒUVRES DE MARC CHAGALL TÉMOIGNENT, AU CŒUR MÊME DES VICISSITUDES DE L'HISTOIRE, D'UNE VITALITÉ DE PEINDRE JAMAIS DÉMENTIE ⁽¹⁾.

C'est sous le titre « Chagall, entre guerre et paix » que le musée du Luxembourg, lequel dépend du Sénat, propose une exposition jumelée avec celle organisée par le Musée national Marc-Chagall de Nice, « Marc Chagall, d'une guerre l'autre » ⁽²⁾. Plus tard, soit du 15 juin au 7 octobre 2013, au Grand Palais, ce sera, avec le concours de la Réunion des musées nationaux, « Marc Chagall – Devant le miroir, autoportraits, couples et apparitions ». Ces manifestations, liées au quarantième anniversaire

du Musée national Marc-Chagall, ont d'emblée le grand mérite de remettre en lumière un artiste d'une longévité remarquable (né en 1887, Chagall s'est éteint en 1985), dont l'imagerie demeure extrêmement familière, du moins chez des gens qui ont de la bouteille et un certain goût pour un univers d'images colorées dans lequel les jeunes mariées sont en lévitation au même degré que les ânes, les hommes-coqs ou les chevaux, et où erre le Juif errant tandis qu'un peu plus loin Abraham est sur le point d'immoler son fils, quand il ne pleure pas Sarah... L'étrange, avec Chagall, est la diversité des sentiments qu'il a pu de son vivant susciter. Vladimir Nabokov, grand bourgeois russe blanc jusqu'au bout des ongles, trouvait « *les peintures de Chagall insupportablement primitives et grotesques* », tandis qu'à l'inverse Aragon note, en 1968 : « *Quand j'ai rencontré la peinture de Chagall, je me suis mis à l'aimer comme les femmes, pour le maquillage, pour le désordre et la déraison.* »

On part de l'idée que Chagall, mort à presque cent ans, a traversé le xx^e siècle, connu la révolution d'Octobre et les deux guerres mondiales, côtoyé de ses pairs parmi les plus novateurs, enthousiasmé Cendrars et Apollinaire et produit une somme d'œuvres considérable dans lesquelles peuvent se déchiffrer son expérience intime de l'Histoire et la mémoire de ses rencontres, de ses voyages et de ses racines. L'exposition est découpée en quatre grands chapitres : « La Russie en temps de guerre », « L'entre-deux-guerres », « L'exil aux Etats-Unis »,

« L'après-guerre et le retour en France ». La visite s'ouvre donc sur la déclaration de la Première Guerre mondiale. Chagall, après avoir vécu trois ans à Paris, revient alors dans sa ville natale de Vitebsk – où la guerre le surprend – pour y retrouver Bella, sa fiancée, qu'il épouse en 1915. S'il n'est pas tout près du front, il n'en rend pas moins compte, sur des dessins de petit format, de la réalité crue du conflit : vie militaire, soldats blessés, détresse des populations juives chassées de chez elles. Simultanément, ce sont d'exquis petits tableaux inspirés par son amour pour Bella (*les Amoureux en vert*, 1916-1917 ou encore *Vue de la fenêtre à Zaolchie, près de Vitebsk*, 1915).

Il dit : “Je ne voyais pas la Bible, je la rêvais”

C'est en 1922 qu'il quitte définitivement la Russie, après avoir été nommé commissaire des Beaux-Arts de sa province par le gouvernement révolutionnaire grâce à Lounatcharski, commissaire du peuple à l'instruction publique. S'opposant à Malevitch, Chagall doit abandonner ses fonctions en 1920 et réalise décors et costumes, au Théâtre juif de Moscou, pour trois pièces de Cholem Aleïchem. Après une étape à Berlin, c'est de nouveau Paris, où l'éditeur Ambroise Vollard lui commande l'illustration de plusieurs livres d'art, dont la Bible. Elle lui est si coutumière depuis l'enfance qu'il a pu dire : « *Je ne lisais pas la Bible, je la rêvais.* » En même temps qu'il exécute des paysages, maints portraits et des scènes de cirque, il peint des tableaux où figurent à l'envi d'étonnants personnages hybrides, mi-hommes, mi-bêtes, par lesquels il est dûment reconnaissable. Ce sont aussi de nombreuses représentations du couple de l'homme et de la femme, comme autant



Marc Chagall, « Vue de la fenêtre à Zaolchie, près de Vitebsk », 1915, gouache et huile sur carton collé sur toile, 102,5 x 120,7 cm. Moscou, Galerie nationale Tretyakov.

© ADAGP, PARIS 2013 / CHAGALL © / © THE STATE TRETYAKOV GALLERY, MOSCOU

(1) Jusqu'au 21 juillet, Musée du Luxembourg – 18, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Le catalogue est un ouvrage collectif sous la direction de Julia Garimoth-Foray, 22,5 x 26 cm, 176 pages, relié, 106 illustrations, éditions de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, Paris, 2013, 35 euros.

(2) Jusqu'au 23 mai, Musée national Marc Chagall, av. du Docteur-Ménard, 06000 Nice.



© ADAGR, PARIS 2013 / CHAGALL © / © CENTRE POMPIDOU, MNAM-CCI, DIST. RMN / PHILIPPE MIGEAT

“C’est le même cœur qui brûle et qui s’exprime, un cœur essentiellement religieux pour qui, à tous les degrés et dans tous les sens, rien n’existe qui ne soit lien, relation, vie universelle.”

Marc Chagall, «Obsession», 1943, huile sur toile de lin, 76 x 107,5 cm. Paris, Centre Georges-Pompidou, Musée national d’art moderne / Centre de création industrielle, datation en 1988, en dépôt au musée des Beaux-Arts de Nantes.

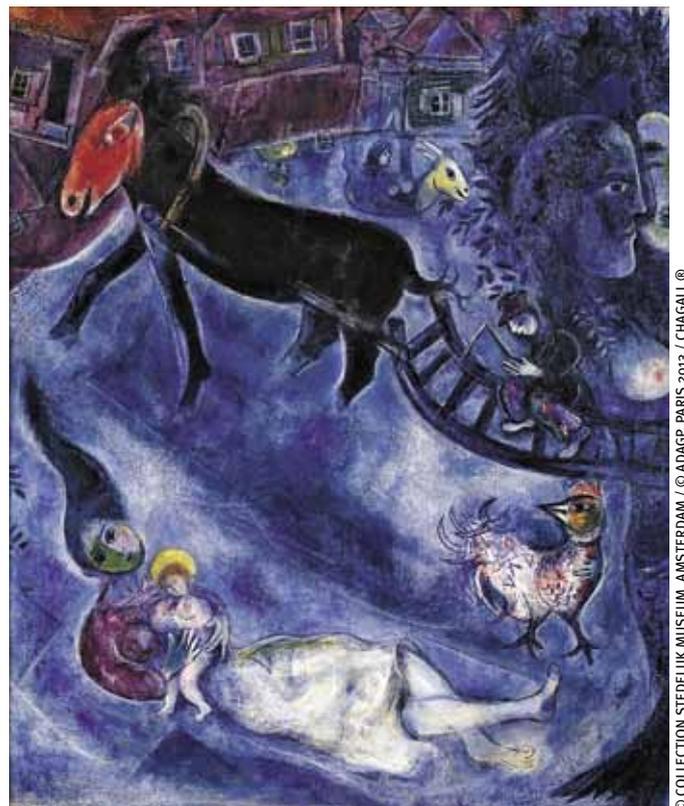
de métaphores de son vibrant amour de la vie. A ce propos, Jean Cassou a écrit sur Chagall ce beau texte, frappé du sceau de la plus juste amitié: «Chagall, en son commerce, affirme-t-il, peut apparaître comme l’une des créatures, elle aussi char-

mante, prestigieuse, aérienne, de sa propre fable. C’est ce même Chagall délicieux qui a parlé quelque part de cet “amour bêlant” qu’il a “en général pour tous les gens”. Adorable parole, autant que malicieuse. Et que la voilà bien définie, et par l’intéressé ...



© ADAGR, PARIS 2013 / CHAGALL © / © ARCHIVES MARCET IDA CHAGALL, PARIS

Marc Chagall peignant «Les Arlequins», 1938-1944.



Marc Chagall, «La Madone au traîneau», 1947, huile sur toile, 97 x 79,5 cm. Amsterdam, Stedelijk Museum.

© COLLECTION STEDELIJK MUSEUM, AMSTERDAM / © ADAGR, PARIS 2013 / CHAGALL ©

... lui-même, la gentillesse chagallienne et tout ce que nous respirons d'aimable et de candide enfance dans tant d'images de ce miraculeux poète! Mais qu'on y prenne garde: depuis cet angélique état de pureté première jusqu'aux plus hautes et passionnées ardeurs de la flamme d'amour, c'est le même cœur qui brûle et qui s'exprime, un cœur essentiellement religieux pour qui, à tous les degrés et dans tous les sens, rien n'existe qui ne soit lien, relation, vie universelle.»

Le thème de la crucifixion se fait jour avec force

En 1937, année où il obtient la nationalité française, les nazis saisissent ses œuvres présentes dans les collections publiques allemandes. Trois de ses toiles seront exhibées dans l'ignoble exposition de Munich sur l'«Art dégénéré». En 1941, Chagall doit quitter la France et s'exile aux États-Unis. Il vit à New York avec Bella et leur fille, Ida. Sa peinture s'assombrit. Des évocations de guerre, de villages en flammes, de persécutions et d'exode se mettent à hanter ses tableaux, tandis que le thème de la Crucifixion se fait jour avec force, en tant qu'exclusif symbole de la souffrance universelle. Bella disparaît en 1944. Il lui rend fréquemment hommage. Chagall rentre définitivement en France en 1949. Installé à Orgeval puis à Vence, il prend quelque distance avec son passé en se vouant à de grands cycles, comme la série des monuments de Paris, ou encore en explorant d'autres pratiques: le vitrail, la sculpture, la céramique, la mosaïque, différentes techniques de gravure... Il modifie sensiblement sa couleur de façon à mêler des tonalités expressives à une luminosité saisissante. De 1963 à 1965, il s'attaque au décor du plafond de l'Opéra de Paris et, en 1968, il livre la mosaïque *Histoire d'Ulysse* à l'université de Nice, la ville où, cinq ans plus tard, sera inauguré ce musée Chagall consacré au «Message biblique», qui comprend pour l'essentiel dix-sept tableaux et leurs esquisses préparatoires, datés de 1954 à 1967; les trente-neuf gouaches inspirées par la Bible en 1931; les cent cinq planches de la Bible gravées (avec les cuivres originaux) ainsi que soixante-quinze lithographies. Sans prétendre d'aucune manière à l'exhaustivité, l'exposition «Chagall, entre guerre et paix» offre un panorama assez complet de l'itinéraire d'un artiste qui sut mêler – avec la plus grande souplesse affective – les sources slaves et judaïques, sans négliger l'apport de la nouveauté occidentale. Ses fleurs en gerbe et ses

Il ne faut pas oublier que les bouquets de fleurs de Chagall sont comme des feux d'artifice tirés en l'honneur du bonheur, denrée fragile, à cultiver sans cesse, en peinture aussi bien.

amants l'un à l'autre soudés dans un crépuscule à l'enseigne de la chèvre, entre autres exemples de verticalité lyrique, ne demeurent-ils pas des preuves irréfut-

tables d'une sorte rare de vérité poétique en peinture? Non, il ne faut pas oublier que les bouquets de fleurs de Chagall sont comme des fusées de feux d'artifice tirés en l'honneur du bonheur, denrée fragile, à cultiver sans cesse, en peinture aussi bien. On conclura donc, cela s'impose inéluctablement, avec la parole ardente d'un poète, Aragon encore, qui a comme mis en mots de la sorte la cosmogonie si singulièrement aérienne de Chagall: «Le ciel est un pays de chèvres / C'est dommage pour les poissons / Les amoureux est-ce qu'ils sont / A ça près
» Pourquoi les pieds touchent la terre / Quand ils peuvent faire autrement / Et ma tête à l'envers Maman / Ma tête
» L'homme danse et non les oiseaux / Il est l'inventeur du trapèze / Les chevaux ont appris de lui l'art / Des bouquets
» La vie est longue comme un air / De violon... / Qui peint la nuit a deux visages / L'autre d'aimer l'un pour dormir.»

Jean-Pierre LÉONARDINI



© ADAGE, PARIS 2013 / CHAGALL © / © RMIN-GRAND PALAIS / GERARD BIOT

Marc Chagall, «La Danse», 1950-1952, huile sur toile de lin, 238 x 176 cm. Paris, Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne / Centre de création industrielle, datation en 1988, en dépôt au Musée national Marc Chagall à Nice.

BACH Une cantate imaginaire

Loin du maniérisme, Nathalie Stutzmann nous propose sa «Cantate imaginaire» de Jean-Sébastien Bach, au risque de faire bondir les puristes, mais pour notre très grand bonheur, en sélectionnant, parmi les pages de Bach extraites d'une douzaine de cantates et d'un passage de la *Passion selon saint Mathieu*, «*les plus belles fleurs*». A la tête de son ensemble Orfeo 55, Nathalie Stutzmann explore les différents registres de l'âme humaine, de la bravoure à la peur, de la colère à la tendresse et à l'amour. Le résultat est fascinant, comme une litanie incantatoire.

• NATHALIE STUTZMANN, "BACH, UNE CANTATE IMAGINAIRE", UN CD DG, ENV. 18 €.

BICENTENAIRE Wagner

La destinée a fait que Verdi et Wagner, les deux grands génies de l'opéra du XIX^e siècle, soient tous deux nés en 1813. Impossible donc d'échapper aux éditions de leur jubilé, qui vont s'échelonner durant l'année, tout comme les spectacles sur scène, à commencer par l'Opéra de Paris, qui présente l'intégrale de la *Tétralogie* de Wagner, cette immense épopée en quatre volets. Voici donc, pour commencer, l'album «Wagner – Ses 100 chefs-d'œuvre», édité en six CD chez Emi. Une première approche de l'œuvre épique et visionnaire de Wagner, qui a jeté les bases de l'opéra moderne conçu non plus comme une succession d'airs séparés, mais comme un chant continu, avec ses *leitmotive* attachés à la fois aux personnages et à leurs sentiments, un principe dont s'inspireront ses successeurs, à commencer par le plus immédiat d'entre eux, Richard Strauss. Les chefs-d'œuvre wagnériens, outre la monumentale épopée de la *Tétralogie* (*L'Or du Rhin*, c'est-à-dire la légende des gnomes qui se sont emparés de l'or du Rhin pour en façonner l'anneau des Niebelungen au pouvoir magique, *La Walkyrie*, *Siegfried*, le héros devenu invincible comme l'antique Achille pour s'être trempé à la source magique, et *le Crépuscule des Dieux*), ce sont aussi les mythes médiévaux de l'amour désincarné, celui de *Tristan et Isolde*, de *Parsifal* et de *Lohengrin*, expressions de l'idéalisme du compositeur. Et c'est aussi *Tannhäuser*, poème de l'amour sensuel cette fois et de la rédemption, et *le Vaisseau fantôme*, la légende de l'éternel voyageur, condamné à errer éternellement à bord de son navire sans pouvoir s'attacher l'amour d'une femme...

On trouvera *Lohengrin* en Dvd, produit au Festival de Munich sous la conduite de Kent Nagano, avec le meilleur Lohengrin actuel, Jonas Kaufmann (Decca). On trouvera aussi des enregistrements historiques, comme cet *Or du Rhin* de 1959, à Vienne, dirigé par Georg Solti, qui fut l'un des plus grands chefs wagnériens, avec l'inoubliable Kirsten Flagstad, George London, Claire Watson et Waldemar Kmentt (Decca). De même, en vidéo cette fois, *Tristan et Isolde* avec Waltraud Meier et René Kollo, dirigé par Barenboïm au Festival de Bayreuth et mis en scène par Jean-Pierre Ponnelle en 1983 (Deutsche Grammophon), et encore *Tristan et Isolde* sous la direction de Barenboïm, mis en scène par Patrice Chéreau dans un style plus «contemporain» à la Scala de Milan en 2007, avec Waltraud Meier et Ian Storey (Virgin Classics). Dans la prochaine livraison, nous poursuivrons avec la discographie consacrée au bicentenaire de Verdi.

- "WAGNER – SES 100 CHEF-D'ŒUVRE", 6 CD EMI-RADIO CLASSIQUE, ENV. 19,50 €.
- "LOHENGRIN", JONAS KAUFMANN, 1 DVD DECCA, ENV. 26 €.
- "L'OR DU RHIN", GEORG SOLTI, 2 CD DECCA, ENV. 37,50 €.
- "TRISTAN ET ISOLDE", BAYREUTH, 1983, BARENBOÏM, 1 DVD DG, ENV. 30 €.
- "TRISTAN ET ISOLDE", SCALA DE MILAN, 2007, BARENBOÏM, 1 DVD VIRGIN CLASSICS, ENV. 26 €.

houilles

Fronton

Au pays de la folle noire

Entre Toulouse et Montauban, l'appellation Fronton s'étend sur de larges terrasses étagées entre le Tarn et la Garonne. Il s'agit d'un vignoble très ancien, autrefois propriété des chevaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, dont le cépage dominant est la négrette ou folle noire, qui tire son nom de sa couleur, bien sûr, mais aussi de son caractère particulièrement capricieux et sensible aux maladies de la vigne, pourriture et oidium.

Sans l'opiniâtreté des vignerons locaux regroupés notamment au sein du mouvement coopératif, ce vignoble aurait disparu. Les efforts déployés pour l'arrachage des vieux ceps et la replantation, pour la formation des jeunes viticulteurs aux technologies modernes ainsi que d'importants investissements ont permis le redémarrage du vignoble et l'amélioration du niveau qualitatif des vins.

La négrette reste le cépage dominant, voire unique dans certaines cuvées, mais les viticulteurs y associent le plus souvent cabernet et syrah, pour gagner en souplesse. La négrette donne des vins puissants, très sombres, d'une intensité aromatique originale au fort parfum de terroir, aux accents de fruits noirs, de réglisse et de violette. Peu acides, ils parviennent assez rapidement à leur apogée et accompagnent alors avec bonheur les plats régionaux, cassoulets, confits, magrets.

La coopérative de Fronton propose une belle gamme de vins, y compris de rosés vifs et fruités. De nombreux viticulteurs indépendants viennent compléter l'offre, le tout à des tarifs très raisonnables.

Georges SULIAC

MELQUIOT

Fabrice Melquiot a écrit *Je suis drôle*, une comédie grinçante qui a pour héroïne une actrice dont la carrière est en chute libre. La pièce, jouée par Claude Perron et Solal Forte, mise en scène par Paul Desveaux, sera du 17 avril au 2 juin à l'affiche du Lucernaire (salle rouge – 53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, tél. rés. : 01 45 44 57 34).

SARTRE

Agathe Alexis et Alain Alexis-Barsacq signent à quatre mains la mise en scène de *Huis clos*, de Jean-Paul Sartre. Ce spectacle sera donné au Théâtre de l'Atalante (10, place Charles-Dullin, 75018 Paris, tél. loc. : 01 46 06 11 90) jusqu'au 12 mai. Les interprètes sont Jaime Azulay, Bruno Boulzaguet, Agathe Alexis et Anne Le Guernec.

PROSA

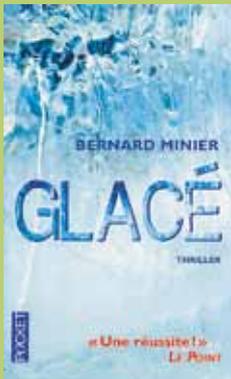
Lampedusa Beach, œuvre dramatique de l'Italienne Lina Prosa, traduite par Jean-Paul Manganaro, se joue jusqu'au 28 avril au Studio-Théâtre de la Comédie-Française, dans une scénographie et une mise en scène de Christian Benedetti. Avec Céline Samie et Jennifer Decker.

• COOPÉRATIVE DE FRONTON
33, AV. DES VIGNERONS, 31620 FRONTON.

VENDETTA

Le pays où l'on perd son ombre

CERTAINS LECTEURS DE POLARS FONT LA MOUE EN ÉVOQUANT LES ROMANCIERS FRANÇAIS, QU'ILS JUGENT INSIGNIFIANTS, VOIRE MÉDIOCRES. PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, ILS S'ABSTIENNENT DE LES LIRE ET RESTENT PRISONNIERS D'UNE IDÉE TOTALEMENT ERRONÉE.



Je viens d'apprendre que les droits de deux excellents thrillers, *Glacé* et *Le Cercle*, venaient d'être achetés aux Etats-Unis. Cette reconnaissance va permettre à leur auteur, le Pyrénéen Bernard Minier, d'abandonner les douanes où il travaillait pour continuer à temps plein sa merveilleuse aventure de romancier. Cet exemple tendrait à prouver que l'école française n'est pas si mauvaise, puisqu'elle arrive à séduire les Américains. Mais il est vrai aussi que, avec la sortie chaque année de plus de trois mille romans policiers en tous genres, il reste difficile de choisir et, en cas de mauvaise pioche, voilà accréditée l'idée que les auteurs français ne sont pas, risquons un peu d'humour, à la hauteur. D'où l'importance des prix décernés par les jurys, souvent judiciaires et qui permettent de dégager des œuvres de qualité au sein d'une production pléthorique. Le mois dernier, j'ai présidé le jury des lecteurs de Quais du Polar. Il s'agit du grand salon annuel organisé à Lyon, à la fin mars, et qui rassemble désormais quarante-cinq mille personnes autour des nombreuses stars de la littérature policière venues du monde entier. En 2013, l'auteur français primé s'appelle Olivier Truc. A moins d'avoir déjà lu son livre, *Le Dernier Lapon*, vous ne pouvez pas le connaître, car il s'agit de son premier *opus*. Mais quel roman ! Jugez donc : l'action se situe en Norvège, dans les environs de la localité de Kautokeino où la température varie entre moins trente et moins vingt degrés. Les habitants attendent avec impatience l'arrivée du soleil, qui surgit le 11 janvier pour vingt-sept minutes, après les avoir abandonnés dans la nuit polaire durant quarante jours. Tel est le cadre fort rude qui tient lieu de décor à ce récit. Toute son action se déroule à notre époque, à l'exception du premier chapitre. En effet les premières pages relatent une chasse à l'homme d'une rare violence en Laponie centrale, en l'an 1693. Un pasteur luthérien à la tête d'une petite troupe accompagnée de molosses traque un vieil homme qui, avant d'être appréhendé, a eu le temps de cacher le fameux tambour magique appartenant à sa culture religieuse. Car ce fuyard, considéré par le pasteur comme un païen, est un Lapon très âgé, du nom d'Aslak. Et puisqu'il refuse la religion luthérienne, le pasteur, en toute tolérance, le fera brûler vif sur un bucher. Mais avant de mourir, le vieil homme trouve l'énergie d'entonner dans sa langue une chanson. Seul un jeune Lapon com-

prend le message : « *Il savait ce qu'il devait faire. Et ce que, après lui, son fils devrait faire. Et le fils de son fils.* » C'est donc une sorte de malédiction qui va se transmettre de père en fils, du XVII^e jusqu'au XXI^e siècle, et se traduire par le libellé « *Vengeance dans la nuit polaire* » qui figure sur un bandeau rouge encerclant le livre. Mais limiter ce roman à une histoire de vendetta serait en masquer toute la richesse car, à ma connaissance, c'est la première fois qu'un roman policier aborde l'histoire de ce Grand Nord à propos duquel je ne connaissais rien. Revenons un instant au début de l'intrigue : un tambour a été dérobé au centre culturel. Fabriqué à partir d'une peau de renne, ce n'est pas un tambour ordinaire, car il sert au peuple sami à pratiquer une religion basée sur le culte des ours et le chamanisme. C'est un peuple de nomades qui s'adonne à l'élevage des rennes. Le vol qui s'est produit ravive les tensions entre la communauté sami et les Norvégiens, dont un certain nombre sont membres du parti nationaliste d'extrême droite. Et l'on découvre que, comme dans d'autres pays, les Scandinaves sont venus, en quelque sorte, coloniser les premiers occupants, les nomades samis. Bientôt, un éleveur de rennes est retrouvé assassiné, et l'enquête est confiée à un duo de policiers de la brigade des rennes. D'ordinaire, leur mission consiste à gérer les conflits entre éleveurs, le partage de terrains pour la transhumance ou à traquer les voleurs d'animaux qui n'hésitent pas à découper les oreilles des rennes, car leurs marques à cet endroit permettent d'identifier le propriétaire. Nina Nansen, récemment diplômée de l'école de la police d'Oslo, fait équipe avec Klemet Nango, le seul sami policier. Tous deux circulent en scooter des neiges pour mener leurs investigations et, par la même occasion, nous faire découvrir la Laponie et son histoire. C'est un livre bien fait, de facture classique dans sa construction comme dans son écriture, avec un final fort réussi. Pour son premier roman, Olivier Truc a réussi un coup de maître. Journaliste, il vit à Stockholm depuis 1994 et travaille comme correspondant du *Monde* et du *Point*. ◀

Claude MESPLÈDE

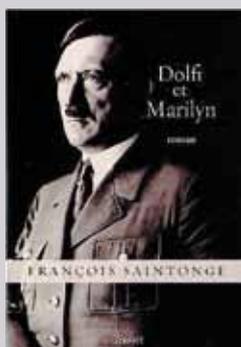
BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD MINIER, *GLACÉ*, POCKET, 736 PAGES, 8,40 EUROS ; *LE CERCLE*, XO, 560 PAGES, 20,90 EUROS.
- OLIVIER TRUC, *LE DERNIER LAPON*, MÉTALLIÉ NOIR, 453 PAGES, 22 EUROS.

HISTOIRE

La nuit des clones vivants

L'HISTOIRE – LITTÉRAIRE OU POLITIQUE, ANCIENNE OU CONTEMPORAINE – EST LE PERSONNAGE PRINCIPAL DES TROIS EXCELLENTS OUVRAGES DONT TRAITE CETTE CHRONIQUE.



Stendhal est mort d'une crise d'apoplexie. Il meurt comme il a écrit : en allant vite mais en conservant quelques mystères. Stendhal sortait-il d'un déjeuner ou d'un bordel où il avait ses habitudes ? Pour Gérard Guégan, stendhalien dans l'âme et dans l'écriture, Henry Beyle est un héros incompris des Français qui n'achetaient pas ses livres. Il fallait donc faire de ses derniers jours et de ceux qui ont suivi un roman : *Appelle-moi Stendhal*. Le spectre de l'auteur vient visiter ceux qui ont partagé sa vie, fait sa carrière, défendu son œuvre et contribué à sa postérité : « *N'oublie pas que je n'ai eu d'autre profession qu'observateur du cœur humain*, confie le fantôme de l'auteur de *La Chartreuse* au narrateur, *même si dans le beau sexe j'essayais de viser en dessous du cœur.* » Joseph Lingay, le Fouché de l'époque et compagnon de débauche de Stendhal, les femmes qui ont fait ses joies et provoqué ses fiascos, les rares écrivains contemporains qui ont salué son génie et les suivants qui ont fait de l'art de Stendhal un style de vie : les résistants Jean Dutourd, Roger Vailland, entre autres. En quelques pages, Guégan en dit autant que les biographies indigestes sur cet auteur pétri de paradoxes : c'est vif, incisif et instructif. La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié. L'auteur a oublié toute son érudition stendhalienne – qui est immense – pour nous offrir ce succédané littéraire. Stendhal partait à la conquête des femmes comme à celle d'un chapitre... sabre au clair : « *L'écriture, c'est du désir et de la jouissance, rien d'autre.* » Guégan le suit de près pour faire de ce portrait un plaisir de lecture. Il ne dit pas tout de Stendhal. Il en dit juste l'essentiel.

Et si l'Histoire, qui ne ressent jamais les mêmes plats, conservait les mêmes serveurs ? *Dolfi et Marilyn*, de François Saintonge, est une intrigante fable philosophique sur notre histoire, traversée par des clones. Au milieu du XXI^e siècle, un spécialiste de la Seconde Guerre mondiale voit débarquer dans son salon un clone d'Hitler qui passe ses journées à jouer à un jeu vidéo sur la bataille de Stalingrad. « *Comme la plupart de ses semblables*, résume le narrateur, *il était innocent. A.H.6 savait qu'il s'appelait Adolf Hitler. Mais savait-il seulement de quoi avait été capable l'homme dont il portait le nom et la capital génétique ?* » Ce clone sans Histoire, récupéré dans une loterie mais interdit à la vente, perturbe la vie bien rangée de ce jeune père divorcé et la conscience de l'universitaire. Pas de chance : le clone de Marilyn, qui vient se réfugier chez lui après

la mort de son voisin, s'il est, lui, autorisé, est une contrefaçon. Mais il ne lui faudra pas sept ans de réflexion pour profiter de la plastique avantageuse de la belle débarrassée de ses tendances suicidaires. Recherchés par la police, les deux clones parviendront à s'enfuir et à disparaître. Le narrateur finira par retrouver leurs traces, car Dolfi a été enlevé par un vieux milliardaire nostalgique du III^e Reich qui voit dans le clonage « *un espoir neuf : la ruine d'une idée ou d'un idéal, d'une entreprise, d'un régime ou d'un empire incarnant une volonté n'est plus inéluctable*, résume-t-il. *Ce n'est pas un simple mortel friable et soluble dans le temps mais une théorie de doubles du Führer, se succédant sans solution de continuité, marchant tous du même pas vers le même but.* ». Car ce clone sans conscience peut également permettre de cloner l'Histoire aussi sûrement que le narrateur clone par facilité l'amour avec une poupée vivante. Les hommes arrivent à transformer n'importe quel Georges cloné en Mister Hyde... *Dolfi et Marilyn*, c'est drôle et inquiétant. Un peu comme le *remake* de « la Nuit des clones vivants »...

Sous la plume n'est ni un roman – et pourtant il en a la puissance –, ni un nouvel essai sur Sarkozy alors que celui-ci en est pourtant le personnage principal. Marie de Gandt, universitaire de gauche, devient par un concours de circonstances une des plumes du « *PR.* », le président de la République. Aucune confiance sur les bassesses des grands du monde politique, mais une description subtile des processus de la naissance de la parole élyséenne. L'auteure ne partage aucune des idées de Sarkozy, mais elle admire son énergie et surtout pense que les mots, et notamment ceux qu'elle agence pour les nombreux discours officiels, peuvent corriger, nuancer, voire façonner l'action politique du chef de l'Etat. Nommer, c'est déjà agir : « *Un président n'a ni doute ni hésitation ni croyance ni opinion*, écrit-elle. *Sa parole est une action.* » Et Marie de Gandt fait de cette action-là une parole personnelle et passionnante sur le pouvoir. Celui des hommes et celui des mots. ▶

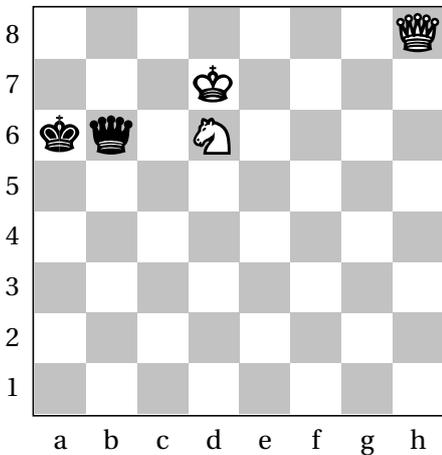
Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- GÉRARD GUÉGAN, *APPELLE-MOI STENDHAL*, STOCK, 169 PAGES, 18 EUROS.
- FRANÇOIS SAINTONGE, *DOLFI ET MARYLIN*, GRASSET, 288 PAGES, 19 EUROS.
- MARIE DE GANDT, *SOUS LA PLUME*, ROBERT LAFFONT, 280 PAGES, 19 EUROS.

Tactique

Étude de J. Horwitz et B. Kling, 1851. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Magnus Carlsen, tout en haut, mais normal!

Il fait un brin plus âgé, mais il est vraiment très jeune. Le champion norvégien sourit plus souvent qu'à ses débuts sur la scène internationale. Et Magnus Carlsen a de quoi sourire : non seulement il dépasse ses pairs sur la liste du classement des joueurs du monde entier, mais il est loin devant. Depuis janvier 2013, il possède soixante et un points de plus que le Russe Vladimir Kramnik, le deuxième sur cette liste. Selon Kasparov, qui a travaillé quelques mois avec le prodige, son ancien élève possède un étonnant *feeling* pour trouver le meilleur placement de

ses pièces. L'ancien champion du monde a ajouté : « Certes, Magnus est un joueur de la génération des ordinateurs, mais il a un talent qui lui permet de saisir des aspects positionnels du jeu. Il adore la compétition, il donne l'impression de s'amuser, il devrait être au plus haut niveau pour très longtemps. » Assurément Carlsen est le meilleur joueur au classement international, et de loin, mais il n'a pas encore été sacré champion du monde. Peut-être en 2013...

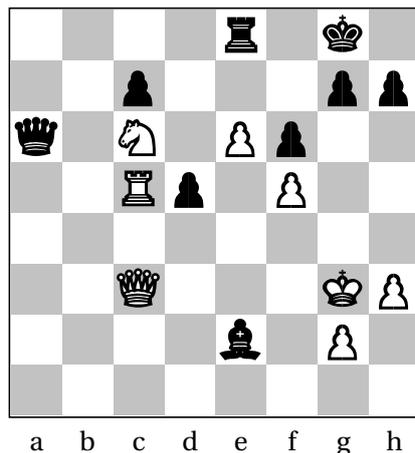
Voici une des superbes victoires qui a permis au Norvégien de s'imposer et de prendre la première place à Wijk aan Zee.

Carlsen M. (2861) – Harikrishna P. (2698)

Wijk aan Zee, Pays-Bas, 4^e ronde, 2013, ouverture Ponziani

1. e4, e5; 2. Cf3, Cc6; 3. c3 (l'ouverture Ponziani est l'une des plus anciennes, elle fut analysée en Italie dès le milieu du xv^e siècle), 3... Cf6; 4. d4, d5 (4... Cxe4!; 5. d5, Ce7; 6. Cxe5, Cg6); 5. Fb5, exd4; 6. e5, Ce4; 7. Cxd4, Fd7; 8. Fxc6, bxc6 (8... Fxc6; 9. Cxc6, bxc6; les Noirs ont des faiblesses à l'aile dame, et ils ont cédé la paire de Fous); 9. 0-0, Fe7; 10. Fe3, 0-0; 11. Cd2, Cc5 (intéressant était 11... Cxd2; 12. Dxd2, c5; 13. Cb3, c4; 14. Cd4, c5; 15. Cf3, Fc6=); 12. b4, Cb7; 13. f4, a5; 14. f5! (14. a3 était le coup solide. Carlsen déclenche les hostilités à l'aile roi), 14... axb4; 15. cxb4, Fxb4; 16. Dg4, Fc3 (pour affaiblir le pion « a »); 17. Tac1, Fxd4; 18. Fxd4, Txa2 (deux pions d'avance pour les Noirs, mais l'attaque blanche est forte); 19. e6, f6 (19... Txd2?; 20. Dxc7#); 20. Cb3, Fe8; 21. Cc5, Cd6; 22. Df3 (la structure f5-e6 étouffe les Noirs, et les pièces blanches sont bien placées), 22... De7; 23. Tf2! (proposé l'échange de la seule bonne pièce noire), 23... Ta5; 24. Cb3, Tb5; 25. Fc5, Fh5; 26. Dc3 (26. Dxc5, Txb3 soulage les Noirs), 26... De8; 27. De3, Da8; 28. Cd4, Txc5 (sur 28... Ta5; 29. Fxd6, cxd6; 30. Cxc6, avec un gros avantage); 29. Txc5, Ce4; 30. Cxc6, Cxf2; 31. Rxf2, Da2+; 32. Rg3, Te8; 33. h3 (un petit coup de sécurité, le Roi pourra au besoin se cacher en h2), 33... Da6; 34. Dc3 (le pion d5 ne peut être défendu), 34... Fe2 (VOIR DIAGRAMME).

35. Txd5 (Carlsen a récupéré les deux pions et domine toujours autant l'échiquier), 35... Fb5; 36. Cb4, Db7; 37. Dc5, Fa4; 38. Td7 (à présent, le pion g7 devient une cible), 38... De4; 39. Txc7, h5; 40. Rh2, Rh7; 41. Df2, Tg8; 42. Ca6, Fe8; 43. Tc5, Dd3; 44. Cb4, Dd6+; 45. Rh1, Dd1+; 46. Dg1, Dd6; 47. Cd5, Tf8; 48. Dd4 (menace 49. Cxf6+ gagnant la Dame), 48... Rh8; 49. Tc8, Fc6? (une faute tactique dans une position perdue); 50. Cxf6! (Harikrishna a abandonné juste avant que ce coup soit joué), 50... De7 [(50... Dxd4?; 51. Txf8#). 51. Txf8+, Dxf8; 52. Cxh5+(-), 1-0.



	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1								■		
2										
3				■						
4					■			■		
5				■					■	
6								■		
7										
8					■	■	■	■		
9			■							
10										

HORIZONTALEMENT

1. Aunord de l'Afrique du Sud. Désinence verbale. – 2. Comme un yéti. – 3. A précédé l'Onu. Mit son nez partout. – 4. Coup de frein brutal à Angoulême. Un avion rétropropulsé. – 5. Extraits de lactose. Colle en botanique. – 6. Le père du taoïsme. Le meilleur. – 7. Une façon de souffrir. – 8. Babiole. Se montra attachant. – 9. Au bout de la libido. Mi-aigle, mi-lion, mais complètement chien. – 10. Très apprécié chez un syndicaliste.

VERTICALEMENT

I. Comme la voix de Donald. – II. Peut-elle désigner la démission de Benoît XVI? – III. Mis sous haute surveillance. – IV. Romains de Rimini. Jadis île des Amis. – V. Familière pour l'infanterie. Un cas compliqué. Ont été remplacés par la Dcri. – VI. Très humide. C'est-à-dire c'est-à-dire. – VII. Jus de brochet. Début de numéro. Bande très suivie. – VIII. *Bei mir* bistouquette. Génie scandinave. – IX. Commune en 66. Très négatif. – X. Retapant sa tenue.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Namibie. Er. – 2. Abominable. – 3. Sdn. Founna. – 4. Iiii. Tej (et). – 5. Lct. Adné. – 6. Lao Tseu. – As. – 7. Avocement. – 8. Rien. Lia. – 9. Do. Griffon. – 10. Engagement. Verticalement : I. Nassillarde. – II. Abdication. – III. Montore. – IV. Ml. Tonga. – V. Bif. Asc. RG. – VI. Mondée. IE. – VII. Eau. Num. FM. – VIII. Bife. Elle. – IX. Eihe. Antion. – X. Réajustant.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Da1+! 1. Dd5 (forcé); 2. Df1+ Ra7 (si 2... Rb6; 3. Cc4+ gagnant la Dame); 3. Df2+ (les Blancs entament la manœuvre dite « en escalier »). 3... Ra6 [si 3... Dd6?; 4. Cc8+; si 3... Ra8?; 4. Df3+ Rb8 (4... Dd7#); 5. Dd7#]; 4. Dd2+ Ra7; 5. Dd3+ Ra6; 6. Dd3+ Ra7; 7. Dd4+ Ra6; 8. Dc4+ Ra7 (à présent que la Dame est suffisamment proche, le Cavalier entre en action); 9. Cb5+! Ra6 (si 9... Rb6?; 10. Dc6+; si 9... Rb7?; 10. Dc6+; Rb8); 11. Dc8#]. 12. Dd8+ Rb4; 13. Cd5+ (la fourchette coûte la Dame aux Noirs), 1-0.

Le droit social international et européen en pratique

La référence incontournable



La primauté du droit international et européen, de l'Union européenne (traité de Lisbonne) et du Conseil de l'Europe, ne peut plus être ignorée. Il est désormais indispensable de connaître ce droit, par souci de sécurité juridique mais également pour puiser dans ses ressources variées offrant des usages multiples.

Cet ouvrage permet de comprendre ce droit dans ses différentes branches : droit du travail, de la sécurité sociale ainsi que de la protection sociale. Ce droit inspire fortement le droit français, depuis plusieurs années ; il règle des questions, complète le droit interne et, parfois, s'y oppose.

S'appuyant sur ses différentes sources (Conventions de l'OIT, règlements et directives de l'Union européenne, jurisprudences des cours de Luxembourg et de Strasbourg, chartes, accords collectifs, etc.) et sur ses institutions, donnant la priorité à l'actualité, l'ouvrage traite :

- **des institutions** internationales, de l'Union et du Conseil de l'Europe ;
- **des normes** sur le statut individuel (contrat de travail, mobilité, temps de travail, etc.) et les relations professionnelles (négociations collectives, comité d'entreprise européen, droit de grève transnationale, etc.) ;
- **des régimes de protection sociale** en Europe

- **Incontournable**, rendant intelligible la complexité du droit social.
- **Actualisé**, permettant de saisir les évolutions récentes du droit social.
- **Pédagogique**, rédigé dans un langage clair et précis.

www.editions-organisation.com
Groupe Eyrolles | Diffusion Geodif | 35 €

UNE BANQUE CRÉÉE AVEC NOS SOCIÉTAIRES EST FORCÉMENT UNE BANQUE QUI AGIT DANS LEUR INTÉRÊT.



Agir dans l'intérêt de nos sociétaires, c'est leur proposer des services financiers utiles qui leur permettent de gérer au mieux leur argent au quotidien et dans la durée. De quoi redonner le sourire.

Pour découvrir nos services financiers, rendez-vous en point d'accueil ou sur macif.fr.

Banque créée par Macif et ses partenaires. Offre bancaire conçue avec ses sociétaires Macif et proposée sous réserve d'acceptation de Socram Banque.
Les services bancaires (compte bancaire et épargne bancaire) proposés par Macif sont des produits SOCRAM BANQUE, société anonyme au capital de 70 000 000 euros, RCS NIORT 682 014 865, siège social : 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79092 NIORT Cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).
Les produits d'épargne et d'assurance-vie proposés par Macif sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE, société européenne à Directoire et Conseil de surveillance.
Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - Bessines - 79088 Niort Cedex 9.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**